

Banque HSBC Canada
**Rapport et états
financiers annuels 2010**



Votre banque, partout dans le monde

Profil

La Banque HSBC Canada, filiale de la société HSBC Holdings plc, est le chef de file des banques internationales au Canada et possède plus de 260 bureaux au pays, dont plus de 140 succursales bancaires. Avec un actif de 2 455 milliards de \$US au 31 décembre 2010, le Groupe HSBC, qui compte environ 7 500 bureaux répartis dans 87 pays et territoires, se classe parmi les consortiums de services bancaires et financiers les plus importants au monde.

Table des matières

1	Renseignements à l'intention des actionnaires
1	Mise en garde concernant les renseignements financiers prospectifs
2	Message du président et chef de la direction
3	Rapport de gestion
55	États financiers consolidés
56	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
57	Rapport des vérificateurs indépendants
62	Notes afférentes aux états financiers consolidés
107	Réseau international du Groupe HSBC
107	Succursales et filiales de la Banque HSBC Canada
108	Direction
108	Conseil d'administration

Dates d'inscription et de versement des dividendes sur actions privilégiées en 2011, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration :

<i>Inscription</i>	<i>Versement</i>
15 mars	31 mars
15 juin	30 juin
15 septembre	30 septembre
15 décembre	31 décembre

Les dates de distribution se rapportant aux titres HSBC HaTSMC sont le 30 juin et le 31 décembre.

Désignation de dividendes déterminés

Aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire, la Banque HSBC Canada confirme que tous les dividendes versés à des résidents canadiens en 2006 et dans les années subséquentes sont déterminés, sauf indication contraire.

Renseignements à l'intention des actionnaires

ADRESSE DES PRINCIPAUX BUREAUX :
Vancouver :

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Tél. : 604-685-1000
Télééc. : 604-641-3098

Toronto :

Banque HSBC Canada
70 York Street
Toronto (Ontario)
Canada M5J 1S9
Tél. : 416-868-8000
Télééc. : 416-868-3800

Demandes des médias :

Ernest Yee : 604-641-2973
Sharon Wilks : 416-868-3878
Fabrice de Dongo : 416-868-8282

ADRESSE INTERNET :

hsbc.ca

LES TITRES DE LA BANQUE HSBC CANADA SONT INSCRITS À LA BOURSE DE TORONTO :

Banque HSBC Canada
Actions privilégiées de catégorie 1,
Série C (HSB.PR.C)
Actions privilégiées de catégorie 1,
Série D (HSB.PR.D)
Actions privilégiées de catégorie 1,
Série E (HSB.PR.E)

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES :

Computershare Investor Services Inc.
Shareholder Service Department
9th Floor, 100 University Avenue
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2Y1
Tél. : 1-800-564-6253
Télééc. : 1-866-249-7775

PERSONNES-RESSOURCES :

Les actionnaires doivent aviser notre agent des transferts, Computershare Investor Services Inc., par écrit, de tout changement d'adresse.

Pour toute demande de renseignements, les actionnaires doivent s'adresser à notre service des relations avec les actionnaires, par écrit :

Banque HSBC Canada
Shareholder Relations
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9

Service des relations avec les actionnaires :

Santokh Birk : 604-641-1918
Chris Young : 604-641-1976

Mise en garde concernant les renseignements financiers prospectifs

Le présent document contient des énoncés prospectifs, dont des énoncés concernant les activités de la banque et les actions qu'elle posera. Ces énoncés peuvent être reconnus par le fait qu'ils ne sont pas formellement liés à des faits passés ou actuels. En outre, ils comportent souvent des mots ou des expressions comme « s'attendre à », « estimer », « prévoir », « projeter », « avoir l'intention de », « planifier », « être d'avis que » et d'autres mots ou expressions similaires relatifs aux exposés sur son rendement financier et d'exploitation futur. Ces énoncés comprennent, notamment, ceux qui figurent dans les rubriques suivantes : Message du président et chef de la direction, à la page 2, Perspectives économiques pour 2011 et Nos objectifs pour 2011, aux pages 8 et 9, Avantages sociaux futurs, à la page 17, et Conversion aux IFRS, à la page 19. Les opérations de la banque étant soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes, les résultats réels pourraient différer des résultats prévus. Parmi les facteurs qui pourraient causer ces différences figurent de nouvelles normes réglementaires, des modifications législatives, des changements d'ordre technologique, l'évolution des marchés financiers internationaux, des modifications dans les politiques monétaires et économiques des gouvernements, les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation et les conditions économiques générales dans les régions où la banque est présente. De plus, l'industrie bancaire canadienne étant un milieu très concurrentiel, les pressions exercées sur notre marge nette d'intérêts peuvent être dues aux seules mesures prises individuellement par les banques ou d'autres institutions financières. Les fluctuations économiques peuvent également influencer les marchés boursiers et de change et, par conséquent, nos revenus. La liste de facteurs énumérés ci-dessus n'est pas nécessairement exhaustive et d'autres incertitudes et facteurs de risque pourraient également avoir des répercussions sur la situation et les résultats financiers de la banque. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document n'est valable qu'à la date de ce dernier. La banque n'est nullement tenue, et rejette expressément une telle obligation, de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs et les hypothèses, que ce soit en raison de renseignements nouveaux, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.

Message du président et chef de la direction

Je suis heureux de constater que les fondements solides de ses activités de base ont permis à la Banque HSBC Canada de poursuivre sur sa lancée et d'enregistrer de bons résultats, et ce, dans une année marquée par une reprise économique incertaine. Notre solidité financière et notre bonne position en matière de liquidités nous ont permis de satisfaire les besoins de nos clients, comme nous avons toujours su le faire, malgré des conditions difficiles. Nous nous attendons à ce que l'économie continue à reprendre de la vigueur en 2011, quoiqu'à un rythme modeste, et nous sommes bien placés pour soutenir les projets d'expansion de nos clients dans un environnement où la situation de l'emploi s'améliore et les échanges commerciaux avec les marchés émergents augmentent.

En 2010, nous avons poursuivi l'application de notre stratégie visant à mettre le monde à portée de main de nos clients grâce à l'introduction de nouveaux services qui viennent étoffer notre offre existante. Ainsi, nous avons lancé HSBC Advance, un ensemble de services bancaires ciblant les personnes ouvertes sur le monde et qui a été conçu pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers plus rapidement. Par ailleurs, le Groupe HSBC a étendu à 47 le nombre de pays où l'ensemble HSBC Premier est offert, améliorant par la même occasion les services auxquels nos clients ont accès. Nous avons également mis sur pied les Prix d'affaires internationales HSBC, qui reconnaissent le dynamisme des entreprises canadiennes qui ont des activités à l'étranger, et Affaires sans frontières^{MC}, qui offre ressources et soutien aux entreprises qui font des affaires à l'international ou souhaitent prendre de l'expansion hors de nos frontières.

Mettant à profit l'expertise mondiale de la HSBC, nous avons tenu notre première conférence sur les marchés émergents à l'intention de nos clients, en octobre dernier. Les marchés émergents qui, rappelons-le, connaissent une croissance plus rapide que les marchés des pays développés, sont de plus en plus étroitement liés à la croissance de l'économie mondiale et présentent un énorme potentiel à plus long terme. La conférence, qui comportait des ateliers sur les investissements dans les marchés émergents et les activités commerciales dans ces pays, a obtenu tant de succès que nous prévoyons tenir une série de conférences à Vancouver et à Toronto, tout au long de 2011, qui porteront sur différents marchés dans le monde.

Ces activités ont contribué à accroître la notoriété de notre marque au Canada et la HSBC est maintenant reconnue comme un établissement financier qui tire parti de son réseau international d'experts pour conseiller ses clients. La vitalité de la marque du côté de nos services aux entreprises s'est également améliorée à hauteur de 25 % par rapport à 2009, et notre marque se classe maintenant troisième au Canada, faisant meilleure figure que celle de plusieurs de nos concurrents.

En tant que membre du Groupe HSBC, premier grand établissement financier du monde à être devenu neutre en carbone, nous nous consacrons depuis longtemps à la protection de l'environnement. Dans la continuité de nos efforts pour gérer notre entreprise de façon durable, nous avons installé, en 2010, des systèmes automatisés pour réduire la consommation d'énergie lorsque nos locaux sont inoccupés. Ces systèmes permettent d'abaisser la température dans 35 succursales au Canada et se traduisent par une économie d'énergie de 15 % et une réduction d'environ 150 tonnes de nos émissions de carbone.

Nous sommes fiers que la HSBC ait été nommée l'une des dix cultures d'entreprise les plus admirées de l'Ouest canadien par la société Waterstone. La HSBC s'est également vu décerner le Prix des 10 meilleurs employeurs pour les jeunes Canadiens par le *Globe and Mail* et figure parmi les 50 entreprises les plus socialement responsables au Canada, un titre accordé par *Maclean's*. Ces prix témoignent du dévouement et de l'engagement des membres de notre personnel, qui mettent tout en œuvre pour être « Votre banque, partout dans le monde ». L'enthousiasme sans faille qu'ils mettent à servir nos clients est une source d'inspiration.

Je serai heureux de célébrer le 30^e anniversaire de notre présence au Canada avec nos clients et notre personnel en 2011.



Lindsay Gordon
Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Vancouver, Canada
Le 21 février 2011

Rapport de gestion

Sommaire des résultats financiers des cinq derniers exercices

<i>(en millions de dollars, sauf indication contraire)</i>	Exercices terminés les 31 décembre				
	2010	2009	2008	2007	2006
États condensés des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 557 \$	1 479 \$	1 644 \$	1 718 \$	1 545 \$
Revenu autre que d'intérêts ⁽¹⁾	936	1 097	960	893	750
Total des revenus	2 493	2 576	2 604	2 611	2 295
Frais autres que d'intérêts ⁽¹⁾					
Salaires et avantages sociaux	753	732	736	750	673
Locaux et matériel ⁽²⁾	175	173	159	152	140
Autres	504	418	458	481	376
Total des frais autres que d'intérêts	1 432	1 323	1 353	1 383	1 189
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables	1 061	1 253	1 251	1 228	1 106
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	335	515	379	239	175
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices	726	738	872	989	931
Provision pour impôts sur les bénéfices	210	207	253	347	324
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	26	26	26	26	26
Bénéfice net	490 \$	505 \$	593 \$	616 \$	581 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	61	57	20	18	18
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	429 \$	448 \$	573 \$	598 \$	563 \$
Bénéfice de base par action ordinaire (\$)	0,86	0,90	1,09	1,16	1,09
Ratios financiers (%)⁽³⁾					
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	12,1	13,1	16,6	19,6	20,8
Rendement de l'actif total moyen	0,59	0,62	0,77	0,88	0,96
Marge nette d'intérêts	2,49	2,40	2,59	2,91	2,97
Ratio du revenu autre que d'intérêts au revenu total ⁽¹⁾	37,5	42,6	36,9	34,2	32,7
Ratio d'efficacité ⁽¹⁾	57,4	51,4	52,0	53,0	51,8
Renseignements sur le crédit					
Montant brut des prêts douteux	829	1 022	932	420	302
Provision pour créances irrécouvrables					
Solde à la fin de l'exercice	625	638	615	514	473
En pourcentage des prêts douteux bruts (%)	75,4	62,4	66,0	122,4	156,6
En pourcentage de l'encours des prêts et acceptations bruts (%)	1,5	1,5	1,2	1,0	1,1
Soldes moyens⁽³⁾					
Actif	72 211 \$	71 695 \$	73 952 \$	68 194 \$	58 464 \$
Prêts	35 752	39 644	44 331	42 351	37 818
Dépôts	53 524	52 019	52 109	47 484	41 906
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	3 534	3 417	3 462	3 051	2 705
Faits saillants du bilan					
Total de l'actif	71 496	71 337	72 049	68 130	61 448
Total des prêts et des acceptations, déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables	40 341	43 070	48 855	49 322	44 707
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	16 847	18 442	23 067	21 322	17 819
Prêts hypothécaires résidentiels	11 243	11 359	11 869	12 920	14 016
Total des dépôts	52 055	50 207	51 962	48 878	44 174
Dépôts des particuliers	21 586	21 578	21 064	18 292	17 040
Capitaux propres	4 507	4 364	4 153	3 612	3 210
Ratios de capital en fonction du risque (%)⁽⁴⁾					
Capital de catégorie 1	13,3	12,1	10,1	8,8	9,0
Capital total	16,0	14,9	12,5	11,3	11,1
Fonds sous gestion	31 501 \$	28 174 \$	21 287 \$	26 213 \$	23 340 \$
Biens en garde	8 978	10 721	9 221	10 914	8 574
Total des actifs sous administration	40 479 \$	38 895 \$	30 508 \$	37 127 \$	31 914 \$

(1) Les chiffres de 2009 et des exercices précédents ont été retraités de façon à présenter le résultat brut de certaines opérations conclues avec des sociétés du Groupe HSBC. Il y a lieu de se reporter à la note 1x, à la page 69.

(2) Comprend l'amortissement des locaux et du matériel.

(3) Il s'agit de montants ou de mesures non conformes aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à l'analyse traitant du recours à des mesures non conformes aux PCGR, à la page 4 du présent document.

(4) Ces ratios ont été calculés en suivant les lignes directrices énoncées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »).

Rapport de gestion (suite)

Le rapport de gestion de la Banque HSBC Canada (la « banque », « nous », « notre », « nos ») est daté du 21 février 2011, date à laquelle notre conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés et le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Préparation des renseignements financiers. Nous préparons nos états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR »). Les renseignements financiers figurant dans le rapport de gestion sont en date du 31 décembre ou sont ceux des exercices terminés à cette date. Ces renseignements proviennent directement de nos états financiers consolidés ou des données que nous avons utilisées pour les préparer. À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars (\$) sont en dollars canadiens, et tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars. Certains des renseignements financiers que nous sommes tenus de divulguer dans le rapport de gestion figurent au tableau de la page 3, qui comprend également certaines mesures conformes aux PCGR et certaines mesures non conformes aux PCGR. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent que les entreprises incluent une mise en garde à l'intention des lecteurs sur la possibilité que le bénéfice et d'autres mesures non conformes aux PCGR ne soient visés par aucune définition normalisée que prescrivent les PCGR. Le bénéfice et les autres mesures non conformes aux PCGR peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec des mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres émetteurs. Nous indiquons ci-après diverses mesures, conformes ou non aux PCGR, que la direction utilise régulièrement, afin de préciser l'origine de chacune d'elles :

- *Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires* – Calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par les capitaux propres moyens qui leur sont attribuables.
- *Rendement de l'actif moyen* – Calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par l'actif moyen.
- *Marge nette d'intérêts* – Calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen produisant un revenu d'intérêts.
- *Ratio d'efficience* – Calculé en divisant les frais autres que d'intérêts par le total des revenus.
- *Ratio du revenu autre que d'intérêts au revenu total* – Calculé en divisant le revenu autre que d'intérêts par le total des revenus.
- *Soldes moyens* – L'actif moyen produisant un revenu d'intérêts et les soldes moyens de l'actif, des prêts et des dépôts sont calculés en utilisant les soldes moyens quotidiens de l'exercice. Les capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires sont calculés en utilisant les soldes de fin de mois dans l'exercice.

Les rubriques portant sur la gestion des risques, qui figurent aux pages 28 à 49 du présent rapport de gestion, font partie intégrante des états financiers consolidés et doivent être lues en parallèle avec ceux de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et le rapport des auditeurs y afférent.

Dans le présent rapport de gestion, nous indiquons souvent des renvois à des « notes », terme qui désigne les notes afférentes aux états financiers consolidés audités de 2010, lesquels sont inclus, tout comme le rapport de gestion, dans notre Rapport et états financiers annuels.

Autres renseignements. Tous nos communiqués de presse portant sur des questions importantes, tous nos états financiers consolidés intermédiaires ou annuels, rapports de gestion intermédiaires ou annuels, rapports annuels et notice annuelle, toutes les attestations du chef de la direction et du chef des finances ainsi que tous les documents d'information continue sont déposés sur SEDAR. Des exemplaires de chacun de ces documents peuvent être obtenus à partir de son site Web, à l'adresse www.sedar.com, ou à partir de notre site, à l'adresse www.hsbc.ca. Certains renseignements financiers de l'une des filiales de la banque, soit la Société financière HSBC Limitée (la « Financière HSBC »), peuvent également être consultés sur SEDAR.

Données sur les titres en circulation. La note 12, à la page 78, présente le nombre d'actions ordinaires et d'actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2010. La note 10, qui figure aux pages 76 et 77, renferme des détails sur le nombre de titres de la Fiducie d'actifs HSBC Canada (« HSBC HaTS^{MC} ») en circulation au 31 décembre 2010. Après cette date et jusqu'à celle du présent rapport de gestion, aucun titre, quelle qu'en soit la nature, n'a été émis.

Aperçu

La banque est le plus important établissement financier d'envergure mondiale et la septième banque en importance au Canada. Forte d'un actif de plus de 71 milliards de dollars au 31 décembre 2010, elle offre une gamme complète de services bancaires et financiers partout au pays.

La banque, dont le siège social est situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, a été fondée en 1981. Nous avons connu une croissance interne de même qu'une expansion découlant d'acquisitions stratégiques, notre objectif étant de devenir un établissement de services financiers intégrés. Nous appuyant sur un réseau qui compte plus de 260 bureaux établis d'un bout à l'autre du Canada, dont 145 succursales bancaires, nous offrons des services financiers aux particuliers et aux entreprises, des services bancaires internationaux, des services liés aux marchés de même que des services de courtage de détail, de gestion de patrimoine, de fiducie personnelle et de crédit à la consommation.

Nos clients peuvent avoir accès à nos services grâce à divers moyens pratiques, notamment notre réseau de succursales, des guichets automatiques, des cartes de débit et des cartes de crédit, nos services bancaires par Internet et nos centres d'appels téléphoniques.

Le Groupe HSBC

Nous faisons partie du Groupe HSBC, dont la société mère, HSBC Holdings plc (« HSBC Holdings »), a son siège social à Londres, au Royaume-Uni. Nos clients ont accès aux ressources mondiales du Groupe HSBC. Fidèle à son slogan publicitaire « Votre banque, partout dans le monde », le Groupe HSBC est l'un des consortiums de services bancaires et financiers les plus importants du monde et est doté d'un réseau international qui couvre l'Europe, la région Asie-Pacifique, les Amériques, le Moyen-Orient et l'Afrique. Les actions de la HSBC Holdings sont inscrites à la cote des bourses de Londres, de Hong Kong, de New York, de Paris et des Bermudes. Elles sont négociées à la Bourse de New York sous forme de certificats américains d'actions étrangères.

Grâce à un réseau international qui s'appuie sur la plus haute technologie, le Groupe HSBC fournit un large éventail de services financiers, dont des services financiers aux particuliers, des services d'assurance, des services aux entreprises, des services bancaires internationaux et des services liés aux marchés ainsi que des services de banque privée.

Il est possible d'obtenir tous les renseignements sur les activités et les résultats financiers de la HSBC Holdings et du Groupe HSBC, y compris des exemplaires de la revue des opérations et du rapport annuel et états financiers de la HSBC Holdings pour l'exercice 2010, sur le site Web www.hsbc.com.

Nos activités

Stratégie

Nous aspirons à devenir le plus important fournisseur international de services financiers du Canada. Nous voulons être le meilleur endroit où effectuer des opérations bancaires pour nos clients et le meilleur endroit où travailler pour nos employés. Pour atteindre ces objectifs, nous mettrons l'accent sur les principaux aspects suivants :

Nos clients

Nos clients sont notre pierre angulaire et notre avenir. Nous améliorerons l'expérience client en incarnant les valeurs de la marque afin que les clients perçoivent la HSBC comme le meilleur fournisseur de services et produits bancaires.

Notre marque

Nous voulons être la première marque mondiale du secteur des services financiers. Nous voulons que les clients, peu importe où ils se trouvent dans le monde, considèrent la HSBC comme uniformément excellente.

Notre culture d'entreprise

Nous voulons acquérir la réputation d'être l'employeur le plus respecté et le plus axé sur le service à la clientèle dans le domaine des services financiers dans le monde entier. Nous sommes donc conscients que la motivation et la mobilisation de nos employés constituent des critères fondamentaux pour la réussite de l'entreprise.

Notre présence mondiale

La présence mondiale de la HSBC constitue un avantage concurrentiel clé. Dans le contexte actuel de mondialisation, nous offrons à nos clients un service international sans pareil et nous travaillons à mettre sur pied un réseau serré permettant des échanges transparents entre les différents pays, afin de servir nos clients à l'échelle mondiale.

Rapport de gestion (suite)

Nos activités

Nous accorderons la priorité à l'affectation de notre capital afin qu'il produise le meilleur rendement à long terme pour les actionnaires. Nous désirons que nos activités s'autofinancent. Nous investirons notre capital dans les secteurs offrant un fort potentiel de croissance en tenant compte du facteur de risque.

Nos technologies et nos méthodes de travail

Notre grand objectif stratégique est de tirer parti de la technologie et des méthodes de travail mises au point par le Groupe HSBC et de nous en servir pour permettre à nos clients de traiter encore plus facilement avec nous, quand et où ils le souhaitent. Concurrément, nous améliorerons notre efficacité en simplifiant notre gamme de produits et en automatisant le traitement des opérations.

Notre organisation

Nous confierons la responsabilité de réaliser nos objectifs aux directeurs et aux responsables de nos différents groupes de clients et entités internationales, lesquels bénéficieront des conseils et du soutien du Groupe HSBC et des sièges sociaux régionaux et nationaux.

Groupes de clients

Nous gérons nos activités et en faisons rapport en fonction de nos groupes de clients, à savoir les services financiers aux particuliers, les services aux entreprises, les services bancaires internationaux et marchés et le crédit à la consommation. Nous avons instauré une culture d'intégration des services qui garantit la satisfaction de la clientèle, quels que soient le produit recherché, la filiale visée ou le pays où le service est offert par l'entremise du vaste réseau international du Groupe HSBC, réseau qui ne ressemble à nul autre.

Services financiers aux particuliers – Ce groupe fournit aux particuliers et aux travailleurs autonomes une vaste gamme de services bancaires et de services financiers connexes. Les produits que nous offrons comprennent les comptes courants et les comptes d'épargne, les prêts hypothécaires et les prêts personnels, les cartes de crédit ainsi que les services de paiement à l'échelle locale et internationale. Nous fournissons également une vaste gamme de produits et services de gestion de patrimoine par l'intermédiaire de nos succursales et de nos entreprises de gestion de patrimoine, Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc., Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée et la Société de fiducie HSBC (Canada).

Services aux entreprises – Ce groupe fournit des services et produits financiers à de petites, moyennes et grandes entreprises, y compris des entreprises à propriétaire unique, des sociétés de personnes, des clubs et des associations, des entreprises constituées en société ainsi que des sociétés ouvertes. Outre les prêts directs, notre gamme de produits et de services englobe la gestion des paiements et des fonds, la trésorerie et les marchés financiers, les services de banque d'affaires et les services de banque d'investissement, la gestion de patrimoine, les services de commerce international et le crédit-bail. Nous offrons ces services par l'entremise de succursales spécialisées et de nos filiales et, ce qui présente un attrait particulier pour les entreprises canadiennes, par l'intermédiaire du réseau à la fois vaste et unique qu'a déployé la HSBC dans les pays membres de l'ALENA ainsi qu'en Amérique du Sud, en Europe et en Asie.

Services bancaires internationaux et marchés – Les services bancaires internationaux et marchés s'adressent à des sociétés, à des institutions et à des administrations publiques, à la fois au Canada et ailleurs dans le monde, qui ont besoin de services financiers non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale. Ce groupe propose une gamme complète de services financiers, y compris des services de trésorerie et de marchés financiers, des services de mobilisation de capitaux par voie de placements privés ou d'appels publics à l'épargne, des services de financement de sociétés et des services de conseil, ainsi que des services de prêts, de financement par crédit-bail et de dépôts. Nous offrons également des services de gestion des paiements et de la trésorerie, ainsi que des services de commerce international. Ces services sont offerts par l'intermédiaire de nos principales succursales et de nos filiales. Les opérations à ce chapitre sont coordonnées avec celles du Groupe HSBC à l'échelle internationale, par l'entremise d'un gestionnaire de relations bancaires. Le fait que nous puissions nous appuyer sur le réseau international du Groupe HSBC pour offrir ces services à ce groupe particulier de clients d'envergure multinationale constitue pour nous un avantage concurrentiel d'importance.

Crédit à la consommation – Notre filiale en propriété exclusive, la Financière HSBC, offre des solutions et des produits financiers aux consommateurs canadiens par voie d'un réseau comptant 76 succursales et d'autres canaux de distribution. Parmi les produits offerts, on compte les prêts immobiliers garantis, les prêts personnels, les produits d'assurance spécialisée et les cartes de crédit, dont les cartes de crédit de clientèle destinées aux détaillants.

Faits saillants de 2010

Notre entreprise a encore réalisé des progrès en 2010 grâce à la stratégie d'expansion qu'elle continue de déployer au Canada. Parmi nos réalisations dignes de mention, citons les suivantes :

Nos clients – Nous avons continué d'accroître la clientèle de l'ensemble HSBC Premier. Ainsi, nous avons recruté plus de 53 600 clients, dont 39 % n'avaient jamais encore traité avec nous, ce qui a porté à au-delà de 205 000 le nombre de nos clients HSBC Premier. Cet ensemble de services bancaires internationaux est offert un peu partout dans le monde grâce à plus de 6 000 succursales situées dans 47 pays et territoires. Les résultats de sondages internes menés au sein du Groupe ont confirmé que la qualité des services bancaires offerts par les succursales et centres d'appels canadiens se comparait avantageusement à celle des services proposés dans les autres pays où la HSBC est présente.

Sur le plan des ventes de fonds communs de placement HSBC Sélection mondiale, le Canada s'est encore classé au deuxième rang (après le Royaume-Uni) des 26 pays où le Groupe HSBC offre ce produit. Nous avons ouvert nos fonds communs de placement Sélection mondiale aux marchés émergents en lançant le Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC, ce qui procure à nos clients canadiens des options de placement de premier ordre à l'échelle internationale. Au Canada, la HSBC compte désormais la plus imposante gamme de fonds spécialisés dans les marchés émergents, dont le Fonds en actions indiennes de la HSBC et le Fonds en actions chinoises de la HSBC, fonds qui, dans leur catégorie, ont enregistré les plus fortes ventes au pays au cours de la dernière année.

Nous continuons de mettre de l'avant notre stratégie qui s'articule autour de notre compte HSBC Direct Entreprises^{MC}, et qui touche maintenant 41 000 clients.

Nous avons consolidé notre réseau mondial et avons tissé des liens avec une clientèle cible des secteurs des ressources naturelles, de l'énergie, des infrastructures et des finances. Nous avons veillé à rehausser la connectivité avec nos clients, tant internes qu'externes, et ce, au pays et ailleurs dans le monde. Les efforts concertés que nous avons déployés se sont traduits par une hausse importante du nombre de clients qui utilisent la gamme de produits de la HSBC associés aux marchés internationaux.

Notre marque – La HSBC allie portée internationale et connaissance des marchés locaux, ce qui lui permet de combler les besoins de sa clientèle partout dans le monde. Nous offrons à celle-ci une gamme complète de services financiers en nous démarquant de la concurrence. Grâce à des idées et des solutions mondiales novatrices, nous pouvons aider nos clients à atteindre leurs objectifs plus rapidement.

Reflète de nos activités de promotion au Canada, la marque HSBC se retrouve sur les surfaces extérieures et intérieures des passerelles d'embarquement des aéroports internationaux de Vancouver et Pearson de Toronto. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie de positionnement inédite qu'a adoptée le Groupe HSBC afin d'illustrer notre portée internationale sur les marchés locaux, et ce, dans de grands centres comme Londres (aéroport Heathrow), New York (aéroports Kennedy et LaGuardia), Los Angeles (aéroport LAX) et Tokyo (aéroport Narita).

Nous avons uni nos forces à celles de la société Rogers Media, du quotidien *The Globe and Mail* et *The Economist Intelligence Unit* pour mettre de l'avant un projet exclusif et unique en son genre qui porte le nom de « AFFAIRES sans FRONTIÈRES – Votre partenaire de croissance à l'international ». Cette initiative, qui nous aidera à consolider nos assises en tant que première banque internationale des entreprises canadiennes, mettra en jeu les divers canaux et le savoir-faire de ces trois grandes entreprises du secteur des médias pour démontrer aux clients pourquoi la HSBC est le chef de file incontesté de son secteur et la banque pouvant le mieux répondre à leurs aspirations et besoins à l'échelle mondiale. Cette initiative englobe le programme Prix d'affaires internationales HSBC, lequel vise à récompenser, à honorer et à promouvoir les entreprises qui investissent, mènent des activités et prennent de l'expansion sur la scène internationale.

Notre culture d'entreprise – Le Groupe HSBC a réalisé sa quatrième enquête mondiale sur la mobilisation de ses employés. Au Canada, les résultats font état d'un taux de participation très élevé, soit 83 %. Le pourcentage de mobilisation des employés des services bancaires a été de 68 %, soit à peine 3 % de moins qu'en 2009, ce qui est plutôt satisfaisant compte tenu des changements apportés à la structure organisationnelle et de la lenteur de la reprise économique.

Nous avons remporté plusieurs prix et mentions en 2010, dont celui de lauréat régional (Ouest du Canada) du Programme des 10 cultures d'entreprises canadiennes les plus admirées de La société Waterstone. Nous avons également figuré dans la liste des 10 meilleurs employeurs pour les jeunes établie par le *Globe and Mail*, et dans celle des 50 sociétés les plus socialement responsables dressée par le magazine *Maclean's*.

Rapport de gestion (suite)

Notre présence mondiale – Le Groupe HSBC a étendu son réseau international HSBC Premier à 47 pays et territoires, offrant ainsi le premier ensemble de services bancaires personnalisés ayant une véritable portée internationale. Cet ensemble est destiné aux consommateurs qui font partie du segment de marché des personnes bien nanties et qui sont qualifiés de « citoyens du monde ». Nous avons atteint des résultats enviables avec le relancement du système de recommandations Global Links qui permet de suivre et d'analyser les recommandations de clients entreprises d'un pays à l'autre au sein de la HSBC, partout dans le monde.

Nos activités – Reflet de la stratégie du Groupe HSBC visant à devenir la meilleure banque pour les petites et moyennes entreprises, nous avons obtenu, pour une troisième fois, le titre de meilleure banque pour les PME (de 5 à 49 employés) de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, la plus grande association professionnelle du secteur des petites et moyennes entreprises au Canada.

Dans le secteur de services financiers aux particuliers, nous avons lancé HSBC Advance, produit destiné aux clients ouverts sur le monde, par voie d'une campagne à la télévision et dans les médias imprimés, soit dans des publications spécialisées dans les affaires, le style de vie et la culture. Les portefeuilles de clients HSBC Advance ont été transférés du réseau de succursales à des canaux directs, permettant ainsi au personnel des succursales de consacrer plus de temps aux clients bien nantis qui utilisent l'ensemble HSBC Premier.

Nos technologies et nos méthodes de travail – Nous avons poursuivi la réalisation du projet mondial du Groupe HSBC. Ce projet vise à simplifier les processus administratifs et les produits en les adaptant plus spécifiquement aux besoins des clients, et à fournir une technologie uniforme et de premier ordre en appui aux activités de ses entités, peu importe leur emplacement géographique ou leurs groupes de clients. Nous avons réussi à mettre à niveau notre plateforme de services bancaires, ce qui nous aidera à offrir une expérience client unique et à instaurer un modèle de gestion et des méthodes de travail uniformes à l'échelle du Groupe. Nous avons également mis en œuvre un nouveau système de gestion du risque de trésorerie au sein de notre secteur des services bancaires internationaux et marchés.

Notre organisation – Malgré des conditions difficiles en 2010, nous avons poursuivi notre stratégie qui consiste à respecter des normes de crédit axées sur la prudence et à maintenir une capitalisation et des liquidités solides ainsi que des sources de revenus diversifiées. Nous entendons continuer de répondre aux besoins de nos clients, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, tout en exerçant un contrôle rigoureux de la qualité du crédit.

Nous avons parachevé la réorganisation de nos activités de première ligne en les divisant en deux unités distinctes, soit les services financiers aux particuliers et les services aux entreprises, améliorant de ce fait le service à la clientèle et définissant plus clairement les paramètres de gestion et les schémas de carrière du personnel. Nous avons également réparti le portefeuille des services financiers aux particuliers entre les segments Premier, Advance et marché de masse, et celui des services aux entreprises entre les segments immobilier commercial, moyennes entreprises et PME, notre but étant d'offrir à nos clients des services encore plus pointus et de meilleure qualité.

Perspectives économiques pour 2011

Nous croyons que la reprise économique sera faible, mais constante tout au long de 2011 au Canada. Le taux de chômage devrait diminuer quelque peu, les échanges avec les pays émergents s'intensifier et le secteur des ressources naturelles afficher de la vigueur. Sous l'influence des taux d'intérêt aux États-Unis, les taux canadiens devraient augmenter lentement, et le dollar canadien devrait continuer d'avoisiner la parité avec la devise américaine.

Nous nous attendons à ce que le cadre réglementaire se resserre en raison, surtout, de changements à l'échelle mondiale. Cependant, en continuant de miser sur nos principes fondamentaux, soit maintenir une bonne capitalisation, des liquidités solides et des sources de revenus diversifiées, nous entendons nous positionner de façon à tirer pleinement profit des occasions qui se présenteront et garder le cap sur notre stratégie de réussite dans les segments ciblés.

Nos objectifs pour 2011

En 2011, nous prévoyons étendre nos activités en mettant l'accent sur les aspects suivants :

Nos clients – Nous axerons nos efforts sur notre clientèle et les secteurs où nous sommes les mieux placés pour l'emporter sur nos concurrents. Dans le secteur des services financiers aux particuliers, nous exploiterons nos forces internationales afin de rehausser nos services de gestion de patrimoine et nos propositions de service à une clientèle privilégiée, offrant ainsi une connectivité mondiale dans des segments culturels clés. Pour ce qui est des services aux entreprises, nous maintiendrons notre stratégie visant à être un chef de file dans les services bancaires internationaux et mettrons l'accent sur les entreprises ayant des besoins à l'échelle mondiale. Du côté des services bancaires internationaux et marchés, nous continuerons de miser sur notre présence sur la scène internationale pour combler les besoins de notre clientèle cible.

Notre marque – Conformément au slogan publicitaire du Groupe HSBC « Votre banque, partout dans le monde », nous investirons encore dans notre marque. Nous commanditerons également des activités locales et des organismes partout au Canada pour aider les collectivités.

Notre culture d'entreprise – Pour consolider l'excellence de notre service à la clientèle, nous rehausserons nos activités de recrutement et de fidélisation du personnel tout en liant plus étroitement l'évaluation du rendement et les résultats des sondages annuels menés auprès des employés. Nous tenterons ainsi d'obtenir un indice de mobilisation qui fera de nous le meilleur employeur de notre catégorie.

Notre présence mondiale – Nous resterons à l'affût des occasions d'affaires et mettrons l'accent sur le soutien (technologie de l'information, marketing et produit) dans l'ensemble du Groupe HSBC pour exploiter et favoriser la croissance dans tous les secteurs d'activité. Plus précisément, nous veillerons à améliorer notre efficacité grâce aux plateformes commerciales communes et continuerons de tirer parti de la force des centres d'excellence et des ressources internationales de la HSBC. Nous aurons encore accès à de nouvelles pistes par l'entremise de notre système de recommandations international de clients entreprises Global Links et harmoniserons les mesures de rendement clés de manière à encourager les recommandations de clients à l'interne.

Nos activités – Souhaitant devenir la meilleure banque pour les petites et moyennes entreprises, nous élargirons notre clientèle dans ce secteur, notamment en investissant dans notre plateforme HSBC Direct Entreprises^{MC} et dans l'éventail de services bancaires que nous offrons aux PME. Nous voulons améliorer notre gamme de services de gestion des paiements et des fonds ainsi que nos services de gestion de patrimoine. Nous voulons également intégrer et rehausser les occasions de ventes croisées entre les entités de la HSBC. Nous investirons dans nos services aux entreprises dans l'Est du Canada, soit surtout en Ontario et au Québec, afin de servir les entreprises internationales de ces provinces.

Nos technologies et méthodes de travail – Nous continuerons à travailler à joindre nos forces à celles du Groupe HSBC sur la scène internationale afin d'établir une plateforme commerciale moderne et unique qui répondra aux besoins de nos clients, de nos actionnaires et de nos employés et afin d'offrir à nos clients une expérience client uniforme, où qu'ils soient dans le monde. Cette méthode contribuera également à réduire le gaspillage en éliminant certains processus inefficaces et en comprimant les coûts tout en appuyant nos valeurs axées sur le développement durable au moyen d'un système sans support papier.

Notre organisation – La HSBC demeure l'une des plus grandes banques du monde et figure parmi celles qui sont les mieux capitalisées et les mieux positionnées en matière de liquidités. Nous continuerons de veiller à ce que notre capital et nos liquidités surpassent les exigences en matière de capital réglementaire. Nous continuerons d'exercer nos activités dans le respect des limites et des directives du Groupe HSBC, d'enrichir l'expérience de gestion au moyen des ressources de celui-ci, de nous assurer que nos investissements respectent les mesures de rendement clés fixées par le Groupe et, surtout, de mettre à profit les ressources de ce dernier par l'application du principe « Joindre nos forces ». Nous gérerons et limiterons le risque de crédit et d'exploitation en portant une attention particulière à notre clientèle.

Rapport de gestion (suite)

Analyse des résultats financiers pour 2010

- Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est chiffré à 429 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, en baisse de 4,2 % par rapport à celui de 2009, qui était de 448 millions de dollars.
- Le rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires s'est établi à 12,1 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 13,1 % en 2009.
- Le ratio d'efficience s'est établi à 57,4 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre 51,4 % pour 2009.
- Au 31 décembre 2010, le total de l'actif se chiffrait à 71,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 0,2 milliard de dollars, ou 0,3 %, par rapport aux 71,3 milliards de dollars inscrits à la même date en 2009.
- Au 31 décembre 2010, le total des fonds sous gestion s'élevait à 31,5 milliards de dollars, une augmentation de 3,3 milliards de dollars, ou 11,7 %, par rapport aux 28,2 milliards de dollars constatés un an plus tôt.

Aperçu

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 429 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre 448 millions de dollars pour 2009, ce qui représente une baisse de 19 millions de dollars, ou 4,2 %. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires généré par les opérations bancaires de base, qui regroupent les services financiers aux particuliers, les services aux entreprises et les services bancaires internationaux et marchés, s'est établi à 417 millions de dollars, en baisse de 77 millions de dollars, ou 15,6 %, par rapport à celui enregistré pour 2009. Les activités du secteur du crédit à la consommation ont dégagé un bénéfice net de 12 millions de dollars, soit 58 millions de dollars, ou 126,1 %, de plus que le résultat inscrit à ce chapitre en 2009, qui consistait en une perte de 46 millions de dollars.

Bien que le bénéfice net ait diminué depuis un an, compte non tenu de l'incidence de la comptabilisation à la juste valeur des couvertures économiques et des variations de la valeur marchande de certains actifs et passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, incidence dont il est fait mention dans la rubrique ci-après qui traite du revenu autre que d'intérêts, le bénéfice avant impôts de 2010 a progressé de 37,8 % comparativement à celui de l'exercice précédent. Conjuguées à la réduction des créances irrécouvrables, l'embellie économique et la solidité de nos activités de base nous ont permis d'enregistrer de bons résultats d'exploitation en 2010. Nous avons continué de mettre l'accent sur la croissance en comblant les besoins de nos clients et en tirant pleinement parti de nos forces internationales, tout en maintenant des niveaux élevés de capital et de liquidités.

Revenu net d'intérêts

Pour 2010, le revenu net d'intérêts s'est chiffré à 1 557 millions de dollars, contre 1 479 millions de dollars en 2009, une hausse de 78 millions de dollars, ou 5,3 %. La marge nette d'intérêts s'est élargie de 9 points de base, pour se situer à 2,49 %, et l'actif moyen produisant un revenu d'intérêts a progressé de 0,8 milliard de dollars et a ainsi atteint 62,4 milliards de dollars. La montée du revenu net d'intérêts a découlé essentiellement d'une baisse des coûts du financement et des liquidités ainsi que de l'incidence positive de taux d'intérêt plus élevés et plus stables en regard de 2009. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par le fait que les actifs comprenaient davantage de titres gouvernementaux et moins de prêts commerciaux.

Revenu autre que d'intérêts

Le revenu autre que d'intérêts a été de 936 millions de dollars en 2010, contre 1 097 millions de dollars en 2009, une baisse de 161 millions de dollars, ou 14,7 %. Les principes comptables généralement reconnus du Canada exigent que les variations, découlant de l'évaluation à la valeur de marché, de la juste valeur des dérivés qui sont utilisés comme couvertures de certains actifs et passifs que détient la banque à des fins autres que de transaction et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture soient comptabilisées dans les résultats, et ce, même si aucun gain ou perte économique n'a été généré. Ces principes s'appliquent notamment aux dérivés associés à certains programmes de titrisation de prêts hypothécaires à l'égard desquels la banque ne s'attend pas à réaliser de gain ou de perte puisqu'elle entend détenir ces dérivés jusqu'à leur échéance. De la même manière, les variations de la valeur marchande de certains actifs et passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction doivent aussi être incluses dans les résultats présentés, même si aucun gain ou perte économique n'en a découlé. La valeur de ces éléments hors trésorerie dépend principalement des fluctuations des taux d'intérêt du marché et des taux de change ou du perfectionnement des hypothèses des modèles servant à évaluer certains instruments financiers complexes. Les variations de valeur découlant de l'évaluation à la valeur de

marché peuvent créer une volatilité importante, d'une période à l'autre, des résultats que présente la banque, mais comme ces instruments sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance, aucun gain ou perte économique n'en résulte. Pour 2010, les répercussions des variations découlant de l'évaluation à la valeur de marché sur le revenu autre que d'intérêts des services bancaires internationaux et marchés se sont traduites par une perte nette de 196 millions de dollars alors qu'un gain net de 69 millions de dollars avait été réalisé en 2009. La perte nette associée à l'évaluation à la valeur de marché en 2010 a découlé essentiellement de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les dérivés utilisés à des fins de couverture, alors qu'en 2009, ces mêmes fluctuations avaient engendré un gain net d'évaluation à la valeur de marché. Ce gain tenait également compte des répercussions favorables de l'appréciation du dollar canadien sur le financement en dollars américains des titres disponibles à la vente libellés dans cette devise, éléments à l'égard desquels les gains ou pertes de conversion sont constatés dans les capitaux propres par voie du cumul des autres éléments du résultat étendu. Ce facteur a cependant été annulé par les effets du resserrement des différentiels de taux sur la juste valeur de nos propres titres de créance constatés à la juste valeur.

Compte non tenu des répercussions des variations liées à l'évaluation à la valeur de marché dont il est question ci-dessus, le revenu autre que d'intérêts a affiché une hausse de 104 millions de dollars, ou 10,1 %, en 2010 par rapport à 2009. Les autres revenus ont augmenté de 79 millions de dollars, ce qui s'explique principalement par la progression des revenus provenant de l'assurance crédit et de ceux tirés du programme Services internationaux aux immigrants investisseurs (« SIII »). Les commissions sur les facilités de crédit ont augmenté de 29 millions de dollars grâce aux mesures de tarification des services aux entreprises. Les revenus tirés de la gestion de placements des services financiers aux particuliers ont monté de 26 millions de dollars en raison des ventes élevées de produits de placement et du redressement des marchés boursiers par rapport à l'exercice précédent. Le revenu de négociation des services bancaires internationaux et marchés a dépassé de 9 millions de dollars celui enregistré l'exercice précédent. Même si le revenu de négociation de nos produits de taux et de dépôt a baissé au cours de l'exercice, cette baisse a été atténuée par une hausse du revenu de change, laquelle résulte des volumes d'opérations plus élevés de nos clients. De plus, nous avons inscrit en 2010 un recouvrement de 21 millions de dollars de pertes déjà constatées à l'égard du portefeuille de papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») non bancaire canadien, portefeuille dont la quasi-totalité a été vendue en 2010, alors qu'en 2009, des pertes de valeur du PCAA découlant de l'évaluation à la valeur de marché et se chiffrant à 27 millions de dollars avaient été enregistrées. Les gains sur les titres disponibles à la vente et autres titres se sont accrus de 6 millions de dollars depuis l'exercice précédent. Même si les gains sur les titres disponibles à la vente qui ont été vendus en 2009 étaient supérieurs à ceux de 2010, ces gains avaient été contrebalancés par la perte de valeur durable de 20 millions de dollars inscrite en 2009 relativement à certains titres adossés à des créances hypothécaires. Les hausses indiquées plus haut ont été atténuées par le recul, au montant de 34 millions de dollars, des commissions sur les marchés financiers des services bancaires internationaux et marchés par suite du ralentissement des activités de prise ferme, des services de conseil et des marchés des actions et de la dette entre 2009 et 2010 ainsi que par une diminution de 19 millions de dollars du revenu de titrisation causée par le repli des volumes d'opérations et des marges excédentaires.

Frais autres que d'intérêts et efficience opérationnelle

Pour l'exercice 2010, les frais autres que d'intérêts se sont chiffrés à 1 432 millions de dollars, contre 1 323 millions de dollars pour 2009, une hausse de 109 millions de dollars, ou 8,2 %. Les salaires et avantages sociaux ont monté de 21 millions de dollars, ou 2,9 %, en raison surtout de l'augmentation des commissions et de la rémunération incitative liée au rendement, en raison de l'amélioration du rendement qui y est lié, ainsi que de la hausse de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite. Les frais relatifs aux locaux et au matériel n'ont que peu varié depuis l'exercice précédent. En regard de ceux de 2009, les autres frais se sont accrus de 86 millions de dollars, ou 20,6 %, à cause de la hausse des frais de marketing, de l'augmentation des frais de courtage résultant de l'intensification des activités du programme SIII, et du fait que la banque a eu davantage recours à des consultants externes et à des employés contractuels. Le ratio d'efficience pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'est établi à 57,4 %, comparativement à 51,4 % en 2009. Compte non tenu de l'incidence des gains et pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché dont il est fait mention ci-dessus, le ratio d'efficience a légèrement augmenté en 2010, passant de 52,8 % en 2009 à 53,3 %.

Qualité du crédit et dotation à la provision pour créances irrécouvrables

Pour l'exercice 2010, la dotation à la provision pour créances irrécouvrables s'est établie à 335 millions de dollars, comparativement à 515 millions de dollars pour l'exercice 2009. En 2010, la dotation à la provision pour créances irrécouvrables attribuables aux opérations bancaires a diminué de 74 millions de dollars par rapport à celle de 2009, ce qui est essentiellement attribuable aux segments des moyennes entreprises et de l'immobilier commercial. Il faut aussi tenir compte du fait qu'une dotation de 37 millions de dollars avait été constatée à l'égard du PCAA en 2009. Du côté du secteur du crédit à la consommation, la dotation a été de 106 millions de dollars moins élevée qu'en 2009. Bien que les conditions demeurent incertaines, l'amélioration observée en 2010 par rapport à 2009 s'explique par la baisse

Rapport de gestion (suite)

des dotations aux provisions spécifiques pour les créances irrécouvrables du portefeuille de prêts commerciaux de la banque ainsi que par la diminution des situations de défaut du secteur du crédit à la consommation, facteurs qui, tous deux, témoignent de l'amélioration de la conjoncture économique.

Le montant brut des prêts douteux s'établissait à 829 millions de dollars au 31 décembre 2010, soit 193 millions de dollars de moins qu'à la même date un an plus tôt. Le total des prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques pour créances irrécouvrables, se chiffrait à 602 millions de dollars au 31 décembre 2010, contre 836 millions de dollars au 31 décembre 2009. Le total des prêts douteux comprend un montant de 152 millions de dollars (214 millions de dollars en 2009) attribuable au crédit à la consommation et aux autres prêts à la consommation pour lesquels toute perte de valeur est évaluée collectivement. Le montant plus élevé des prêts douteux en 2009 a découlé de la détérioration de la conjoncture dans tous les secteurs d'activité au cours de cet exercice.

La provision générale pour créances irrécouvrables applicable aux prêts aux entreprises et aux administrations publiques du portefeuille bancaire a été abaissée de 3 millions de dollars par rapport à celle du 31 décembre 2009, pour se fixer à 217 millions de dollars. Cette baisse a découlé de la réduction de 1,7 milliard de dollars du portefeuille de prêts commerciaux productifs en 2010. La provision générale applicable aux prêts à la consommation s'est établie à 146 millions de dollars, contre 201 millions de dollars au 31 décembre 2009. Exprimée en pourcentage de l'encours des prêts et des acceptations, le total de la provision pour créances irrécouvrables était de 1,5 % au 31 décembre 2010, soit le même pourcentage qu'à la même date un an plus tôt. La banque considère que le total de la provision pour créances irrécouvrables est approprié étant donné la qualité du crédit de ses portefeuilles et le contexte actuel en matière de crédit.

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif en 2010 a été de 30,0 %, contre 29,1 % en 2009. Le taux moindre enregistré en 2009 était attribuable à la constatation d'un remboursement d'impôts en lien avec le revenu généré par le centre financier international de la Colombie-Britannique, remboursement qui a découlé d'une vérification des déclarations des années d'imposition 2007 et 2008.

Bilan

Le total de l'actif s'établissait à 71,5 milliards de dollars au 31 décembre 2010, en hausse de 0,2 milliard de dollars par rapport à celui au 31 décembre 2009. La banque pouvait toujours compter sur de solides liquidités, l'encaisse, les valeurs mobilières et les conventions de revente s'élevant à 27,9 milliards de dollars au 31 décembre 2010, contre 25,1 milliards de dollars au 31 décembre 2009. Cette hausse a toutefois été atténuée par une baisse de 2,2 milliards de dollars des prêts aux entreprises et aux administrations publiques et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations, baisse causée par la diminution des besoins d'emprunt des clients, ceux-ci souhaitant réduire leur endettement en raison des répercussions de la récession mondiale, et par la contraction de notre portefeuille dans le secteur de l'immobilier commercial. Le montant net de l'encours des prêts hypothécaires résidentiels a fléchi de 0,1 milliard de dollars en 2010 à cause du ralentissement du secteur de l'habitation et du positionnement stratégique de notre portefeuille de prêts hypothécaires. Dans le secteur des services financiers aux particuliers, les prêts à la consommation et les marges de crédit personnelles ont progressé de 0,2 milliard de dollars, pour s'établir à 5,9 milliards de dollars, alors que les créances du secteur du crédit à la consommation se sont repliées de 0,6 milliard de dollars, se situant ainsi à 2,6 milliards de dollars, à cause de la réduction du nombre de nouveaux prêts, réduction imputable aux décisions prises en vue de resserrer le crédit.

Le total des dépôts s'établissait à 52,1 milliards de dollars au 31 décembre 2010, affichant une hausse de 1,9 milliard de dollars par rapport aux 50,2 milliards de dollars constatés au 31 décembre 2009. Les principaux facteurs à l'origine de cette hausse ont été la montée des dépôts provenant des entreprises ainsi que de faibles hausses des dépôts de gros, lesquels font partie des dépôts des entreprises et des administrations publiques.

Total des actifs sous administration

La vigueur des marchés boursiers et la vente de nouveaux produits ont favorisé une hausse des fonds sous gestion, lesquels sont passés de 28,2 milliards de dollars au 31 décembre 2009 à 31,5 milliards de dollars au 31 décembre 2010. Compte tenu des soldes des biens en garde et administrés, le total des actifs sous administration a atteint 40,5 milliards de dollars, contre 38,9 milliards de dollars au 31 décembre 2009.

Résumé des états des résultats trimestriels condensés

	2010				2009			
	Trimestres terminés les				Trimestres terminés les			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
				<i>(non audité)</i>				
Revenu net d'intérêts	388 \$	396 \$	393 \$	380 \$	393 \$	368 \$	368 \$	350 \$
Revenu autre que d'intérêts ⁽¹⁾	283	216	271	166	309	222	289	277
Total des revenus	671	612	664	546	702	590	657	627
Frais autres que d'intérêts ⁽¹⁾	382	362	353	335	334	323	341	325
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables	289	250	311	211	368	267	316	302
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	109	97	66	63	131	97	126	161
Bénéfice avant impôts	180	153	245	148	237	170	190	141
Provision pour impôts sur les bénéfices	54	42	71	43	66	48	54	39
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	7	6	7	6	7	6	7	6
Bénéfice net	119 \$	105 \$	167 \$	99 \$	164 \$	116 \$	129 \$	96 \$
Dividendes sur actions privilégiées	15	16	15	15	16	15	15	11
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	104 \$	89 \$	152 \$	84 \$	148 \$	101 \$	114 \$	85 \$
Bénéfice de base par action (\$)	0,21	0,18	0,30	0,17	0,30	0,20	0,23	0,17

(1) Les chiffres des trimestres de 2009 ont été retraités de façon à présenter le résultat brut de certaines opérations conclues avec des sociétés du Groupe HSBC. Il y a lieu de se reporter à la note 1x, à la page 69.

Les données trimestrielles non auditées tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle de ces données. Ces ajustements sont tous de nature normale et récurrente. Pour la plupart, nos revenus ne sont pas de nature saisonnière. Toutefois, le revenu autre que d'intérêts peut augmenter au cours du premier trimestre de l'exercice en raison des placements effectués par les particuliers dans des régimes d'épargne-retraite, situation qui est caractéristique du Canada. D'autres facteurs saisonniers ont une légère incidence sur nos résultats dans la plupart des trimestres. Comme le premier trimestre comporte le nombre de jours le moins élevé, le revenu net d'intérêts pourrait être moindre que celui des trois autres trimestres.

La crise du crédit et des liquidités survenue en 2008 et en 2009 a touché les taux du marché, ce qui s'est traduit par l'élargissement des différentiels de taux, la contraction des marges d'intérêts et le fléchissement de la valeur des dépôts ne portant pas intérêt. Compte tenu de la composition du portefeuille de la banque, les taux de la moyenne des prêts ont été révisés à la baisse plus rapidement que l'ont été ceux des dépôts, ce qui a causé une diminution du revenu net d'intérêts qui s'est poursuivie jusqu'au premier trimestre de 2009. Le revenu net d'intérêts s'est amélioré dans le reste de 2009 grâce aux mesures de tarification prises en lien avec les prêts commerciaux, à la stabilisation des taux d'intérêt du marché et à l'incidence positive de la réduction des différentiels de taux sur le coût des fonds de gros. Le marché des taux d'intérêt a continué de se stabiliser en 2010, ce qui s'est traduit par une hausse des taux et la baisse des coûts du financement et des liquidités. Ces facteurs favorables ont cependant été contrebalancés, en partie, par l'importance accrue des titres gouvernementaux par rapport aux prêts commerciaux dans notre portefeuille, nos clients cherchant à réduire leur dette, et par la diminution des nouveaux prêts accordés par le secteur du crédit à la consommation.

Rapport de gestion (suite)

Les forces à l'œuvre sur les marchés ont rendu les taux d'intérêt et de change très volatils et ont causé des variations dans les différentiels de taux, ce qui a fait fluctuer de façon considérable le revenu autre que d'intérêts dans les huit derniers trimestres, en particulier les revenus liés aux activités de négociation et aux ajustements découlant de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés. Après avoir grandement reculé en 2008, les marchés boursiers canadiens ont connu une forte reprise en 2009 et en 2010, ce qui a donné lieu à une hausse des revenus tirés des marchés financiers. De plus, les mesures de tarification des prêts commerciaux dont il a été fait mention ci-dessus ont également favorisé une hausse des commissions sur les facilités de crédit commerciales hors bilan, telles les acceptations bancaires, les garanties et les lettres de crédit.

La conjoncture économique chancelante qui a prévalu en 2009 a eu des répercussions négatives sur le marché du crédit, ce qui a accru le nombre de prêts en souffrance et nécessité une hausse des dotations aux provisions pour créances irrécouvrables durant cet exercice. Même si les conditions économiques étaient toujours incertaines, les créances irrécouvrables ont diminué en 2010 en raison de la baisse des dotations aux provisions spécifiques pour les créances irrécouvrables, laquelle reflète l'amélioration du contexte économique et la baisse du nombre de situations de défaut pour le secteur du crédit à la consommation.

Au cours des huit derniers trimestres, plusieurs éléments, favorables ou non, ont influé sur nos activités. Notre portefeuille de PCAA non bancaire a été restructuré au premier trimestre de 2009 et nous avons constaté d'autres charges et dépréciations relativement aux placements de ce portefeuille restructuré en 2009, soit 22 millions de dollars au premier trimestre, un revenu de 15 millions de dollars au deuxième trimestre et des charges et dépréciations de 54 millions de dollars et de 3 millions de dollars aux troisième et quatrième trimestres, respectivement. Au cours du deuxième trimestre de 2010, nous avons vendu la quasi-totalité du PCAA non bancaire que nous détenions et avons comptabilisé un recouvrement de pertes déjà constatées de 21 millions de dollars. Au cours du premier trimestre de 2009, nous avons inscrit une dotation de 20 millions de dollars à l'égard d'une perte éventuelle associée à une opération conclue l'exercice précédent. Au cours du deuxième trimestre de 2009, des gains sur des titres disponibles à la vente de 27 millions de dollars avaient été réalisés à la cession de certains titres. Des pertes attribuables à une perte de valeur durable des titres disponibles à la vente totalisant 1 million de dollars, 6 millions de dollars, 12 millions de dollars et 1 million de dollars ont été inscrites aux premier, deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2009, respectivement. En 2010, le secteur du crédit à la consommation a constaté un revenu non récurrent provenant de l'assurance crédit de 5 millions de dollars, au deuxième trimestre, et de 11 millions de dollars, au quatrième trimestre.

Analyse des résultats financiers du quatrième trimestre de 2010

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts du quatrième trimestre de 2010 s'est établi à 388 millions de dollars, contre 393 millions de dollars pour la période correspondante de 2009, soit une baisse de 5 millions de dollars, ou 1,3 %. Cette baisse a découlé essentiellement du repli des volumes de prêts du secteur du crédit à la consommation. L'actif moyen produisant un revenu d'intérêts est passé de 61,9 milliards de dollars à 63,5 milliards de dollars, alors que la marge nette d'intérêts s'est contractée, passant de 2,52 % au dernier trimestre de 2009 à 2,42 %. Cette baisse s'explique par un changement dans la composition des actifs, les prêts commerciaux produisant un revenu d'intérêts plus élevé étant remplacés par des avoirs en titres gouvernementaux à rendement moins élevé en raison de la baisse de la demande de crédit.

Le revenu net d'intérêts tiré des opérations bancaires de base a augmenté de 13 millions de dollars, ou 4,3 %. Cette augmentation est attribuable à une légère hausse de la marge nette d'intérêts, qui s'est établie à 2,07 % pour le quatrième trimestre, comparativement à 2,06 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'actif moyen produisant un revenu d'intérêts a lui aussi augmenté, passant de 58,5 milliards de dollars à 60,8 milliards de dollars. La marge nette d'intérêts relative aux opérations bancaires de base a bénéficié d'une réduction des coûts du financement et des liquidités et de l'incidence favorable de taux d'intérêt plus élevés. Toutefois ces facteurs ont été contrebalancés en partie par un changement dans la composition des actifs, les prêts commerciaux ayant diminué et les titres gouvernementaux, augmenté.

Au quatrième trimestre de 2010, le revenu net d'intérêts du secteur du crédit à la consommation a fléchi de 18 millions de dollars, ou 20,2 %, par rapport à celui du trimestre correspondant de 2009. La cause en revient à la décision de resserrer le crédit qui a entraîné une baisse de 21,2 % de la moyenne des créances, ramenant celle-ci à 2,6 milliards de dollars.

Au quatrième trimestre de 2010, le revenu net d'intérêts a subi une baisse de 8 millions de dollars, ou 2,0 %, par rapport à celui du troisième trimestre de 2010, ce qui est attribuable à la contraction de la marge nette d'intérêts, qui est passée de 2,50 % à 2,42 %. La baisse est principalement imputable aux marges plus étroites sur les dépôts des particuliers en raison des taux promotionnels offerts pour les nouveaux dépôts au quatrième trimestre, ainsi qu'à la diminution des volumes de prêts commerciaux et du nombre de prêts accordés par le secteur du crédit à la consommation, tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les effets de ces baisses ont été atténués par la progression du revenu d'intérêts sur les prêts commerciaux qui a résulté de la majoration du taux préférentiel canadien au quatrième trimestre.

Revenu autre que d'intérêts

Le revenu autre que d'intérêts s'est élevé à 283 millions de dollars au quatrième trimestre de 2010, contre 309 millions de dollars à la même période de 2009, ce qui représente une baisse de 26 millions de dollars, ou 8,4 %. L'un des principaux facteurs qui nuit à la comparabilité des chiffres des trimestres à l'étude est l'incidence des ajustements comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, tel qu'il est expliqué ci-dessus dans l'analyse des résultats annuels. Les autres gains comptables nets associés à l'évaluation à la valeur de marché, gains d'un montant de 5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2010, ont baissé de 3 millions de dollars en regard du même trimestre de 2009. Compte non tenu de ces ajustements comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, le revenu autre que d'intérêts a reculé de 23 millions de dollars au quatrième trimestre de 2010, ou 7,6 %, comparativement à celui du même trimestre de 2009. Ce recul est principalement attribuable à une diminution de 22 millions de dollars des commissions sur les marchés financiers des services bancaires internationaux et marchés, diminution qui s'explique par le repli des activités de prise ferme, des services de conseil et des marchés des actions et de la dette entre 2009 et 2010, ainsi qu'à une baisse de 28 millions de dollars du revenu de titrisation causée par la contraction des volumes d'opérations. Ces réductions ont été atténuées par une légère hausse des commissions sur les facilités de crédit, hausse attribuable aux mesures de tarification du secteur des services aux entreprises, par la progression des revenus tirés de la gestion de placements du secteur des services financiers aux particuliers. Cette progression s'explique par l'accroissement, pendant l'année, de la valeur de marché des portefeuilles de nos clients en raison des fortes ventes de produits de placement et de l'amélioration des marchés boursiers. Les autres revenus se sont accrus de 14 millions de dollars en raison de l'amélioration des revenus provenant de l'assurance crédit et du programme SIII.

Pour le quatrième trimestre de 2010, le revenu autre que d'intérêts a été de 67 millions de dollars, ou 31,0 %, plus élevé que celui du troisième trimestre de 2010. Les autres gains comptables associés à l'évaluation à la valeur de marché, au montant de 5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2010, ont dépassé de 69 millions de dollars ceux du trimestre précédent, ce qui a découlé surtout de l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur les dérivés utilisés à des fins de couverture. Compte non tenu de l'incidence de ces ajustements comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, le revenu autre que d'intérêts a reculé de 2 millions de dollars entre les troisième et quatrième trimestres de 2010. Les commissions sur les marchés financiers ont augmenté de 12 millions de dollars par suite de la croissance du volume des opérations des clients, laquelle a été favorisée par la vigueur des marchés boursiers, et de la hausse des commissions de montage et de services de conseil. Par contre, cette progression a été contrebalancée en partie par une diminution de 11 millions de dollars du revenu de titrisation causée par le recul du volume d'opérations et le resserrement des marges. Les autres revenus se sont comprimés de 7 millions de dollars à cause du recul des revenus générés par le programme SIII ainsi que de la diminution des coûts technologiques qui ont été recouverts auprès d'autres sociétés du Groupe HSBC, ce qui a été compensé en partie par la hausse du revenu provenant de l'assurance crédit.

Frais autres que d'intérêts et efficacité opérationnelle

Pour le quatrième trimestre de 2010, les frais autres que d'intérêts se sont chiffrés à 382 millions de dollars, une hausse de 48 millions de dollars, ou 14,4 %, par rapport à ceux de la période correspondante de 2009. Les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 26 millions de dollars, ou 14,9 %, en regard du quatrième trimestre de 2009, ce qui est essentiellement imputable à l'augmentation des commissions et de la rémunération incitative liée au rendement, en raison de l'amélioration du rendement qui y est lié, ainsi qu'à la hausse de la charge au titre des avantages complémentaires de retraite. Les autres frais se sont accrus de 23 millions de dollars en raison principalement de la hausse des frais de marketing et de l'augmentation des frais de courtage par suite de l'intensification des activités du programme SIII. Pour le quatrième trimestre de 2010, le ratio d'efficacité s'est établi à 56,9 %, comparativement à 47,6 % pour la période correspondante de 2009, ce qui est principalement attribuable à une variation défavorable des autres gains et pertes comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, lesquels constituent un élément hors trésorerie. Exclusion faite de l'incidence de cette variation, le ratio d'efficacité a été de 57,4 %, en regard de 48,1 % pour la période correspondante de 2009.

Les frais autres que d'intérêts du trimestre terminé le 31 décembre 2010 ont dépassé de 20 millions de dollars, ou 5,5 %, ceux du troisième trimestre de 2010. Les salaires et avantages sociaux ont augmenté de 14 millions de dollars en raison principalement de la progression des commissions et de la rémunération incitative liée au rendement qui a résulté des facteurs décrits ci-dessus ainsi que des hausses des charges inhérentes aux prestations de départ et aux avantages complémentaires de retraite. Les frais de marketing se sont accrus de 11 millions de dollars depuis le trimestre précédent à cause des sommes supplémentaires qui ont été consacrées à la promotion de la marque HSBC. Le ratio d'efficacité s'est amélioré au quatrième trimestre, passant des 59,2 % qu'il était au troisième trimestre à 56,9 %.

Rapport de gestion (suite)

Impôts sur les bénéfices

Le taux d'imposition effectif s'est établi à 31,2 % au quatrième trimestre de 2010, contre 28,7 % au trimestre correspondant de 2009 et 28,6 % au troisième trimestre de 2010. Le taux d'imposition a été plus élevé au quatrième trimestre de 2010 qu'à la période correspondante de 2009, principalement en raison du fait qu'un remboursement d'impôts avait été constaté en 2009 relativement au revenu provenant du centre financier international de la Colombie-Britannique. Le taux d'imposition a diminué entre les troisième et quatrième trimestres de 2010 par suite de la constatation, au troisième trimestre, de certains crédits d'impôt à l'investissement d'exercices précédents.

Incidence des estimations, de l'exercice du jugement et du choix des conventions comptables sur les états financiers

Les estimations constituent un élément inhérent à la préparation des états financiers. Il est nécessaire d'effectuer des estimations, en particulier lorsqu'il s'agit d'évaluer les actifs, les provisions pour prêts douteux et créances irrécouvrables ainsi que les passifs et les dotations aux provisions. Ces estimations peuvent avoir un effet sur les montants présentés dans nos états financiers consolidés.

Nous expliquons la façon dont nous avons appliqué certaines conventions comptables, y compris leurs modifications, à la note 1 figurant aux pages 62 à 69. L'analyse qui suit fait ressortir les domaines où nous croyons que le choix et l'application de certaines conventions comptables et le fait d'avoir recours à diverses estimations et au jugement peuvent avoir une incidence importante sur les résultats que nous présentons. Nous croyons que nos estimations sont appropriées compte tenu des circonstances auxquelles elles s'appliquent.

Créances irrécouvrables et estimations des provisions pour créances irrécouvrables

Nous présentons nos prêts, déduction faite de toute provision établie pour les créances irrécouvrables. L'évaluation du montant des provisions pour créances irrécouvrables est subjective en soi puisque les estimations effectuées, y compris celles se rapportant aux flux de trésorerie futurs prévus, sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable quant à leur montant et à leur calendrier, en particulier en période de fluctuations économiques.

Les provisions pour créances irrécouvrables comprennent des provisions spécifiques et la provision générale, chacune d'elles étant examinées de façon régulière. Les provisions spécifiques sont comptabilisées sur une base individuelle pour les prêts pour lesquels nous estimons que la possibilité de recouvrement ultime de la totalité ou d'une partie du capital ou des intérêts est douteuse. Les provisions générales reflètent notre meilleure estimation des pertes liées à un ensemble de prêts dont chacun représente un montant important et pour lesquels il n'existe aucune preuve que l'un d'entre eux aurait été désigné comme douteux, ou encore des pertes liées à un important volume de prêts homogènes qui, pris individuellement, ne sont pas significatifs.

Pour en savoir plus sur la façon dont nos provisions sont estimées, il y a lieu de se reporter aux commentaires fournis sous la rubrique Prêts douteux et provisions pour créances irrécouvrables, aux pages 41 à 43 de ce rapport de gestion ainsi qu'à la note 1f, à la page 64.

Nous surveillons étroitement les facteurs économiques lorsque nous évaluons la possibilité de constituer des provisions spécifiques pour créances irrécouvrables et la nécessité d'ajuster le montant de la dotation relative à la provision générale. En 2010, nos prêts en souffrance ont grandement baissé, ce qui s'est traduit par une diminution importante de la dotation à la provision pour créances irrécouvrables en regard de ce qu'elle était en 2009.

Avantages sociaux futurs

Dans le cadre de notre programme de rémunération, nous fournissons à nos employés des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite, comme un programme complet d'assurance des soins de santé, auxquels ils sont admissibles une fois qu'ils ont pris leur retraite. Tous nos nouveaux employés participent à un régime de retraite à cotisations déterminées. Ce régime de retraite est moins sensible aux facteurs économiques négatifs que ne l'est un régime à prestations déterminées. Dans certains cas, il faut attendre plusieurs années avant de pouvoir calculer le montant définitif des prestations, en particulier dans le cas des régimes à prestations déterminées où le montant des prestations est établi en proportion du salaire final et du nombre d'années de service. Même si nous cotisons à plusieurs régimes de retraite afin de remplir nos obligations relatives aux droits à pension des employés, le montant réel de l'actif nécessaire dépend de différents facteurs, comme le taux de rendement de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires des employés et le nombre d'années pendant lesquelles les prestations de retraite seront versées.

En raison de la longue durée des périodes de cotisation et de paiement des régimes de retraite à prestations déterminées, toute modification des taux à long terme peut avoir un effet important sur nos résultats financiers. Après consultation avec nos actuaires, des hypothèses sont posées quant au taux de rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, au taux d'actualisation s'appliquant au calcul des obligations au titre des prestations constituées, à la progression des salaires et à l'évolution des coûts des soins de santé. Les hypothèses posées et une analyse des effets de la sensibilité de ces hypothèses sur le coût de nos prestations et de nos obligations au titre des prestations constituées sont présentées à la note 24, aux pages 98 à 100. Ce sont les modifications apportées au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées qui ont l'incidence la plus importante. Selon les normes comptables en vigueur, le taux d'actualisation qu'il convient d'utiliser est le taux obligataire à long terme et non pas le taux de rendement prévu de l'actif des régimes.

Le niveau de capitalisation que requièrent nos régimes de retraite à prestations déterminées est établi par voie d'évaluations actuarielles formelles qui servent à calculer le coût des prestations gagnées au cours d'un exercice ainsi que toute autre cotisation que la banque doit faire afin d'éliminer, au fil du temps, les déficits au titre des services passés. En raison de changements législatifs et à l'exception d'un régime de moindre importance, les régimes de la banque doivent, depuis 2010, faire l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. En 2010, des évaluations actuarielles ont été réalisées pour tous les régimes de la société et elles ont indiqué des besoins de capitalisation annuels de 18 millions de dollars, soit 9 millions de dollars de plus que le montant établi dans la dernière évaluation. Cette hausse résulte principalement de rendements de placement plus faibles que ceux prévus dans cette évaluation. Les cotisations requises pour 2011 ne seront connues qu'après la réalisation des évaluations plus tard en 2011 mais comme les conditions financières en 2010 ont été relativement conformes aux prévisions, la banque ne prévoit pas que les besoins de capitalisation de ses régimes à prestations déterminées varieront de façon importante en 2011.

Impôts sur les bénéfices

Lorsque nous établissons la provision pour impôts sur les bénéfices et le montant des actifs d'impôts futurs nets aux fins des états financiers consolidés, nous estimons les taux auxquels nos bénéfices seront imposés dans les différents territoires du Canada. Nous prévoyons également les dates auxquelles les écarts temporaires devraient se résorber. Si les montants, le calendrier ou les taux réels différaient de nos estimations ou si notre interprétation des lois fiscales différait de celle des autorités provinciales et fédérales en la matière, il pourrait être nécessaire d'effectuer des ajustements. La note 25, à la page 101, donne des détails sur la provision pour impôts sur les bénéfices et les actifs d'impôts futurs nets.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Nous soumettons les écarts d'acquisition et les actifs incorporels, incluant les logiciels générés en interne, à un test de dépréciation au moins une fois l'an afin de nous assurer que les justes valeurs sont supérieures aux valeurs comptables. Pour déterminer la juste valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, nous utilisons un certain nombre de facteurs, notamment des comparaisons avec les données du marché, des taux d'actualisation, des ratios cours-bénéfice et des estimations de revenus. Le processus fait appel au jugement de la direction quant au choix des hypothèses ainsi qu'à l'utilisation d'une méthode appropriée pour la détermination de la juste valeur. Toute perte de valeur des écarts d'acquisition ou des actifs incorporels est imputée aux frais autres que d'intérêts dans les états consolidés des résultats. Bien que les marchés aient encore montré des signes de faiblesse en 2010, la valeur comptable de nos écarts d'acquisition n'a pas été touchée par ce manque de vigueur. De plus, les secteurs d'exploitation auxquels les écarts d'acquisition se rapportent sont demeurés rentables au cours de l'exercice. Par ailleurs, rien n'indiquait au 31 décembre 2010 que la valeur comptable de ces écarts avait subi une perte de valeur.

Rapport de gestion (suite)

Titrisation et entités à détenteurs de droits variables

Dans le cadre de notre processus de gestion du capital, du financement et des liquidités, nous formons des groupes d'actifs, par exemple divers types de prêts à la consommation, et nous vendons les droits que nous détenons dans ceux-ci à divers conduits de titrisation. Ces opérations de titrisation, qui sont régies par des contrats de vente et d'achat, sont généralement effectuées par l'entremise de conduits qui sont des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») ad hoc et sont financées par des investisseurs au moyen de papier commercial ou d'autres placements à plus long terme.

Les conventions comptables s'appliquant à la titrisation sont décrites à la note 1r, à la page 68. Si les exigences comptables relatives au traitement des ventes sont satisfaites, nous imputons aux résultats, au moment du transfert, la valeur actualisée de la marge excédentaire que nous prévoyons gagner sur la durée de l'opération, déduction faite de toute perte sur créances estimative et des frais de transaction. Cette façon de faire exige que nous posions des hypothèses quant aux flux de trésorerie prévus des prêts titrisés, y compris le montant des pertes sur créances, les taux d'actualisation et les passifs de gestion futurs. Advenant que les flux de trésorerie, y compris l'incidence des pertes sur créances, soient différents de nos estimations, un ajustement de la valeur comptable des droits conservés pourrait s'imposer. C'est pourquoi nous vérifions régulièrement si la valeur comptable des droits conservés inscrite aux états financiers consolidés s'est dépréciée de manière durable. Si tel est le cas, nous comptabilisons cette perte de valeur durable dans les états consolidés des résultats, en réduction des autres revenus.

Nos obligations d'offrir une protection contre les pertes de premier niveau dont le montant excède celui des pertes sur créances estimatives ne sont pas inscrites au bilan consolidé. Des renseignements sur nos opérations de titrisation, y compris les hypothèses et une analyse des effets de la sensibilité de ces hypothèses sur le bénéfice, et les taux de remboursement des prêts, les pertes sur créances estimatives et le montant maximal de nos obligations au titre de la dotation à la provision pour protection de premier niveau sont fournis à la note 4, aux pages 74 et 75.

Juste valeur des instruments financiers

Dans le cours normal de nos affaires, nous faisons un usage important d'instruments financiers. Nous accordons notamment des prêts, achetons des valeurs mobilières et d'autres placements, acceptons des dépôts et concluons diverses opérations sur instruments dérivés.

Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé lors de leur constatation initiale. Après celle-ci, les prêts et créances et les dépôts auprès d'institutions financières réglementées sont évalués au coût après amortissement, qui est établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes non réalisés, y compris l'incidence des fluctuations des taux de change découlant d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, sauf pour ce qui est des pertes de valeur durables, qui sont enregistrées dans le bénéfice. Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris ceux que nous avons choisi de comptabiliser à la juste valeur ou qui sont des dérivés, sont inscrits dans le bilan consolidé à la juste valeur. Les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Hormis les changements apportés aux hypothèses utilisées aux fins des modèles et les améliorations qu'il convenait d'apporter à ceux-ci, aucune modification n'a été apportée au mode de calcul de la juste valeur des instruments financiers depuis le 31 décembre 2009. Par ailleurs, il n'est survenu aucune variation importante de la juste valeur des instruments financiers qui aurait été causée par d'autres facteurs que l'évolution normale des conditions de l'économie, du secteur et du marché. Dans le cas des instruments financiers, y compris les dérivés, qui sont évalués à l'aide de données de marché importantes non observables (niveau 3), les hypothèses et méthodes employées aux fins de nos modèles sont constamment revues et révisées de façon à obtenir de meilleures estimations de la juste valeur.

Des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers sont fournis à la note 1d, aux pages 62 et 63, ainsi qu'à la note 17, aux pages 82 à 88.

La majeure partie de nos titres détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada. Les variations de la juste valeur de ces titres sont prises en compte dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Changements aux principales conventions comptables en 2010

Il n'y a eu aucun changement de convention comptable depuis le 31 décembre 2009.

Changements à venir concernant la comptabilisation et la présentation de l'information

Conversion aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé précédemment que toutes les entreprises ayant une obligation d'information du public devront présenter leurs résultats financiers conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption des IFRS vise à favoriser la comparabilité de la communication de l'information financière partout dans le monde. Ainsi, tous les états financiers intermédiaires et annuels des périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011, y compris les chiffres présentés à des fins de comparaison, devront être préparés et publiés conformément aux IFRS.

Gouvernance

Afin d'assurer une gouvernance appropriée en ce domaine, nous avons formé un comité directeur chargé de la mise en application des IFRS et constitué de membres de la haute direction, de spécialistes des conventions comptables et des autres questions en cause et de représentants des filiales. Ce comité fait régulièrement état de ses travaux au comité de vérification et aux organismes canadiens de réglementation des banques.

Notre stratégie et le déroulement de nos activités

Notre stratégie consiste à adopter les IFRS de manière à harmoniser, dans la mesure du possible, nos conventions comptables avec celles de notre société mère. Notre projet d'application des IFRS se déroule comme prévu. Avant 2010, nous avons parachevé l'évaluation détaillée des différences comptables entre les PCGR du Canada et les IFRS et n'avons relevé aucun écart comptable important qui n'était pas déjà traité par nos processus et systèmes en vigueur. Nous avons dressé notre bilan d'ouverture selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010, ce qui constitue le point de départ de la comptabilisation de nos résultats selon ces normes. En outre, nous recueillons l'information requise et nous serons en mesure d'établir les chiffres et les renseignements correspondants de 2010 aux fins de la présentation d'information en 2011 conformément aux IFRS.

Compétences en communication de l'information financière

Comme nous présentons déjà nos résultats financiers conformément à ces normes en vue de leur inclusion dans les résultats consolidés du Groupe HSBC, divers membres de notre personnel comptable ont de l'expérience dans l'application de ces normes. En 2010, nous avons parachevé notre plan de formation afin de familiariser tous nos employés aux IFRS, déployant à cette fin des ressources internes et externes. D'autres programmes de formation seront dispensés de manière continue, selon les besoins.

Incidence des IFRS sur nos systèmes et processus d'information financière

Nos systèmes financiers traitent et présentent déjà de l'information financière conforme aux IFRS. Avant l'exercice 2010, nous avons modifié certains systèmes comptables afin d'accélérer la présentation de l'information selon les IFRS à des fins internes et de jeter les bases de la mise en œuvre, en 2011, d'un système comptable fondé sur les IFRS et pleinement intégré.

Incidence des IFRS sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière et sur les contrôles et procédures de communication de l'information

Nous avons conçu un contrôle interne à l'égard de l'information financière qui fonctionne efficacement. Nous avons établi que la transition aux IFRS n'aura aucune répercussion importante sur ce contrôle ou sur nos contrôles et procédures de communication de l'information.

Incidence sur les activités commerciales

À des fins de gestion interne, la banque se sert des résultats établis selon les IFRS qu'elle transmet au Groupe HSBC. Elle ne s'attend pas à ce que son passage au référentiel comptable que sont les IFRS ait une incidence importante sur ses activités commerciales. Nous sommes actuellement en train d'examiner et de modifier au besoin les conventions de prêt conclues avec nos clients qui, eux aussi, appliqueront les IFRS ainsi que les clauses financières que renferment ces ententes. Nous n'avons cerné aucune autre répercussion importante sur nos activités imputable à cette conversion.

Rapport de gestion (suite)

Communication avec les investisseurs

La banque est une filiale en propriété exclusive dont aucune action ordinaire n'est détenue par des actionnaires externes. Ses tiers investisseurs se composent d'actionnaires privilégiés, de porteurs de titres HSBC HaTSMC et de créanciers de second rang dont la principale préoccupation est le paiement de dividendes et d'intérêts ainsi que le remboursement des montants en capital aux dates prévues. En 2010, nous avons décrit l'incidence des IFRS sur nos résultats financiers dans nos rapports aux actionnaires comme l'exigent les normes régissant l'information à fournir sur la conversion aux IFRS qu'ont édictées les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des banques.

Projets à venir de l'IASB et répercussions prévues pour la banque

Plusieurs normes comptables sont en voie d'être modifiées par le normalisateur responsable des IFRS, soit l'International Accounting Standards Board (« l'IASB »). Nous surveillons constamment l'avancement des projets de l'IASB et nous ne prévoyons pas la diffusion de nouvelles normes comptables ou de normes révisées dont l'adoption sera obligatoire en 2011.

Incidence des IFRS sur les exigences quant à la suffisance du capital

Au 31 décembre 2010, le ratio de capital réglementaire de catégorie 1 a décliné, passant de 13,3 % lorsque calculé selon les PCGR du Canada, à 13,0 % lorsque calculé selon les IFRS; le ratio de capital réglementaire total a quant à lui reculé de 16,0 % à 15,8 %. Les deux ratios sont cependant demeurés nettement supérieurs aux ratios de capital réglementaire minimaux requis, soit 7 % pour le capital de catégorie 1 et de 10 % pour le capital total. Le BSIF a accordé des dispositions d'allègement permettant de répartir sur une base linéaire et sur huit trimestres, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012, l'incidence des IFRS dans le calcul du capital réglementaire. Nous avons décidé de ne pas nous prévaloir de cette disposition puisque nous jugeons que l'incidence transitoire de l'application des IFRS sera négligeable sur le capital réglementaire de la banque.

Selon les IFRS, les actifs titrisés et vendus par l'entremise des programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») sont comptabilisés à titre d'emprunts garantis selon les IFRS, ce qui signifie que les actifs titrisés demeurent inscrits au bilan consolidé et, par conséquent, qu'il y a une hausse du coefficient actif/capital réglementaire. Au 31 décembre 2010, compte non tenu de l'incidence de toute disposition provisoire, le coefficient actif/capital réglementaire aurait augmenté de 13,3 lorsque calculé selon les PCGR du Canada, à 14,8 lorsque calculé selon les IFRS, soit bien en deçà du coefficient maximal de 20 fois imposé par la réglementation. Le BSIF a aussi prévu des dispositions transitoires pour le coefficient actif/capital réglementaire. Ces dispositions permettent d'exclure tous les actifs titrisés et vendus par l'intermédiaire des programmes parrainés par la SCHL avant le 1^{er} avril 2010 du calcul du coefficient actif/capital réglementaire. Nous avons décidé de tirer parti de cette disposition. En tenant compte de cette disposition d'allègement, le coefficient actif/capital réglementaire diminuerait de 14,8 à 13,6.

Incidence des IFRS sur la communication de l'information financière et sur les conventions comptables

Les renseignements ci-dessous visent à permettre au lecteur de mieux comprendre notre plan de transition aux IFRS et les conséquences qu'il pourrait avoir sur nos états financiers. Il s'agit d'estimations qui reposent sur notre compréhension actuelle des exigences des IFRS, et le lecteur doit savoir que ces renseignements pourraient ne pas être utiles à quelque autre fin que ce soit.

Changement du mode de présentation

Aux fins de son rapport financier intermédiaire du premier trimestre de 2011 et des rapports suivants, la banque adoptera un mode de présentation de l'information semblable à celui des autres entités du Groupe HSBC qui appliquent les IFRS.

Changements de conventions comptables

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui sur lequel s'appuient les PCGR du Canada, mais sous certains aspects touchant la constatation, l'évaluation et l'information à fournir, ils sont grandement différents. Comme nous y autorisent les IFRS, nous avons décidé d'harmoniser nos résultats, établis selon les IFRS, avec ceux que présente déjà notre société mère, HSBC Holdings plc, qui, elle, a adopté les IFRS en 2005. En plus d'harmoniser notre mode de présentation, nous adopterons, si cela est possible, les mêmes conventions comptables que celles que le Groupe HSBC applique à l'échelle mondiale.

La banque a cerné les principaux secteurs pour lesquels elle prévoit devoir modifier ses conventions comptables. Ce qui suit constitue une analyse et une évaluation des différences les plus importantes ainsi que de leur incidence sur les capitaux propres établis selon les PCGR du Canada au 1^{er} janvier 2010.

i) Régimes d'avantages sociaux (IAS 19 Avantages du personnel)

Aux termes de la convention comptable actuelle, les gains et pertes actuariels qui se situent hors des limites d'une fourchette de 10 % sont inscrits à l'état des résultats sur la durée moyenne du reste de la carrière active du groupe de salariés à l'aide de la méthode du « corridor ». La banque harmonisera sa convention comptable avec celle de sa société mère, convention aux termes de laquelle cette méthode n'est pas utilisée et où les gains et pertes actuariels sont constatés directement dans les capitaux propres. L'incidence nette des différences de traitement des gains et pertes actuariels et des autres ajustements connexes des régimes de retraite à prestations déterminées au 1^{er} janvier 2010 est une réduction de 183 millions de dollars des bénéfices non répartis calculés selon les PCGR du Canada.

ii) Décomptabilisation des actifs financiers titrisés (IAS 39 Instruments financiers)

La banque titrise des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et par l'entremise de programmes que parraine la SCHL. Ces programmes mettent en jeu un processus en deux étapes par lesquelles des prêts hypothécaires assurés sont convertis en titres adossés à des créances hypothécaires et sont vendus par la suite.

La banque vend de tels titres à la Fiducie du Canada pour l'habitation (la « FCH ») aux termes du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») et du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés. En vertu des PCGR du Canada, les caractéristiques de ce type d'opération remplissent les critères de décomptabilisation énoncés dans la NOC-12, *Cessions de créances*. Par conséquent, cette opération est constatée comme une vente, les titres adossés à des créances hypothécaires sont retirés du bilan consolidé et un gain ou une perte est porté à l'état consolidé des résultats. En vertu des IFRS, les modalités d'une telle opération ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation prescrits par l'IAS 39 parce qu'elles ne combinent pas les exigences de la norme, exigences aux termes desquelles la banque ne doit nullement être obligée de verser un montant au cessionnaire sauf si, en tant que cédant, elle tire des montants équivalents des actifs d'origine. Par conséquent, une telle opération est constatée comme un emprunt garanti, les prêts hypothécaires sous-jacents des titres adossés à des créances hypothécaires qui sont titrisés demeurent inscrits au bilan et un passif est constaté eu égard aux fonds reçus.

Tel qu'il est indiqué ci-dessus, dans le cadre de titrisations de titres adossés à des créances hypothécaires, la banque est tenue de conclure certaines opérations sur dérivés afin de protéger la FHC contre le risque de remboursement anticipé et de taux d'intérêt des prêts hypothécaires couverts par le programme. Les dérivés représentent une obligation contractuelle de régler aux porteurs les intérêts et le montant en capital des OHC et le droit de toucher les flux de trésorerie générés par les titres adossés à des créances hypothécaires, et ils sont classés comme des swaps. En vertu des PCGR du Canada, les dérivés sont constatés et classés comme détenus à des fins de transaction et les ajustements à la juste valeur sont pris en compte à l'état consolidé des résultats. Aux termes des IFRS, il n'est pas obligatoire de comptabiliser les dérivés, ce qui permet d'éviter d'inscrire deux fois les actifs titrisés qui ne sont pas décomptabilisés.

En plus de prendre part aux programmes parrainés par la SCHL, la banque titrise des prêts hypothécaires auprès d'une tierce partie. Le traitement comptable de ces titrisations est identique à celui des ventes de titres adossés à des créances hypothécaires.

L'incidence nette de ces opérations de titrisation est une diminution des capitaux propres calculés selon les PCGR du Canada, de 106 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010, ce qui représente l'élimination des gains et pertes de titrisation réalisés à ce jour, moins un ajustement au titre des revenus et frais d'intérêts qui, autrement, auraient été constatés en vertu des IFRS, ainsi que l'élimination des ajustements de l'évaluation à la valeur de marché des dérivés connexes. Cette diminution prend également en compte l'incidence de l'élimination des ajustements de réévaluation à la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires qui sont classés comme des titres disponibles à la vente en vertu des PCGR du Canada, lesquels sont exclus des autres éléments du résultat étendu en vertu des IFRS.

Rapport de gestion (suite)

iii) Traitement des gains ou pertes de change sur les titres disponibles à la vente (*IAS 39 Instruments financiers*)

La banque détient certains titres disponibles à la vente qui sont libellés en devises. Aux termes des PCGR du Canada, les gains ou pertes de change sur de tels titres sont pris en compte dans les autres éléments du résultat étendu, alors que les IFRS exigent que les écarts de conversion sur ces titres soient constatés dans l'état consolidé des résultats. Au 1^{er} janvier 2010, les pertes de change cumulatives se chiffraient à 99 millions de dollars, ce qui donne lieu à une baisse des bénéfices non répartis établis selon les PCGR du Canada, baisse qui est compensée par une hausse correspondante des autres éléments du résultat étendu. Ce facteur n'a aucune répercussion sur le total des capitaux propres selon les PCGR du Canada.

iv) Classement des titres de créance d'autres institutions financières (*IAS 39 Instruments financiers*)

La banque a classé certains titres de créance d'autres institutions financières dans les prêts et créances, lesquels sont inscrits au coût après amortissement aux termes des PCGR du Canada. En vertu des IFRS, de tels titres doivent être classés comme des titres disponibles à la vente et évalués à la juste valeur. En raison du changement de classement, les autres éléments du résultat étendu établis selon les PCGR du Canada augmentent de 13 millions de dollars au 1^{er} janvier 2010.

v) Comptabilité de couverture (*IAS 39 Instruments financiers*)

La banque a désigné des relations de couverture et a constitué une documentation formelle à leur égard, en vertu des PCGR du Canada et aussi des IFRS. Bien que la grande majorité des relations de couverture soient admissibles en vertu des PCGR du Canada et des IFRS, certaines d'entre elles qui sont autorisées par les PCGR du Canada ne le sont pas en vertu des IFRS, et vice versa. Par conséquent et en raison de la transition aux IFRS, certaines relations de couverture désignées aux termes des PCGR du Canada ne seront plus admissibles à la comptabilité de couverture en vertu des IFRS, et certaines relations de couverture non admissibles en vertu des PCGR du Canada seront comptabilisées comme des couvertures aux termes des IFRS. De plus, des risques différents sont couverts par des relations de couverture de flux de trésorerie dûment documentées aux termes des PCGR du Canada et des IFRS, ce qui se traduit par des niveaux différents d'inefficacité des couvertures.

Ces changements ont pour incidence nette une augmentation de 66 millions de dollars des autres éléments du résultat étendu, établis selon les PCGR du Canada, au 1^{er} janvier 2010, et une diminution du même montant des bénéfices non répartis, ce qui reflète le montant net des nouvelles relations de couverture autorisées par les IFRS. Ces changements n'ont aucune répercussion sur les capitaux propres calculés selon les PCGR du Canada.

vi) Impôts (*IAS 12 Impôts sur le résultat*)

Des actifs et passifs d'impôts reportés sont généralement constatés au titre de tous les écarts temporaires, sauf si cela est expressément interdit, sous réserve d'une appréciation de la recouvrabilité des actifs d'impôts reportés. De tels actifs sont constatés lorsqu'il est probable que les écarts temporaires déductibles pourront être appliqués en réduction d'un bénéfice imposable. L'incidence fiscale de tous les ajustements selon les IFRS au 1^{er} janvier 2010 représente une hausse de 93 millions de dollars des capitaux propres établis selon les PCGR du Canada.

vii) Autres

Outre les différences indiquées ci-dessus, nous en avons cerné d'autres, de moindre importance, qui sont liées aux écarts d'acquisition, aux paiements à base d'actions aux actionnaires et à d'autres éléments négligeables. L'incidence nette des ajustements connexes est une hausse de 37 millions de dollars des capitaux propres établis selon les PCGR du Canada au 1^{er} janvier 2010.

Les états financiers consolidés condensés non audités ci-après indiquent les répercussions prévues, sur les principaux postes, des différences entre les IFRS et les PCGR du Canada décrites précédemment, en supposant que l'IASB ne publie aucune nouvelle prise de position en comptabilité dont l'adoption sera obligatoire en 2011.

Rapprochement du bilan consolidé condensé

Au 1^{er} janvier 2010 (*non audité*)

	<i>PCGR du Canada</i> ⁽¹⁾	<i>Ajustements selon les IFRS</i> ⁽²⁾	<i>Chiffres pro forma selon les IFRS</i> ⁽³⁾
Actif			
Liquidités	1 897 \$	13 \$	1 910 \$
Valeurs mobilières	14 709	(565)	14 144
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	8 496	–	8 496
Prêts	38 104	7 848	45 952
Autres actifs	8 131	95	8 226
Total de l'actif	71 337 \$	7 391 \$	78 728 \$
Passif			
Dépôts	50 207 \$	(152) \$	50 055 \$
Autres passifs	15 502	7 689	23 621
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale ⁽⁴⁾	430	(430)	–
Total du passif	66 139	7 107	73 246
Débitures subordonnées	834	–	834
Capitaux propres			
Capital-actions	2 171	–	2 171
Bénéfices non répartis et surplus d'apport	2 120	(280)	1 840
Cumul des autres éléments du résultat étendu	73	134	207
Total des capitaux propres	4 364	(146)	4 218
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale ⁽⁴⁾	–	430	430
Total des capitaux propres	4 364	284	4 648
Total du passif et des capitaux propres	71 337 \$	7 391 \$	78 728 \$

Rapprochement de l'état consolidé condensé des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2010 (*non audité*)

	<i>PCGR du Canada</i> ⁽⁵⁾	<i>Ajustements selon les IFRS</i> ⁽²⁾	<i>Chiffres pro forma selon les IFRS</i> ⁽³⁾
Revenu d'intérêts	2 147 \$	278 \$	2 425 \$
Frais d'intérêts	590	211	801
Revenu net d'intérêts	1 557	67	1 624
Revenu autre que d'intérêts	936	120	1 056
Frais autres que d'intérêts	1 432	13	1 445
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	335	23	358
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	726	151	877
Provision pour impôts sur les bénéfices	210	49	259
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie ⁽⁴⁾	26	(26)	–
Bénéfice net	490 \$	128 \$	618 \$

(1) Selon les états financiers audités au 31 décembre 2009.

(2) Se reporter à la description des ajustements selon les IFRS et des changements de conventions qui est présentée ci-dessus.

(3) Pour les périodes ouvertes après le 1^{er} janvier 2011, nous modifierons notre mode de présentation afin qu'il corresponde à celui d'autres entités du Groupe HSBC qui présentent leurs informations selon les IFRS.

(4) Selon les PCGR du Canada, la participation sans contrôle est présentée à titre de passif, tandis que selon les IFRS, la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante du total des capitaux propres.

(5) Selon les états financiers audités au 31 décembre 2010.

Rapport de gestion (suite)

Rapprochement du bilan consolidé condensé

Au 31 décembre 2010 (non audité)

	<i>PCGR du Canada⁽¹⁾</i>	<i>Ajustements selon les IFRS⁽²⁾</i>	<i>Chiffres pro forma selon les IFRS⁽³⁾</i>
Actif			
Liquidités	2 686 \$	21 \$	2 707 \$
Valeurs mobilières	18 098	(986)	17 112
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	7 155	–	7 155
Prêts	35 969	7 695	43 664
Autres actifs	7 588	(176)	7 412
Total de l'actif	71 496 \$	6 554 \$	78 050 \$
Passif			
Dépôts	52 055 \$	(227) \$	51 828 \$
Autres passifs	13 965	6 862	20 827
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale ⁽⁴⁾	230	(230)	–
Total du passif	66 250	6 405	72 655
Débiteures subordonnées	739	–	739
Capitaux propres			
Capital-actions	2 171	–	2 171
Bénéfices non répartis et surplus d'apport	2 274	(52)	2 222
Cumul des autres éléments du résultat étendu	62	(29)	33
Total des capitaux propres	4 507	(81)	4 426
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale ⁽⁴⁾	–	230	230
Total des capitaux propres	4 507	149	4 656
Total du passif et des capitaux propres	71 496 \$	6 554 \$	78 050 \$

(1) Selon les états financiers audités au 31 décembre 2010.

(2) Se reporter à la description des ajustements selon les IFRS et des changements de conventions qui est présentée ci-dessus.

(3) Pour les périodes ouvertes après le 1^{er} janvier 2011, nous modifierons notre mode de présentation afin qu'il corresponde à celui d'autres entités du Groupe HSBC qui présentent leurs informations selon les IFRS.

(4) Selon les PCGR du Canada, la participation sans contrôle est présentée à titre de passif et les distributions sont passées en charges, à l'état des résultats, tandis que selon les IFRS, la participation ne donnant pas le contrôle est présentée comme une composante du total des capitaux propres et les distributions sont effectuées à partir des résultats non distribués.

Arrangements hors bilan

Dans le cadre de nos activités bancaires, nous participons à des transactions financières hors bilan qui ont une incidence financière, mais qui ne sont pas présentées dans nos bilans consolidés. Ce genre d'arrangement comporte un risque éventuel et peut, en certaines circonstances, se traduire par un passif dont le montant serait supérieur à celui inscrit dans les bilans consolidés. Outre la titrisation et les EDDV dont il a été question précédemment, ces arrangements comprennent les garanties de bonne exécution et les garanties financières, les lettres de crédit documentaire et les crédits documentaires ainsi que les instruments financiers dérivés.

Garanties et lettres de crédit

Nous émettons couramment des garanties de bonne exécution et des garanties financières ainsi que des lettres de crédit documentaire et des crédits documentaires au nom de nos clients afin de satisfaire leurs besoins bancaires. Les garanties sont souvent fournies à des clients qui ont des obligations contractuelles, en particulier, afin de leur procurer du crédit pour leurs opérations de commerce international ou pour le financement d'une construction. Les lettres de crédit sont souvent utilisées dans le processus de paiement et de documentation d'opérations de commerce international. Bien que les garanties et les lettres de crédit soient des instruments financiers, elles sont considérées comme des engagements éventuels et leur notionnel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés puisqu'il n'y a pas d'avance de fonds. Tout paiement effectué aux termes de ces obligations est comptabilisé comme un prêt à un client. Conformément aux normes comptables sur les instruments financiers, nous comptabilisons la juste valeur des garanties consenties au nom des clients.

Aux fins de la gestion du risque de crédit, nous considérons que les garanties et les lettres de crédit font partie des facilités de crédit consenties à nos clients, lesquelles sont soumises aux procédures appropriées de gestion des risques. Les garanties et les lettres de crédit sont prises en considération lorsque nous évaluons le risque de crédit dans son ensemble, tel qu'il est indiqué à la section portant sur l'analyse de notre portefeuille de prêts, à la page 38 du rapport de gestion, et à la note 29, aux pages 105 et 106.

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de notre stratégie globale de gestion des risques, nous avons recours à une variété d'instruments dérivés afin de gérer ou de réduire les risques dans certains domaines d'activité.

Les opérations sur les contrats de change à terme sont celles où les contreparties conviennent d'échanger des devises selon un taux de change déterminé, à une date ultérieure. Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes portant sur l'échange de flux de trésorerie qui peuvent comporter des taux d'intérêt dont les caractéristiques sont différentes. Les autres instruments dérivés se rapportent à des opérations liées aux actions ou au crédit.

Nous utilisons les instruments dérivés pour gérer des prêts et des dépôts comportant des dates d'échéance différentes ou des actifs et des passifs en devises de montants différents, afin de limiter les effets du risque de taux d'intérêt et du risque de change advenant des fluctuations défavorables des taux respectifs. De telles fluctuations pourraient en effet nous exposer à des risques financiers importants. L'utilisation des instruments dérivés est soumise à une supervision et à des procédures rigoureuses en matière de contrôle interne, comme il est mentionné à la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion, présentée ci-après, aux pages 28 à 49.

Les conventions comptables portant sur la comptabilisation de l'incidence des instruments dérivés sont décrites à la note 1p, aux pages 67 et 68. Des renseignements sur nos instruments dérivés figurent à la note 18, aux pages 89 à 93.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le rapport sur la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière figure à la page 56, dans notre rapport annuel.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente devant être communiquée dans les documents que nous déposons ou présentons en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par ces lois. Ils englobent les contrôles et procédures conçus pour s'assurer que l'information adéquate et appropriée est recueillie et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, de façon à permettre des prises de décision en temps opportun concernant l'information à diffuser.

Au 31 décembre 2010, la direction a procédé, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, à une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information, conformément au Règlement 52-109 adopté par les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 31 décembre 2010.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux PCGR. Il incombe à la direction d'établir et de maintenir un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ce processus comprend des lignes directrices et des procédures visant à assurer la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la banque et à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR, que les encaissements et décaissements de la banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de sa direction et de ses administrateurs et que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée de ses actifs qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers annuels est soit interdite, soit détectée à temps. Étant donné ses limites intrinsèques, il se peut que le contrôle interne à l'égard de

Rapport de gestion (suite)

l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter en temps opportun les inexactitudes. Qui plus est, la transposition de toute évaluation de l'efficacité de ce contrôle à des périodes ultérieures est exposée au risque que celui-ci ne soit plus approprié en raison de l'évolution des conditions ou que le degré de conformité aux politiques ou procédures se détériore.

La direction a, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, évalué la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière tel que le prescrivent les organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada en vertu du Règlement 52-109. Cette évaluation se fonde sur le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 décembre 2010.

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'est survenu aucun changement dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 qui a eu ou qui pourrait vraisemblablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Opérations entre apparentés

Dans le cadre normal de nos activités, nous concluons des opérations avec d'autres sociétés affiliées de la HSBC, dont celles visant la prestation de services bancaires ou opérationnels. Plus particulièrement, comme nous faisons partie de l'une des plus grandes entreprises de services financiers du monde, nous profitons de l'expertise et des économies d'échelle que procure le Groupe HSBC. Nous fournissons et obtenons des services ou concluons des opérations avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC, ce qui inclut la prise en charge d'une partie des coûts de développement des plateformes technologiques qui sont utilisées partout dans le monde, et nous tirons parti de contrats mondiaux, par exemple pour la publicité, la recherche marketing, la formation et d'autres fonctions opérationnelles. Ces opérations entre apparentés sont assorties de modalités conformes à celles offertes à des non-apparentés et font l'objet de processus d'autorisation officielle qui sont approuvés par le comité de révision de la banque.

Le Groupe HSBC impute des frais relativement à des garanties données sur des dépôts et des billets à moyen terme ainsi qu'à des services administratifs et techniques qui nous sont fournis. En 2010, le montant total passé en charges ayant trait à des frais versés à d'autres sociétés membres du Groupe HSBC relativement à de telles opérations s'est chiffré à 174 millions de dollars (118 millions de dollars en 2009) et a été inscrit dans les frais autres que d'intérêts.

Des sociétés du Groupe HSBC nous versent des frais relativement à des services administratifs et techniques que nous leur fournissons. Le total des frais perçus pour l'exercice s'est établi à 167 millions de dollars (146 millions de dollars en 2009) et a été inscrit dans le revenu autre que d'intérêts.

Le revenu autre que d'intérêts tient compte de commissions de 34 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009) reçues d'une société membre du Groupe HSBC pour la vente de polices d'assurance crédit en cas de décès, d'accident, d'invalidité et de maladie ainsi que d'assurance-emploi en lien avec des prêts accordés à des clients.

Des sociétés du Groupe HSBC détiennent certaines de nos débetures, actions privilégiées et actions ordinaires. Il convient de se reporter aux notes 11 et 12, aux pages 77 et 78, ainsi qu'à la note 18b qui porte sur les instruments dérivés, aux pages 91 et 92.

Un certain nombre d'opérations de routine sont également effectuées au cours de l'année, lesquelles, sur une base individuelle, n'ont pas de répercussions importantes sur nos résultats. Il convient aussi de se reporter à la note 13, à la page 79, et à la note 28, à la page 105.

En 2010, nous avons changé la présentation de certaines opérations conclues avec des sociétés du Groupe HSBC de façon à en indiquer le montant brut et non plus le montant net. Il y a lieu de se reporter à la note 1x, à la page 69 à ce sujet.

Dividendes

Le tableau qui suit présente les dividendes déclarés et versés, à moins d'indication contraire, sur nos actions ainsi que les distributions par part sur nos titres HSBC HaTS^{MC} au cours des trois derniers exercices :

	2010	2009	2008
Actions privilégiées de catégorie 1 (\$ par action)			
Série C	1,275 \$	1,275 \$	1,275 \$
Série D	1,250	1,250	1,250
Série E	1,650	1,201	–
Actions privilégiées de catégorie 2 (\$ par action)			
Série B	0,310	0,310	0,025 ⁽²⁾
HSBC HaTS ^{MC} (\$ par part)			
Série 2010 ⁽¹⁾	77,80	77,80	77,80
Série 2015	51,50	51,50	51,50
Actions ordinaires (en millions de dollars)			
Banque HSBC Canada	280	280	270
Société financière HSBC Limitée	–	–	50

(1) Les parts ont été rachetées le 31 décembre 2010.

(2) Déclarés en 2008 et versés en 2009.

Cotes de crédit

Standard & Poor's (« S&P ») et DBRS® attribuent des cotes de crédit à notre dette et à nos titres. Les cotes sont établies suivant une méthode de classement normale propre à chacune des deux agences, selon le type de dette ou de titre.

Nos cotes de crédit influent sur notre capacité à obtenir du financement de gros à des conditions avantageuses. Les cotes de première qualité qui nous avaient été accordées sont demeurées inchangées par rapport à 2009 et figurent toujours parmi les plus élevées des banques canadiennes.

Voici les cotes qui nous avaient été attribuées au 31 décembre 2010 :

	S&P	DBRS®
Instruments à court terme	A-1+	R-1 (élevé)
Dépôts et dette de premier rang	AA	AA
Dette subordonnée	AA-	AA (faible)
Actions privilégiées	P-1 (faible) ⁽¹⁾	Pfd-2 (élevé)
HSBC HaTS ^{MC}	P-1 (faible) ⁽¹⁾	A (faible)

(1) Selon l'échelle s'appliquant aux actions privilégiées canadiennes définie par S&P. Les cotes correspondent à A selon l'échelle que S&P a établie pour les actions privilégiées internationales.

Rapport de gestion (suite)

Gestion des risques

(Certains renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Toutes nos activités commerciales exigent la mesure, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de risques. La gestion des risques consiste à déterminer, à analyser, à évaluer et à gérer les facteurs qui pourraient avoir des effets défavorables sur nos ressources, nos activités, notre réputation et nos résultats financiers. Les principales catégories de risques auxquelles la banque est exposée sont notamment le risque inhérent à la gestion du capital, le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque lié à la structure et le risque d'exploitation. La gestion de ces divers types de risques est exposée ci-dessous. Le cadre de gestion des risques vise à évaluer les risques et leurs interrelations de manière intégrée afin de favoriser un contrôle permanent des risques.

Aperçu

En raison de la portée et de l'ampleur de nos activités commerciales, de nos groupes de clients, des exigences réglementaires et du contexte concurrentiel, un processus de détermination et de gestion des risques hautement efficace joue un rôle essentiel dans la réussite continue de la banque. En créant, à l'échelle de l'entreprise, un cadre de gestion des risques à la fois efficient et exhaustif, la banque peut déterminer, apprécier, mesurer, atténuer et surveiller son exposition aux risques et leur corrélation, laquelle est fort complexe, afin d'assurer un rendement optimal pour les actionnaires.

Le cadre global de gestion des risques de la banque comporte trois aspects fondamentaux, soit :

- La gouvernance et la supervision des risques;
- La tolérance au risque;
- La gestion du capital en fonction des risques.

La structure de gouvernance des risques de la banque assure une parfaite indépendance par rapport aux secteurs d'activité et aux opérations. Elle comporte trois points de contrôle distincts, soit les contrôles qu'exercent les secteurs d'activité et les services des opérations afin de comprendre les risques inhérents aux activités commerciales quotidiennes et de prendre en charge leur gestion; les responsables des contrôles et/ou les sous-comités des risques, lesquels procèdent à des examens indépendants des contrôles internes instaurés par la direction; et, enfin, le service d'audit interne qui, lui, évalue si les risques importants ont été cernés et sont gérés en accord avec les limites qui ont été fixées en matière de risque.

Le cadre de tolérance au risque sert à décrire et à établir l'ordre de grandeur et le type de risque que la banque est prête à assumer, conformément à ses valeurs de base, à sa stratégie et à sa capacité de gestion des risques. Pour ce faire, elle met en correspondance le degré de risque qu'elle décide de prendre et le montant de capital requis à cette fin. L'établissement de la tolérance au risque vise avant tout à intégrer un processus d'analyse des risques et du capital plus explicite et uniforme dans l'élaboration des stratégies de la banque, dans la planification de ses activités ainsi que dans les processus de définition des objectifs, de réalisation, d'évaluation et de communication.

La banque s'appuie sur son cadre de gestion du capital pour déterminer le montant du capital qui, selon les estimations, devrait permettre de couvrir tous les risques actuels et ceux à venir. C'est ainsi que la banque utilise des méthodes, des modèles, des outils et des mesures relativement au capital en fonction des risques afin de déterminer ses besoins en matière de capital réglementaire ainsi que le capital économique et afin d'effectuer l'analyse de scénarios et des simulations de crise. Ces outils de gestion des risques servent aussi à gérer le risque inhérent aux pertes prévues qui pourraient influencer sur le bénéfice net. Bien que ces processus relèvent de politiques et de normes qui régissent l'élaboration de modèles, les approbations et les examens continus, des groupes de spécialistes remettent en question leur bien-fondé, l'objectif étant de ne pas accorder une confiance induite aux méthodes et modèles de quantification des risques.

Nous continuons de tirer parti des ressources du Groupe HSBC pour rehausser notre infrastructure de gestion des risques, parfaire nos compétences en ce domaine, analyser le cadre réglementaire de manière proactive et comparer nos pratiques à celles jugées les meilleures, ce qui nous permet de relever les défis qui se posent et d'anticiper ceux à venir.

Gouvernance et supervision des risques

La banque a instauré une structure de gouvernance des risques qui définit clairement les risques auxquels elle est exposée, son degré de tolérance à ceux-ci ainsi que les mécanismes permettant de les surveiller.

La gouvernance des risques s'exerce à l'échelon le plus élevé de la banque. Le conseil d'administration s'assure que la culture de gestion des risques est bien ancrée et axée sur la prudence, mais qu'elle favorise aussi la compétitivité. Par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques, le conseil d'administration instaure la rigueur et la structure qu'exige la réalisation d'objectifs commerciaux qui reflètent la stratégie adoptée à l'égard des risques. Une communication continue et transparente entre le conseil et la haute direction fait en sorte que les risques clés sont cernés et que des renseignements pertinents sont constamment échangés.

Le comité de gestion des risques relève directement du comité d'audit. Il est responsable de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et s'assure que les mesures mises de l'avant sont pertinentes et efficaces. Pour bien s'acquitter de ses responsabilités, le comité de gestion des risques confie la gestion de risques clés à des comités exécutifs de gestion.

Comités de direction

Conformément à ses meilleures pratiques en matière de gouvernance, la banque a instauré une structure de comité hautement efficace. Chaque comité a des objectifs clairs, précis et réalisables et sa composition vise la réalisation d'efficacités et l'élimination du chevauchement et du double emploi. Les membres du personnel responsables des opérations et du soutien transmettent aux comités, et ce, en temps opportun, des renseignements complets sur leurs propres initiatives et projets de gestion des risques. Le chef de la gestion des risques prend part à tous les comités, fournissant ainsi une orientation stratégique et constituant un point central de reddition de comptes, mais aussi un canal de communication vers l'amont permettant de cerner et de gérer les risques auxquels tous les secteurs sont exposés ou pourraient l'être à l'avenir.

Comité de gestion des risques

Créé par le comité d'audit, le comité de gestion des risques veille à la gouvernance et à la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. Il s'assure de ce qui suit :

- Des mécanismes efficaces d'identification, d'appréciation et de réduction des risques sont employés;
- Le profil risque-rendement de la banque est équilibré;
- Son capital est suffisant compte tenu des risques.

Le mandat du comité de gestion des risques englobe les responsabilités suivantes :

- Déterminer les nouveaux risques importants et les évaluer;
- Élaborer et faire approuver les lignes directrices et procédures qui permettront de déceler, d'évaluer et de gérer les risques importants à l'échelle de l'entreprise, ce qui englobe la planification de la poursuite des activités;
- Établir les orientations et les limites de tolérance acceptables en matière de risque, y compris l'acceptation de risques nouveaux, différents ou inhabituels, et veiller à ce que ces limites reflètent les conditions locales, régionales et mondiales;
- Veiller à ce que le risque que posent les activités soit à la mesure du rendement économique;
- Surveiller le respect des lignes directrices et procédures de gestion des risques;
- Signaler les changements de politique, les modifications importantes des pratiques, les situations inhabituelles, les exceptions majeures et les nouveaux produits ou stratégies au comité de direction et, si cela est nécessaire, au comité d'audit et au conseil d'administration à des fins d'examen, de ratification ou d'approbation.

Comité responsable du risque de crédit

Le comité responsable du risque de crédit assure une surveillance stratégique et veille à ce que soient adoptées des politiques appropriées et empreintes de prudence en vue d'une gestion efficace du risque de crédit et à ce que les risques soient d'un niveau acceptable. Il examine régulièrement les lignes directrices et politiques de la banque en matière d'octroi de prêts, évalue la qualité de son portefeuille de crédit, analyse la conjoncture économique et les tendances quant aux risques et élabore des plans d'action proactifs.

Rapport de gestion (suite)

Comité de gestion de l'actif et du passif (« l'ALCO »)

Se concentrant surtout sur la gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité, les membres de l'ALCO s'assurent que la banque atteint ses objectifs quant à la gestion de l'actif et du passif, tels que l'affectation et l'utilisation efficaces de ses ressources, l'amélioration de son bénéfice et la gestion de tous les risques associés à son bilan. Un sous-comité de l'ALCO, le groupe de gouvernance du capital, a pour responsabilité de s'assurer que les membres de l'ALCO comprennent la nature et le degré des risques, et leurs liens directs avec les niveaux du capital.

Comité responsable du risque d'exploitation et du contrôle interne (le « CRRECI »)

Le CRRECI veille à ce que la direction tienne compte de tous les aspects du risque d'exploitation et le gère efficacement de façon à le ramener à des niveaux acceptables et ainsi protéger la banque contre des pertes éventuelles. Ce comité procède à un examen du risque d'exploitation afin de s'assurer que les services des opérations et de soutien gèrent efficacement leurs propres risques. Relevant directement du CRRECI, deux comités distincts surveillent la conformité à la politique de diligence à l'égard des nouveaux produits des secteurs de détail et des services bancaires internationaux et marchés.

Groupe de gestion des risques

Le groupe de gestion des risques doit gérer les risques à l'échelle de l'entreprise en exerçant une surveillance efficace des activités d'identification, de quantification, de réduction et de suivi des risques. Ce groupe travaille de concert avec les secteurs d'activité et les services des opérations afin de les guider dans leur processus d'autoévaluation des risques et leurs activités de gestion des risques. Ce groupe a les responsabilités suivantes :

- Repérer les risques et en dresser la nomenclature;
- Élaborer une stratégie, des lignes directrices et des procédures de gestion des risques;
- Effectuer un examen indépendant, en profondeur, des propositions de crédit que recommande la direction et les approuver;
- Mettre au point et passer en revue des systèmes d'évaluation et modèles de gestion des risques;
- Superviser et gérer le portefeuille de crédit;
- Gérer le processus d'autoévaluation et de surveillance du risque d'exploitation;
- Évaluer l'efficacité des contrôles internes;
- Procéder à une évaluation continue des contrôles du réseau de succursales;
- Gérer le risque de marché.

Audit interne

Le service d'audit interne a pour rôle de fournir des services de certification et de consultation indépendants et objectifs afin d'accroître la valeur et de rehausser les activités de l'entreprise conformément aux lignes directrices énoncées dans le manuel des normes d'audit du Groupe HSBC. Dans le cadre de son mandat, ce service doit s'assurer de ce qui suit :

- Les risques sont définis et gérés;
- L'information est précise, fiable et transmise en temps opportun;
- L'information est conforme aux politiques, normes et procédures;
- Les lois et les questions réglementaires qui concernent la banque sont prises en compte comme il se doit.

Tolérance au risque

Il est essentiel que la banque mène ses activités selon un degré de tolérance au risque clairement défini. Les principes fondamentaux qui servent à déterminer notre tolérance au risque exigent ce qui suit :

- Conserver un bilan des plus sains, réaliser de bons résultats financiers et maintenir une capitalisation solide;
- Gérer les liquidités avec prudence et assurer la diversification des sources de financement;
- Promouvoir la marque et la reddition de comptes envers nos actionnaires;
- Gérer efficacement les risques, ce qui signifie faire en sorte qu'ils soient à la mesure des rendements recherchés.

Le degré de tolérance au risque de la banque sert à définir les niveaux et les types de risques qu'elle est prête à assumer compte tenu de ses objectifs stratégiques, de ses principes en matière de gestion des risques et de la marge de manœuvre que lui procure son capital. Nous utilisons diverses mesures quantitatives et qualitatives touchant les aspects stratégiques et opérationnels de nos activités afin d'établir des mesures clés et de réaliser une évaluation rationnelle des risques auxquels nous sommes exposés.

Grâce à ses fonctions inhérentes de surveillance et d'évaluation continues de notre tolérance au risque, notre cadre sert à :

- Rehausser la confiance quant à la pertinence du profil de risque de la banque;
- Resserrer le contrôle exercé par la haute direction et la coordination entre les activités de prise de risque et de réduction des risques en tenant compte des besoins en capital des divers secteurs d'activité;
- Renforcer l'harmonisation des politiques et ressources de gestion des risques avec les objectifs commerciaux;
- Accroître l'efficacité de notre structure de gouvernance des risques au moyen du suivi du rendement de l'entreprise à l'aide de mesures de la tolérance au risque.

La tolérance au risque étant intégrée à notre processus de planification et offrant un barème d'analyse du risque pour toute nouvelle initiative, elle nous permettra de mieux harmoniser les risques et le rendement et de rendre les mesures des risques encore plus transparentes.

Gestion du capital en fonction du risque

La banque a adopté et instauré les normes du Nouvel accord de Bâle, un dispositif qui s'articule autour de trois piliers :

- Le pilier 1, qui porte sur les exigences minimales en matière de capital réglementaire;
- Le pilier 2, qui s'entend du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, lequel est assujéti au processus d'examen de la surveillance du BSIF.
- Le pilier 3, qui a trait à la discipline de marché et se traduit par la diffusion d'information sur les pratiques de gestion du capital et des risques.

Règlements concernant la suffisance du capital

Le capital total englobe à la fois le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Le capital de catégorie 1 est le capital permanent d'une banque. Il se compose des actions ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, des instruments de capitaux propres innovateurs admissibles, du surplus d'apport, des bénéfices non répartis et de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 comprend les débentures subordonnées et tient compte de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 est soumis à des restrictions quant au pourcentage qu'il peut représenter du capital total servant au calcul de la suffisance du capital.

Le BSIF édicte les normes de suffisance du capital qui s'appliquent aux institutions financières constituées en vertu d'une loi fédérale, notamment les banques. Les règlements du BSIF sont fondés sur les normes internationales établies par la Banque des règlements internationaux (« BRI »). Même si la BRI fixe à 4 %, pour le ratio de capital de catégorie 1, et à 8 %, pour le ratio de capital total (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques), les limites minimales que doivent maintenir les institutions financières, le BSIF recommande que les banques canadiennes maintiennent des ratios de capital de catégorie 1 et de capital total d'au moins 7 % et 10 %, respectivement. En 2010 et en 2009, la banque a maintenu des ratios conformes à ces exigences.

Exigences minimales en matière de capital réglementaire

La banque calcule ses exigences minimales en matière de capital réglementaire en fonction des normes du Nouvel accord de Bâle, ce qui permet d'harmoniser celles-ci avec son profil de risque. Des diverses méthodes proposées, la banque a adopté l'approche fondée sur les notations internes avancée (« approche NI avancée ») pour calculer ses besoins en capital en fonction du risque de crédit. Cette approche permet à la banque d'utiliser des estimations internes eu égard à certaines mesures du risque, notamment la probabilité de défaut (« PD »), la perte en cas de défaut (« PCD ») et l'exposition en cas de défaut (« ECD »), et les échéances réelles pour calculer l'actif pondéré en fonction du risque de crédit. Dans le cas du risque d'exploitation, la banque a adopté l'approche standard. Le capital nécessaire en raison du risque d'exploitation est celui requis pour couvrir le risque de perte résultant de procédures internes ou systèmes déficients ou inadéquats, du manque de compétence du personnel ou d'événements externes. Conformément à l'approche standard, le capital requis est calculé par application d'un facteur spécifique, qui varie de 12 % à 18 %, au revenu brut tiré de secteurs d'activité précis.

Rapport de gestion (suite)

Le capital requis pour couvrir le risque de crédit de la Financière HSBC est, pour le moment, calculé en fonction de l'approche standard et le sera tant que le BSIF n'aura pas autorisé l'utilisation de l'approche NI avancée pour les actifs de la Financière HSBC. Selon l'approche standard, des coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF sont employés pour calculer l'actif pondéré en fonction du risque de crédit.

En décembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié un document décrivant de nouvelles normes réglementaires sur la suffisance du capital et les liquidités des banques (« Bâle III »), initiative appuyée par les représentants du G20 en novembre 2010. L'application de ces normes doit débiter le 1^{er} janvier 2013, et elles devraient avoir été entièrement adoptées d'ici le 1^{er} janvier 2019. Le but de cette réforme est de renforcer le secteur bancaire en accroissant sa capacité à absorber les pertes, en rehaussant sa gestion et sa gouvernance des risques et en accentuant la transparence et la qualité des informations qu'il publie.

Les propositions relatives aux liquidités visent entre autres choses à définir les attentes, à des fins de supervision, quant aux principaux éléments d'un dispositif efficace de gestion du risque de liquidité et l'amélioration ainsi que la normalisation des processus de surveillance et de mesure des liquidités.

Quant aux propositions portant sur le capital, elles constituent une révision majeure des éléments qui constituent le capital réglementaire et éliminent de ce capital certains instruments qui, actuellement, peuvent en faire partie. Aux termes de ces propositions, les actions ordinaires représentent la principale composante du capital de catégorie 1, ce qui se traduit par l'ajout d'un ratio minimal de ces capitaux propres à l'actif pondéré en fonction des risques. De plus, aux termes des règles de Bâle III, un coussin de conservation du capital doit être instauré, lequel peut servir en période de crise, tout comme doit l'être un coussin contracyclique. Un ratio d'effet de levier est également imposé.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la banque correspondent au capital de catégorie 1 existant moins la participation sans contrôle dans ses filiales, les titres HSBC HaTSMC et les actions privilégiées. Au 31 décembre 2010, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la banque représentaient 9,9 % (8,5 % en 2009) de son actif pondéré en fonction des risques.

Les composantes du capital réglementaire de la banque et les ratios de capital réglementaire réels sont présentés dans le tableau ci-après.

	2010	2009
Capital de catégorie 1	4 544 \$	4 567 \$
Capital de catégorie 2	934	1 041
Total du capital de catégorie 1 et 2 disponible à des fins réglementaires	5 478 \$	5 608 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	34 152 \$	37 674 \$
Ratios de capital réglementaire réels		
Capital de catégorie 1	13,3 %	12,1 %
Total du capital	16,0 %	14,9 %
Coefficient actif/capital réglementaire réel	13,3 x	12,9 x
Ratios de capital réglementaire minimaux requis		
Capital de catégorie 1	7,0 %	7,0 %
Total du capital	10,0 %	10,0 %

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») est le fondement même du cadre de gestion du capital de la banque. Le but sous-jacent de ce programme est de relier encore plus étroitement son profil de risque, ses systèmes de gestion des risques et son capital. Les objectifs visés comprennent l'élaboration de bons procédés de gestion qui permettent de repérer, de mesurer et de surveiller les risques afin de bien évaluer les aspects clés de la planification du capital qui permettent de s'assurer qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir tous les risques.

Le PIEAFP met en jeu les principaux aspects de la gestion des risques qui sont décrits ci-après :

- L'identification et la nomenclature des risques;
- L'appréciation et la mesure des risques;
- Les simulations de crise;
- La planification et la gestion du capital;
- La surveillance des risques et la communication d'informations sur ceux-ci.

Identification et nomenclature des risques

L'identification des risques actuels et des nouveaux risques est un aspect fondamental de la gestion des risques. Il est important que la banque comprenne et connaisse tous les risques que posent ou que pourraient poser ses activités quotidiennes.

Appréciation et mesure des risques

Le risque et le capital sont étroitement liés. Il existe deux types de capital, soit le capital réglementaire, c'est-à-dire le capital que la banque doit détenir conformément aux règles édictées par les organismes de réglementation à l'échelle internationale et locale, et le capital économique. La banque définit ce dernier comme les ressources requises pour couvrir les pertes imprévues découlant de tout risque qu'elle accepte sous forme de risque discrétionnaire ou non discrétionnaire dans le cadre de ses activités. Il s'agit là du fondement même du PIEAFP et permet de s'assurer que la banque est suffisamment capitalisée pour atténuer tous les risques qu'elle a repérés et mesurés de manière quantitative et qualitative en vue de vérifier la suffisance de son capital. La principale technique quantitative qui est utilisée pour évaluer le risque dans le cadre de ce programme repose sur des modèles de capital économique, modèles qui sont calibrés en fonction d'un intervalle de confiance commun et qui portent sur des distributions de pertes sur un horizon temporel de un an.

Simulation de crise

L'un des principes clés du pilier 2 du dispositif du Nouvel accord de Bâle est la démonstration de ce que les banques devraient faire pour répondre aux attentes des organismes de réglementation, de leur capacité à combler leurs besoins en capital au cours d'une période allant de trois à cinq ans advenant notamment une récession majeure ou des événements dans le secteur. La simulation de crise est une technique de gestion des risques qui sert à évaluer les répercussions que pourrait avoir sur la situation financière d'une institution financière un ensemble de changements spécifiques à des facteurs de risque relevant de situations extrêmes, mais plausibles. La simulation de crise permet à la haute direction d'établir les mesures à prendre avant que les conditions commencent à ressembler à celles des scénarios de crise. Les simulations de crise à l'échelle de l'entreprise doivent permettre d'établir l'incidence de scénarios communs sur l'ensemble des activités, dont l'incidence éventuelle de tous les types de risques, et sur les résultats financiers de la banque, notamment ceux présentés dans son état des résultats et son bilan, sur ses ratios de capital et sur ses liquidités.

Planification et gestion du capital

La banque a adopté une politique de gestion du capital que son conseil d'administration et HSBC Holdings approuvent une fois l'an. Cette politique accorde une place de choix aux liens entre l'évaluation interne des risques, le processus stratégique de planification des activités et la gestion du capital. Les principes et politiques qui guident les activités internes de planification et de gestion du capital de la banque sont les suivants :

- Surpasser en tout temps les exigences pertinentes et les objectifs à long terme concernant le capital réglementaire;
- Générer de la valeur pour les actionnaires grâce à une affectation efficace du capital économique au soutien des activités commerciales, ce qui englobe l'actif de base et les positions de risque;
- Rester conforme à nos objectifs stratégiques et opérationnels et aux attentes des actionnaires et des agences de notation;
- Fournir des garanties raisonnables aux déposants;
- Maintenir une capitalisation qui reflète le profil de risque dans son ensemble et le cadre de contrôle;
- Être en mesure de résister à une récession majeure.

Tel qu'il est été indiqué précédemment, la responsabilité générale de la gestion du capital revient à l'ALCO. Ce comité, qui est présidé par le chef des finances, comprend le chef de la direction, le chef de l'exploitation ainsi que les cadres supérieurs qui sont responsables du crédit, de la gestion des risques, de la trésorerie et de la gestion du capital. Le groupe de gouvernance du capital, qui est également présidé par le chef des finances, relève de l'ALCO et est chargé de la gestion de la gouvernance du PIEAFP.

Nos services des finances et de la trésorerie veillent au respect des lignes directrices sur une base quotidienne, le contrôle mensuel étant assuré par l'ALCO.

Nous rachetons ou émettons des instruments de capitaux propres au besoin afin que notre structure du capital soit la plus efficace possible.

Rapport de gestion (suite)

Surveillance des risques et communication d'informations sur ceux-ci

Grâce à la structure de gouvernance, la haute direction et le conseil d'administration reçoivent régulièrement des rapports qui leur permettent de surveiller l'exposition de la banque et les processus employés à l'égard des risques. Ils peuvent ainsi s'assurer que les activités sont menées conformément aux limites ou lignes directrices qui ont été approuvées et qu'elles reflètent le degré de tolérance au risque. Ces rapports donnent également une image très précise des montants, des types et des sensibilités des divers risques inhérents aux portefeuilles de la banque.

Discipline de marché

Les normes du pilier 3 visent à promouvoir la discipline de marché en instaurant un ensemble d'informations à fournir sur les risques de façon à ce que les participants au marché puissent évaluer des données clés sur le capital d'une banque, son exposition aux risques et ses processus d'appréciation de ceux-ci. Ces informations, que la banque affiche dans son site Web pour que tous puissent en prendre connaissance, s'inscrivent en complément des exigences minimales en matière de capital (pilier 1) ainsi que du PIEAFP et du processus d'examen de la surveillance (pilier 2).

Risque de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Le risque de crédit représente le risque de perte financière si un client ou une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Il se présente surtout dans les domaines des prêts directs, du financement du commerce international et des activités de crédit-bail, mais il découle aussi de certains produits hors bilan comme les garanties et les dérivés de crédit de contrepartie, ainsi que de certaines catégories de titres que nous détenons, plus particulièrement les titres de créance.

Les objectifs visés par la banque en matière de gestion du risque de crédit sont les suivants :

- Le maintien d'une culture solide quant aux activités de prêts responsables qui s'appuie sur une politique rigoureuse en matière de risque et un cadre de contrôle efficient;
- L'établissement de partenariats efficaces avec les entités avec lesquelles la banque traite en s'appuyant sur une définition claire de son degré de tolérance au risque et en le réévaluant à la lumière de conditions réelles ou hypothétiques;
- L'examen minutieux et l'approbation des risques de crédit, des coûts qui s'y rattachent et des mesures d'atténuation des risques, et ce, de manière indépendante.

Culture en matière de crédit

La banque a une culture bien ancrée en matière de crédit et fait preuve d'une rigueur qui lui permet de se doter d'actifs de grande qualité et de les conserver. Nous entendons gérer notre exposition au risque de crédit tout en augmentant les rendements ajustés en fonction des risques.

Les bases de notre culture en matière de crédit sont les suivantes :

- Des politiques et lignes directrices claires;
- Un processus d'approbation et des contrôles;
- De la rigueur pour ce qui est du crédit;
- De la discipline dans l'utilisation du capital;
- Des systèmes et des méthodes relativement au crédit.

La banque a établi, à tous les échelons, des principes, des politiques, des procédures et des lignes directrices claires qui guident toutes nos activités de crédit. La gestion du risque de crédit est, comme il se doit, distincte de la gestion des secteurs d'activité. Des procédés exhaustifs d'octroi de crédit permettent d'assurer que les décisions en ce domaine sont éclairées et prises en temps opportun, et ce, grâce au respect des limites et des autorisations ainsi qu'à une rétroaction et à des contrôles concomitants.

Pour gérer et surveiller son portefeuille de crédit, la banque a adopté une approche proactive qui met en jeu les éléments suivants :

- L'examen régulier des facilités de crédit;
- L'instauration d'une structure assurant une définition commune de la tolérance au risque;
- Une supervision et une gestion centralisées des concentrations du crédit par industrie ou secteur, par produit, par client et par groupe de clients;

- L'élaboration et le perfectionnement continu de techniques de mesure et d'évaluation des risques ainsi que d'optimisation du rendement du capital ajusté en fonction des risques, et le déploiement de ces techniques.

Le risque de crédit est géré conformément à la politique de la banque concernant le crédit, laquelle est établie en collaboration avec le Groupe HSBC et approuvée par le conseil d'administration. Les limites du risque et les pouvoirs d'accorder du crédit sont délégués aux cadres supérieurs du service du crédit qui, à leur tour, les délèguent aux directeurs des secteurs d'activité. Les expositions au risque de crédit qui dépassent certains montants ou d'autres paramètres précis doivent être approuvées par le Groupe HSBC de manière à s'assurer qu'elles demeurent dans les limites de risque de ce dernier à l'échelle internationale.

La banque accorde la plus haute importance à l'intégrité et à la qualité de son portefeuille de crédit et a formulé des lignes directrices très strictes afin d'éviter une concentration indue du risque. Les membres du comité de gestion des risques, du comité du crédit et du comité d'audit se réunissent régulièrement pour passer en revue la qualité de crédit des portefeuilles, la répartition par zone géographique, par produit et par secteur d'activité, la concentration de clients importants, le caractère adéquat des provisions constituées à l'égard des prêts et l'efficacité du système d'évaluation. Les politiques qui s'appliquent aux limites établies à l'égard de clients importants et à la concentration par secteur d'activité, par produit et par secteur géographique sont approuvées par le comité d'audit, conformément aux lignes directrices du Groupe HSBC. Toutes les facilités autorisées dont le montant est élevé, qu'il s'agisse de nouvelles facilités ou de facilités qui sont renouvelées, ainsi que les opérations sur des instruments dérivés, les facilités sous surveillance et celles dont le recouvrement est douteux sont également signalées tous les trimestres au comité d'audit. La tolérance de la banque au risque de crédit est définie dans les lignes de conduite en matière de crédit qui s'appliquent aux prêts commerciaux et aux prêts personnels, lesquelles sont conformes à celles du Groupe HSBC. Le comité d'audit approuve ces lignes directrices une fois par trimestre et celles-ci sont diffusées à l'échelle de l'entreprise, conjointement avec divers manuels portant sur le crédit.

Le service du crédit approuve les facilités de crédit qui dépassent les limites d'autorisation attribuées aux directeurs des secteurs d'activité et passe en revue les décisions de crédit prises en succursale afin de s'assurer qu'elles reflètent les objectifs quant à la gestion du portefeuille. Le risque de crédit est géré de façon rigoureuse. Toutes les expositions au risque de crédit des succursales font l'objet d'une surveillance continue, et les prêts et facilités de crédit de moindre qualité sont passés en revue plus fréquemment. Les prêts problématiques et les prêts douteux sont décelés à un stade précoce et confiés à une unité distincte, nommément le service du crédit spécial, qui en assure une gestion active et qui est composée de gens ayant des compétences et une expérience en ce domaine.

Le risque relatif aux banques et aux établissements financiers doit également être évalué par une unité spécialisée du Groupe HSBC qui en assure la gestion et le suivi à l'échelle internationale. De même, le risque transfrontalier est géré par cette unité et soumis à des limites par pays.

Toutes les décisions de crédit prises par les succursales et par les directeurs du crédit du siège social sont passées en revue régulièrement par les auditeurs internes afin de s'assurer du respect de toutes les politiques, lignes directrices, méthodes et modalités.

Les activités de prêt dans le secteur immobilier sont gérées selon des paramètres bien définis. Dans le cas de nouveaux dossiers de crédit, l'accent est mis sur la relation avec le client et le parrainage de son projet. La banque surveille de près le degré de risque et la composition de ces prêts, compte tenu de leur poids dans son portefeuille. Lorsqu'elle doit s'en remettre à des tiers pour l'établissement de la valeur des actifs, elle s'assure que des méthodes d'évaluation transparentes et appliquées avec constance sont utilisées. La banque a dressé à cet égard une liste de professionnels reconnus qui respectent ses critères.

Cadre d'évaluation du risque de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

L'évaluation du risque de crédit fait partie intégrante du processus d'approbation et de gestion du crédit et reflète les principes du Nouvel accord de Bâle. Une telle évaluation nous permet de quantifier, de surveiller et d'analyser le risque présumé de manière uniforme. Par conséquent, elle favorise une compréhension commune des risques inhérents au portefeuille de la banque. Le risque de crédit est mesuré en fonction des paramètres suivants :

- *La probabilité de défaut (« PD »)*, qui représente la probabilité qu'un débiteur se retrouve en situation de défaut à l'égard de sa dette au cours des 12 prochains mois;
- *L'exposition en cas de défaut (« ECD »)*, qui désigne le montant prévu de la dette qu'un débiteur doit rembourser à la banque au moment de sa défaillance;
- *La perte en cas de défaut (« PCD »)*, soit le pourcentage du montant que doit un débiteur à la banque et qu'elle s'attend à perdre (incluant les coûts connexes et la valeur temporelle de l'argent) si celui-ci se retrouve en situation de défaut, une fois pris en compte le montant reçu par suite des activités de recouvrement et de liquidation.

Rapport de gestion (suite)

Le Nouvel accord de Bâle préconise l'adoption de deux principales approches pour le calcul du risque de crédit, soit l'approche NI avancée et l'approche standard. La majeure partie du risque de crédit de la banque est mesurée au moyen de l'approche NI avancée.

Aux termes de cette approche, le cadre d'évaluation du risque de crédit de la banque intègre la PD d'un débiteur et l'ampleur des pertes qu'il pourrait lui faire subir, pertes dont le montant est obtenu en multipliant l'ECD par la PCD. Ces paramètres servent à calculer les pertes prévues et le capital minimal exigé. Ils peuvent également être utilisés de pair avec d'autres données dans le cadre de l'évaluation de la cote de crédit et d'autres décisions relatives à la gestion des risques.

Le service chargé de la gestion des risques a élaboré des modèles qui permettent d'estimer ces paramètres. Ces modèles et paramètres sont assujettis à un système de validation et de contrôle précédant et suivant la mise en place de l'approche, dont une série de tests conçus pour en vérifier l'exactitude et la validité.

Dans le cas du portefeuille de gros, dont les débiteurs comprennent des banques, des États souverains et des entreprises, la PD d'un débiteur est calculée selon une échelle d'évaluation du risque comportant 23 valeurs différentes, dont 21 sont des cotes de non-défaut et 2 sont des cotes de défaut. Les cotes établies en fonction de cette échelle représentent les divers degrés de la solidité financière des débiteurs, les risques qu'ils posent et leur capacité à honorer leurs obligations contractuelles envers la banque tout au long d'un cycle économique. Les résultats produits par les modèles sont appariés à diverses cotes, chacune d'elles étant alors transposée dans une fourchette de valeurs de PD. Les cotes attribuées sont approuvées par des responsables des autorisations de crédit afin d'assurer que tous les renseignements disponibles ont été pris en compte aux fins de l'évaluation du client. Le point médian de la PD de la cote de risque du client, qui a été approuvée, sert au calcul du capital réglementaire, à la tarification ainsi qu'à l'établissement des provisions pour créances irrécouvrables.

Les modèles d'évaluation de la PCD/ECD relatifs au portefeuille de gros ont été élaborés suivant les principes généraux du Groupe HSBC, ce qui permet aux entités d'exploitation de la HSBC d'appliquer des paramètres qui reflètent les conditions prévalant dans leur propre territoire. L'ECD est évaluée sur un horizon de 12 mois et correspond, grosso modo, à la somme de l'exposition actuelle et, le cas échéant, à une estimation de l'augmentation future de l'exposition. La PCD est exprimée sous forme de pourcentage de l'ECD.

Pour ce qui est du portefeuille de détail, les expositions sont réparties en lots de comptes homogènes présentant des caractéristiques semblables. La PD, la PCD et l'ECD sont estimées pour chacun des lots en fonction des données historiques sur les pertes. La répartition des expositions en lots est effectuée une fois par mois d'après leurs caractéristiques au moment de cet examen mensuel alors que l'évaluation des risques s'appuie sur des mesures correspondant aux lots qui ont été compilées à partir de données sur un cycle économique entier.

Le système d'évaluation du risque de crédit de la banque fait l'objet d'une étroite surveillance afin d'assurer :

- Que ce système a été conçu de manière appropriée et en fonction de variables qui sont de bons indicateurs des risques;
- Que les résultats reflètent les risques réels et fournissent une assurance raisonnable quant à l'exactitude des prévisions;
- Que ce système et les procédés sous-jacents sont conformes aux exigences réglementaires.

C'est pourquoi des contrôles internes et indépendants appropriés ont été instaurés. Tout changement à notre système d'évaluation du risque et de ses composantes clés doit être examiné et approuvé avant d'être effectué. Le rendement de ce système et la qualité des données qu'il génère font également l'objet d'un suivi périodique par voie de divers tests et de rapports détaillés. Au moins une fois l'an, un examen indépendant est effectué à des fins de validation. En outre, l'ensemble du processus est examiné par le groupe d'audit interne afin d'assurer le respect des politiques internes et des exigences réglementaires.

Exposition maximale au risque de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Le tableau ci-après fait état de l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers figurant au bilan et hors bilan, mais il ne tient pas compte des garanties détenues ni d'autres rehaussements de crédit. Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au bilan, le montant exposé au risque de crédit est égal à la valeur comptable. Dans le cas des garanties financières accordées, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximum que la banque pourrait avoir à payer si les garanties étaient mises en jeu. Pour ce qui est des engagements de prêts et des autres engagements relatifs au crédit qui sont irrévocables sur la durée de vie des facilités respectives, l'exposition maximale au risque de crédit est le plein montant des facilités engagées.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Montants exposés au risque et comptabilisés au bilan		
Encaisse auprès de la Banque du Canada et d'autres établissements financiers réglementés	2 686 \$	1 897 \$
Valeurs mobilières		
Constatées au bilan	18 098	14 709
Moins : titres de participation non exposés au risque de crédit	(112)	(155)
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	7 155	8 496
Prêts	35 969	38 104
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 372	4 966
Instruments dérivés	1 364	1 100
Inclus dans les autres actifs		
Intérêts courus à recevoir	165	154
Autres éléments d'actif produisant un revenu d'intérêts	275	222
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	445	815
Débiteurs et autres sommes à recevoir	413	477
Total des montants exposés au risque et comptabilisés au bilan	<u>70 830 \$</u>	<u>70 785 \$</u>
Montants hors bilan exposés au risque		
Lettres de crédit de soutien (financières et de bonne exécution)	2 337	2 249
Lettres de crédit documentaire et crédits documentaires de soutien	352	228
Engagements de crédit	34 298	36 229
Rehaussements de crédit et de rendement	15	13
Total des montants hors bilan exposés au risque	<u>37 002</u>	<u>38 719</u>
Montant maximal exposé au risque	<u>107 832 \$</u>	<u>109 504 \$</u>

Rapport de gestion (suite)

Garanties et autres rehaussements de crédit

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Conformément à sa politique de crédit, la banque évalue la capacité du client à rembourser son prêt plutôt que de se fier indûment à la valeur de la garantie sous-jacente. Selon la situation financière des clients et le type de produit, certaines facilités de crédit peuvent être non garanties. Toutefois, l'existence d'une garantie atténue grandement le risque de crédit.

Les principaux types de biens donnés en garantie par la banque sont les suivants :

- Dans le *secteur des prêts personnels*, les hypothèques résidentielles ou le droit grevant les autres biens personnels faisant l'objet du financement;
- Dans le *secteur commercial et industriel*, le droit grevant des actifs d'une société, par exemple des terrains, des immeubles et du matériel, des stocks et des créances;
- Dans le *secteur immobilier commercial*, le droit grevant les propriétés faisant l'objet du financement;
- Dans le *secteur financier*, le droit grevant les instruments financiers, par exemple les titres de créance et les titres de participation soutenant les facilités de négociation.

Les politiques de gestion du risque de crédit englobent des lignes directrices sur l'acceptabilité de certaines catégories de garantie ou des mesures d'atténuation de ce risque. Les paramètres d'évaluation sont mis à jour régulièrement selon la nature de la garantie. L'existence de garanties qui couvrent entièrement les prêts consentis à des entreprises, à des banques et à des États souverains permet d'atténuer le risque de crédit aux fins du capital.

La banque ne présente pas la juste valeur des garanties détenues et des autres rehaussements de crédit sur les prêts en souffrance. Elle ne présente pas non plus la valeur des garanties relative à l'ensemble des prêts douteux ou de ceux évalués au cas par cas, parce qu'il n'est pas pratique de procéder ainsi.

Les garanties détenues à l'égard des actifs financiers autres que les prêts sont déterminées par la nature de l'instrument financier. Les titres de créance du gouvernement et les autres titres de créance, dont les instruments du marché monétaire, ne sont généralement pas garantis, à l'exception des titres adossés à des créances et des instruments semblables, qui sont garantis par des blocs d'actifs financiers.

La banque a instauré des lignes directrices afin d'exercer une surveillance lorsque l'exposition au risque de crédit est amplifiée par une concentration indésirable des garanties.

Diversité du portefeuille de prêts

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Il peut y avoir concentration du risque de crédit lorsque la capacité d'un groupe d'emprunteurs ou d'autres contreparties de s'acquitter de leurs obligations contractuelles peut être touchée de la même façon par des événements externes. Par exemple, il peut être question de concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties sont établies dans la même région, font partie du même secteur d'activité ou sont soumises aux mêmes conditions de marché. La banque accorde par conséquent une grande importance à la diversification du risque de crédit.

Lorsqu'elle évalue les risques de son portefeuille de crédit, elle tient compte de tous les types de positions qui l'exposent à un risque de crédit.

Le tableau qui suit présente une analyse des éléments composant ce portefeuille :

	2010	2009
Prêts inclus dans les états financiers, déduction faite des provisions	35 969 \$	38 104 \$
Provisions pour créances irrécouvrables	625	638
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ⁽¹⁾	4 372	4 966
Lettres de crédit de soutien (financières et de bonne exécution) ⁽¹⁾	2 337	2 249
Lettres de crédit documentaire et crédits documentaires	352	228
Total des prêts	43 655	46 185
Prêts et autres crédits douteux ⁽¹⁾	(829)	(1 022)
Total des prêts productifs	42 826 \$	45 163 \$

(1) Comprend des acceptations et des lettres de crédit douteuses de 60 millions de dollars (15 millions de dollars en 2009).

Les tableaux suivants fournissent des précisions sur l'ensemble du portefeuille de prêts productifs qui, dans le cas des comptes d'entreprises et d'administrations publiques, comprennent les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, les lettres de crédit et les garanties, et sur sa répartition géographique et par secteur d'activité.

Portefeuille de prêts productifs

	2010		2009	
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	23 751	\$ 55,5 %	25 547	\$ 56,6 %
Prêts hypothécaires résidentiels	10 724	25,0 %	10 889	24,1 %
Prêts à la consommation	2 481	5,8 %	3 023	6,7 %
Autres prêts à la consommation	5 870	13,7 %	5 704	12,6 %
Total des prêts productifs	42 826	\$ 100,0 %	45 163	\$ 100,0 %

(1) Comprend 432 millions de dollars (408 millions de dollars en 2009) de prêts à la construction et d'autres prêts garantis par des hypothèques résidentielles.

Répartition géographique

	2010		2009	
Colombie-Britannique	17 983	\$ 42,0 %	20 033	\$ 44,3 %
Ouest du Canada, sauf la Colombie-Britannique	8 943	20,9 %	8 909	19,7 %
Ontario	10 720	25,0 %	11 090	24,6 %
Québec et provinces de l'Atlantique	5 180	12,1 %	5 131	11,4 %
Total des prêts productifs	42 826	\$ 100,0 %	45 163	\$ 100,0 %

Répartition du portefeuille de prêts aux entreprises et aux administrations publiques par secteur d'activité

	2010		2009	
Immobilier	6 542	\$ 27,5 %	8 119	\$ 31,8 %
Services	4 801	20,2 %	4 970	19,5 %
Commerce	4 266	18,0 %	4 087	16,0 %
Fabrication	2 812	11,8 %	2 814	11,0 %
Énergie	2 166	9,1 %	2 274	8,9 %
Hôtels et établissements d'hébergement	924	3,9 %	899	3,5 %
Autres	2 240	9,5 %	2 384	9,3 %
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	23 751	\$ 100,0 %	25 547	\$ 100,0 %

Par concentration de clients importants, on entend les groupes d'emprunteurs auxquels la banque a accordé des facilités de crédit représentant plus de 10 % de son capital réglementaire. Au 31 décembre 2010, ce montant s'établissait à environ 548 millions de dollars (561 millions de dollars en 2009).

Le tableau qui suit fournit les détails relatifs à la concentration de clients importants :

	2010	2009
Concentration de clients importants	3 229 \$	2 363 \$
En pourcentage du total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13,6 %	9,2 %
En pourcentage du total des prêts productifs	7,5 %	5,2 %

Qualité du crédit des actifs financiers

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Pour nos opérations bancaires de base, nous attribuons une qualité de crédit excellente à la majeure partie de notre portefeuille de prêts. La qualité de crédit du portefeuille est demeurée stable jusque dans les derniers mois de 2007. Elle s'est ensuite détériorée tout au long de la phase de déclin du cycle de crédit. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra en 2011 même si certains signes laissent présager une reprise économique. Au 31 décembre 2010, des prêts totalisant 712 millions de dollars, soit 1,9 % du portefeuille de prêts, étaient douteux, contre 846 millions de dollars, ou 2,1 % de ce portefeuille, au 31 décembre 2009. Les provisions générale et spécifiques couvraient 67 % de ces prêts (52 % en 2009). Dans l'ensemble, la qualité du crédit demeure satisfaisante, ce qui témoigne de nos normes prudentes en matière de crédit. Les niveaux des provisions n'ont pas fluctué en regard de ceux de l'exercice précédent.

Rapport de gestion (suite)

Les prêts douteux du secteur du crédit à la consommation, d'un montant de 117 millions de dollars au 31 décembre 2010, ont diminué de 59 millions de dollars, ou 33,5 %, en regard des 176 millions de dollars enregistrés un an plus tôt. La proportion des prêts douteux par rapport au portefeuille total de créances est passée de 5,5 %, au 31 décembre 2009, à 4,5 % au 31 décembre 2010. À cette date, la provision générale couvrait 125 % des prêts douteux (114 % en 2009). D'un exercice à l'autre, la qualité globale du crédit s'est améliorée grâce aux stratégies de recouvrement, à la décision de resserrer le crédit, à une conjoncture économique plus favorable et au recul du montant des créances.

La banque analyse la qualité de crédit de son portefeuille en fonction des catégories suivantes :

<i>Catégorie</i>	<i>Cotes de risque des clients à l'interne</i>	<i>Cotes de risque équivalentes de Standard & Poor's</i>	<i>Cotes de risque équivalentes de Moody's</i>
Excellent	Risque de défaut minime à faible	AAA à A-	Aaa à A3
Moyen	Risque de défaut satisfaisant à modéré	BBB+ à B+	Baa1 à B1
Faible	Risque de défaut important soumis au service du crédit spécial	B à CCC	B2 à C
Douteux	Prêts en défaut	D	C

Dans le cas de nos opérations bancaires de base, la qualité du crédit des actifs financiers est exprimée en termes d'ECD. Par conséquent, elle ne concorde pas avec les valeurs comptables présentées au bilan consolidé. L'ECD représente l'encours d'une exposition de crédit avant déduction de provisions spécifiques ou de radiations ainsi que les sommes non utilisées, qui représentent une estimation de tout montant non constaté au bilan qui peut être utilisé, par le débiteur, au moment du défaut. Dans le cas du portefeuille de détail, l'ECD tient compte des positions en titres titrisés, lesquelles ne peuvent figurer au bilan aux termes des PCGR du Canada. La qualité du crédit des actifs financiers du secteur du crédit à la consommation est exprimée en fonction de leur valeur comptable qui est indiquée au bilan consolidé.

Qualité du crédit du portefeuille de gros

	2010 (ECD)			2009 (ECD)		
	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>
Excellent	24 858 \$	4 041 \$	28 899 \$	19 330 \$	4 063 \$	23 393 \$
Moyen	22 905	7 482	30 387	24 916	7 633	32 549
Faible	1 072	114	1 186	1 533	167	1 700
Douteux	564	59	623	723	44	767
	49 399 \$	11 696 \$	61 095 \$	46 502 \$	11 907 \$	58 409 \$

Qualité du crédit du portefeuille de détail (en excluant le secteur du crédit à la consommation)

	2010 (ECD)			2009 (ECD)		
	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant inutilisé</i>	<i>Total</i>
Excellent	10 473 \$	607 \$	11 080 \$	11 212 \$	1 014 \$	12 226 \$
Moyen	12 926	4 291	17 217	12 630	2 842	15 472
Faible	836	99	935	693	70	763
Douteux	217	-	217	190	-	190
	24 452 \$	4 997 \$	29 449 \$	24 725 \$	3 926 \$	28 651 \$

Qualité du crédit du portefeuille de détail (secteur du crédit à la consommation)

	2010	2009
	<i>Montant utilisé</i>	<i>Montant utilisé</i>
Excellent	677 \$	1 457 \$
Moyen	1 378	1 099
Faible	427	467
Douteux	117	176
	2 599 \$	3 199 \$

Prêts renégociés

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

La valeur comptable des prêts qui, autrement, auraient été en souffrance ou douteux et dont les modalités ont été renégociées se situait à 85 millions de dollars au 31 décembre 2010 (112 millions de dollars en 2009).

Prêts en souffrance mais non douteux

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Les prêts en souffrance mais non douteux sont notamment les prêts pour lesquels le versement le plus récent n'a pas été effectué, mais qui ne peuvent être considérés comme douteux. Ils comprennent également les prêts entièrement garantis par des espèces, les prêts hypothécaires résidentiels en souffrance depuis plus de 90 jours mais dont la valeur de la garantie est suffisante pour rembourser le capital et au moins un an d'intérêts ainsi que les facilités de financement de commerce international à court terme en souffrance depuis plus de 90 jours pour des raisons techniques comme des délais dans la présentation des documents, mais pour lesquels la solvabilité de la contrepartie ne fait aucun doute.

Le classement chronologique ci-dessous montre les prêts en souffrance pour lesquels une provision générale pour perte de valeur a été établie, bien qu'il soit habituellement impossible d'établir une perte de valeur à ce stade précoce de défaut.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
En souffrance – de 1 à 29 jours	399 \$	450 \$
En souffrance – de 30 à 59 jours	127	132
En souffrance – de 60 à 89 jours	57	59
En souffrance depuis 90 jours et plus	33	29
	<u>616 \$</u>	<u>670 \$</u>

Prêts douteux et provisions pour créances irrécouvrables

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Lorsqu'il se produit des pertes de valeur, la banque réduit la valeur comptable des prêts au moyen d'un compte de provision. Le montant de ces pertes de valeur est passé en charges. Les provisions pour créances irrécouvrables comprennent des provisions spécifiques et la provision générale, chacune d'elles faisant l'objet d'une révision régulière. Les provisions pour créances irrécouvrables ramènent la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

Nous maintenons un compte de provisions pour créances irrécouvrables, dont le solde est jugé suffisant selon la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux éléments figurant au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés au crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant des provisions pour créances irrécouvrables est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées. Cela comprend les montants se rapportant aux flux de trésorerie futurs prévus et le moment où ils se réaliseront de même que les pertes subies sur les prêts qui, pris individuellement, n'ont pas encore été désignés comme douteux.

Les comptes qui, pris individuellement, sont significatifs sont considérés comme des comptes douteux dès qu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur. Voici les critères qui sont utilisés pour déterminer qu'il existe des indications objectives de perte de valeur :

- L'emprunteur éprouve des problèmes de trésorerie connus;
- Des paiements contractuels de capital ou d'intérêts sont en souffrance;
- L'emprunteur ne respecte pas les clauses restrictives ou les modalités de son prêt;
- Il existe une possibilité croissante de faillite ou de liquidation de l'emprunteur;
- Une agence de notation externe a abaissé de manière importante la cote de solvabilité de l'emprunteur.

Les provisions spécifiques sont comptabilisées sur une base individuelle pour chacun des prêts afin de réduire leur valeur comptable à leur montant estimatif de réalisation.

La provision générale reflète notre meilleure estimation des pertes subies liées au portefeuille pour chacun des comptes importants pour lesquels il n'existe pas de preuve de dépréciation. Elle porte également sur les groupes de prêts comportant un nombre élevé de prêts homogènes qui, sur une base individuelle, ne sont pas considérés importants. Pour calculer adéquatement la provision générale, nous appliquons les méthodes suivantes :

Rapport de gestion (suite)

Prêts de gros (prêts aux entreprises, aux banques et aux administrations publiques) – Les paramètres de crédit sous-jacents de ces prêts comprennent la PD, la PCD et l'ECD pour chacun des clients. Ces paramètres sont tirés du système de notation interne de la banque aux fins du calcul de la provision générale. La direction peut modifier ces paramètres pour certains, voire l'ensemble des emprunteurs lorsque les paramètres de ce système ne reflètent pas toutes les pertes subies. Pour faire cet ajustement discrétionnaire, il est nécessaire d'utiliser un cadre de référence reconnu qui tient compte de mesures internes et externes de la qualité du crédit.

Prêts hypothécaires résidentiels – Les taux de pertes moyennes historiques servent à déterminer la provision générale à l'égard des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels. La direction peut également tenir compte d'autres données courantes.

Prêts de détail (prêts à la consommation et autres prêts à la consommation) – La banque analyse les fluctuations historiques des prêts en souffrance par catégorie de produits pour calculer la provision générale pour créances irrécouvrables des portefeuilles de prêts à la consommation et d'autres prêts à la consommation. Les pertes estimatives relatives à chaque groupe de prêts sont établies en retraçant les fluctuations du taux de défaut parmi des groupes de prêts homogènes. Ces estimations peuvent être modifiées si la direction juge qu'elles ne reflètent pas les pertes subies. Pour faire cet ajustement discrétionnaire, il est nécessaire d'utiliser un cadre de référence reconnu et des mesures internes et externes de la qualité du crédit.

Outre les méthodes susmentionnées, le solde de la provision générale pour créances irrécouvrables est également analysé en fonction de l'actif pondéré en fonction des risques et des provisions constituées par d'autres banques.

Le tableau ci-dessous donne des détails sur le portefeuille de prêts douteux :

	2010	2009
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques		
Immobilier	265 \$	439 \$
Fabrication	55	98
Commerce	80	64
Services	91	67
Autres	99	78
Total des prêts aux entreprises et aux administrations publiques	<u>590</u>	<u>746</u>
Prêts personnels		
Prêts hypothécaires résidentiels	87	62
Prêts à la consommation	117	176
Autres prêts à la consommation	35	38
Total des prêts personnels	<u>239</u>	<u>276</u>
Total des prêts, des acceptations et des lettres de crédit douteux ⁽¹⁾	<u>829 \$</u>	<u>1 022 \$</u>
Provisions spécifiques	227 \$	186 \$
Provision générale	398	452
Total des provisions pour créances irrécouvrables	<u>625 \$</u>	<u>638 \$</u>
Prêts et acceptations douteux, montant net	<u>204 \$</u>	<u>384 \$</u>

(1) Comprend des acceptations et des lettres de crédit douteuses de 60 millions de dollars (15 millions de dollars en 2009).

Le tableau suivant présente le ratio des provisions spécifiques exprimées en pourcentage de nos prêts et acceptations douteux connexes :

	2010	2009
Immobilier	22 %	8 %
Fabrication	53 %	54 %
Autres ⁽¹⁾	51 %	46 %
Total	<u>38 %</u>	<u>25 %</u>

(1) Comprend les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

Le tableau suivant présente la provision générale exprimée en pourcentage du total des prêts productifs et de l'actif pondéré en fonction des risques.

	2010	2009
Couverture par la provision générale		
En pourcentage du total des prêts productifs	<u>0,93 %</u>	1,00 %
En pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques	<u>1,17 %</u>	1,20 %

Dotations aux provisions pour créances irrécouvrables

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Le tableau suivant présente les dotations aux provisions pour créances irrécouvrables imputées aux résultats.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dotations aux provisions spécifiques	182 \$	260 \$
Dotations à la provision générale	153	255
Total des dotations aux provisions pour créances irrécouvrables	335 \$	515 \$
Dotations aux provisions spécifiques en pourcentage du portefeuille des prêts	0,42 %	0,56 %

Dans le cas des opérations bancaires de base, nos dotations aux provisions spécifiques ont grandement baissé en 2010 à cause de la diminution des dotations établies à l'égard des secteurs de la fabrication et de l'immobilier commercial. Quant à nos dotations à la provision générale, elles ont été stables, ne baissant que très légèrement lorsqu'exprimées en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques. La provision générale pour perte de valeur sera maintenue à un niveau compatible avec le profil de risque sous-jacent du portefeuille de prêts et avec le point de vue de la direction quant aux conditions économiques et aux autres facteurs ayant une incidence sur les pertes subies dans ce portefeuille.

Les dotations à la provision générale relative au secteur du crédit à la consommation ont baissé de 106 millions de dollars en 2010, reflet de l'amélioration de la conjoncture économique et du resserrement du crédit.

Valeurs mobilières ayant subi une perte de valeur

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Papier commercial adossé à des actifs

Au 31 décembre 2009, la valeur nominale du PCAA non bancaire que nous détenions était de 459 millions de dollars et sa valeur comptable, de 256 millions de dollars, ce qui représente la meilleure estimation de la direction quant à la juste valeur, au 31 décembre 2009, des billets restructurés.

En 2010, la banque a cédé la quasi-totalité de ces billets. Dans la même période, elle a inscrit un recouvrement de pertes déjà constatées d'un montant de 21 millions de dollars. La valeur nominale du reste des billets qu'elle détenait toujours au 31 décembre 2010 était de 21 millions de dollars et leur valeur comptable était nulle.

Titres disponibles à la vente

En 2009, la valeur marchande de certains placements en actions privilégiées, en titres de fonds communs de placement et en titres d'emprunt a fortement diminué par rapport à leur coût d'origine. Par conséquent, une charge de 20 millions de dollars au titre d'une perte de valeur durable a été constatée en 2009 en tant que perte sur les titres disponibles à la vente. Aucune charge de cette nature n'a été inscrite en 2010.

Portefeuille d'instruments dérivés

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Le montant d'équivalent-crédit des instruments dérivés correspond au coût de remplacement actuel de ces instruments majoré d'une provision au titre des fluctuations futures potentielles des contrats dérivés sur taux d'intérêt et des contrats de change. De tels contrats sont conclus essentiellement dans le but de mieux répondre aux exigences des clients et de nous aider à gérer l'actif et le passif, plus particulièrement en ce qui a trait au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Le montant d'équivalent-crédit du portefeuille d'instruments dérivés, par catégorie d'instrument, s'établit comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Contrats sur taux d'intérêt	554 \$	641 \$
Contrats de change	1 612	1 259
Montant d'équivalent-crédit net	2 166 \$	1 900 \$

La note 18, aux pages 89 à 93, présente une analyse plus détaillée de nos portefeuilles d'instruments dérivés.

Rapport de gestion (suite)

Risque de liquidité et risque de financement

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Le risque de liquidité est le risque que la banque ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles ou qu'elle soit obligée d'obtenir ces fonds à un coût excessif. Ce risque découle de décalages entre les flux de trésorerie entrants et sortants. Le risque de financement, qui est une forme de risque de liquidité, découle du fait que les fonds nécessaires pour financer des positions illiquides ne peuvent être obtenus aux conditions prévues et au moment requis.

L'objectif de la stratégie de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque est de lui assurer de pouvoir faire face à tous ses engagements de financement prévisibles lorsqu'ils deviennent exigibles et d'avoir accès aux marchés de gros de manière ordonnée et efficiente. Nous avons recours à des sources de financement bien diversifiées, à savoir les dépôts de base de nos clients de détail et de nos clients entreprises ainsi que les soldes de fonds institutionnels, auxquels s'ajoutent le financement de gros et les portefeuilles d'actifs hautement liquides que nous conservons afin de pouvoir combler rapidement et facilement des besoins de trésorerie imprévus.

Lignes directrices et procédures

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Le service de la trésorerie gère la liquidité et les sources de financement conformément aux pratiques et aux limites approuvées par l'ALCO, le conseil d'administration et la HSBC Holdings. Le respect des lignes directrices fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'ALCO.

Le processus de gestion de la liquidité et des sources de financement de la banque comprend notamment les aspects suivants :

- Faire des projections des flux de trésorerie selon divers scénarios de crise et en tenant compte du niveau d'actifs liquides nécessaire dans chaque cas;
- Surveiller les ratios de liquidité s'appliquant à des éléments précis du bilan par rapport aux limites internes prescrites;
- Assurer l'accès à une variété de sources de financement et à des facilités de crédit de soutien adéquates;
- Gérer la concentration et le profil des échéances des dettes;
- Gérer les engagements éventuels en matière de liquidités en fonction de plafonds prédéterminés;
- Maintenir et gérer des plans de financement par emprunt;
- Surveiller la concentration des déposants afin d'éviter de dépendre indûment de déposants individuels importants et afin de disposer d'une bonne combinaison de sources de financement;
- Maintenir et gérer des plans d'urgence en matière de liquidité et de financement.

Les plans d'urgence en matière de liquidité et de financement indiquent quels sont les premiers signes de conditions de crise et ils présentent les mesures à prendre en cas de difficultés découlant de crises systémiques ou d'autres crises, tout en réduisant les effets défavorables à long terme pour l'entreprise.

Principales sources de financement

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Une part importante du financement de la banque est assurée par les comptes courants et les dépôts dans des comptes d'épargne remboursables à vue, à court préavis ou à terme. Il est très important de pouvoir compter sur la stabilité et la croissance de ces dépôts car ils constituent une source de financement diversifiée.

La banque s'adresse aussi aux marchés professionnels afin de conserver une présence sur les marchés monétaires locaux et d'assurer le financement optimal des actifs dont les échéances ne correspondent pas naturellement à celles des dépôts de base. Dans le cadre des mesures prises pour assurer le financement de gros, la banque dispose d'un certain nombre de programmes, y compris des programmes de titrisation d'actifs. De cette manière, elle s'assure de ne pas dépendre d'une seule source de financement.

Dans le cadre du processus de gestion de la liquidité et du financement du Groupe HSBC à l'échelle internationale, nous avons établi des limites à l'égard des ratios du bilan, des périodes minimales pendant lesquelles des flux de trésorerie projetés positifs doivent être maintenus ainsi que des mesures d'urgence visant à faire face aux besoins de trésorerie.

Les flux de trésorerie payables en vertu des passifs financiers s'établissent comme suit, par date d'échéance contractuelle :

	2010			
	<i>Remboursables</i>			
	<i>à vue et échéant</i>	<i>Échéant de</i>	<i>Échéant de</i>	<i>Échéant à</i>
	<i>à moins</i>	<i>3 mois</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
	<i>de 3 mois</i>	<i>à 12 mois</i>	<i>1 à 5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Dépôts	34 477 \$	7 750 \$	7 392 \$	1 290 \$
Acceptations	4 256	116	-	-
Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts	864	1 383	151	-
Instruments dérivés	1 329	-	-	-
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 560	-	-	-
Titres vendus à découvert	1 262	-	-	-
Déventures subordonnées ⁽¹⁾	8	23	102	846
Autres passifs financiers	1 726	227	1 122	-
	<u>45 482 \$</u>	<u>9 499 \$</u>	<u>8 767 \$</u>	<u>2 136 \$</u>
Engagements de prêts	19 782	14 033	182	301
	<u>65 264 \$</u>	<u>23 532 \$</u>	<u>8 949 \$</u>	<u>2 437 \$</u>

(1) Exclut les intérêts à payer dans plus de 15 ans.

Certains soldes indiqués dans le tableau ci-dessus ne concordent pas avec ceux indiqués au bilan consolidé, car le tableau comprend les flux de trésorerie liés au capital et aux intérêts prévus, à leur valeur non actualisée, sauf pour ce qui est des dérivés. De plus, les engagements de prêts ne sont pas comptabilisés au bilan. Les instruments dérivés sont classés dans la catégorie « Remboursables à vue et échéant à moins de 3 mois » et non selon leur échéance contractuelle, car, habituellement, ils ne sont détenus que pendant de courtes périodes.

Les flux de trésorerie payables à l'égard des dépôts sont principalement remboursables, sur une base contractuelle, à vue ou à court préavis. Toutefois, dans la pratique, les soldes de dépôts à court terme demeurent stables, car les rentrées et les sorties de fonds s'équilibrent dans l'ensemble. Les dépôts remboursables à vue et échéant à moins de 3 mois comprennent des comptes d'épargne personnels et des comptes personnels et commerciaux à préavis dont le solde atteint 28 milliards de dollars.

Obligations contractuelles

Dans le cadre normal de nos affaires, nous avons des obligations contractuelles relatives au paiement de certains engagements. Les montants compris dans le financement à long terme non garanti qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent les dépôts à terme de gros dont l'échéance initiale est de plus de un an, selon les dates de remboursement au contrat. Le tableau suivant indique en outre nos obligations relatives à des engagements qui ne sont pas inscrits aux bilans consolidés, telles celles découlant des contrats de location-exploitation.

Voici un résumé de nos obligations contractuelles futures par période :

	2010				
	<i>Moins de</i>				<i>Plus de</i>
	<i>1 an</i>	<i>De 1 à 2 ans</i>	<i>De 3 à 4 ans</i>	<i>5 ans</i>	<i>Total</i>
Déventures subordonnées ⁽¹⁾	-	-	-	724 \$	724 \$
Contrats de location-exploitation	57	103	82	113	355
Obligations aux termes d'engagements d'achat fermes	102	68	27	3	200
Financement à long terme non garanti ⁽¹⁾	47	709	483	1 524	2 763
Total des obligations contractuelles	<u>206 \$</u>	<u>880 \$</u>	<u>592 \$</u>	<u>2 364 \$</u>	<u>4 042 \$</u>

(1) Comprend uniquement les montants en capital.

Les obligations aux termes d'engagements d'achat fermes comprennent les ententes à long terme conclues relativement à la fourniture de technologies et à la prestation de services de traitement de données par des sociétés membres du Groupe HSBC. Les engagements relatifs à des clients en ce qui a trait à la portion inutilisée de leurs facilités de crédit ne figurent pas dans le tableau ci-dessus. Grâce à nos méthodes de gestion des liquidités et des sources de financement qui font l'objet d'une surveillance minutieuse, nous comptons pouvoir respecter toutes nos obligations en matière de financement et tous les autres engagements auxquels nous devons faire face dans le cours normal de nos activités malgré l'incertitude économique.

Rapport de gestion (suite)

Risque de marché

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

Le risque de marché est le risque que le revenu ou la valeur des portefeuilles soit réduit par suite de fluctuations des facteurs de risque de marché, notamment les taux de change, les prix des marchandises, les taux d'intérêt, les différentiels de taux et les cours des actions.

L'objectif de la gestion du risque de marché de la banque est de repérer, de mesurer et de contrôler l'exposition au risque de marché afin d'optimiser le rendement.

La banque classe les éléments exposés au risque de marché en deux catégories, soit les éléments détenus à des fins de transaction et les éléments détenus à des fins autres que de transaction. Les éléments détenus à des fins de transaction comprennent les positions découlant d'activités de tenue de marché, les positions prises pour compte propre et les autres positions désignées comme positions détenues à des fins de transaction. Les éléments détenus à des fins autres que de transaction comprennent les positions qui résultent de la gestion des taux d'intérêt des actifs et passifs bancaires commerciaux et de détail ainsi que les placements désignés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

Lignes directrices et procédures

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

La banque gère le risque de marché au moyen de stratégies conformes aux lignes directrices et aux limites de risque établies par l'ALCO et approuvées par le conseil d'administration. Le risque de marché est aussi géré de façon centralisée par le Groupe HSBC. Des limites relatives au risque sont établies pour chacune des opérations de négociation de la banque, en fonction de la taille et des caractéristiques financières des opérations, de la liquidité des instruments négociés, du plan d'affaires, de l'expérience des gestionnaires et des courtiers, de l'évaluation du service d'audit interne, des ressources de soutien et des systèmes informatiques déployés. Les limites relatives au risque sont établies et passées en revue au moins une fois l'an par l'ALCO.

La banque a recours à un éventail d'outils pour surveiller et limiter l'exposition au risque de marché. Ces outils comprennent notamment la valeur actualisée de un point de base, la valeur à risque (la « VaR ») et les limites imposées aux positions sur devises, aux pertes maximales, aux primes sur options payées, aux produits offerts et aux émissions.

Valeur à risque

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

La VaR est une technique statistique qui permet d'évaluer, selon un intervalle de confiance donné, les pertes que la banque pourrait subir, pendant une période précise, sur ses positions à risque si les taux et les cours du marché fluctuaient.

Les modèles de VaR utilisés sont fondés essentiellement sur la simulation historique. Ces modèles permettent d'établir des scénarios futurs plausibles à partir de données historiques portant sur les taux et cours du marché, et ils tiennent compte des liens réciproques entre différents marchés et taux, tels que les taux d'intérêt et les taux de change. Les modèles tiennent également compte de l'incidence des caractéristiques des options sur les montants sous-jacents exposés au risque de marché.

Voici les caractéristiques des modèles de simulation historique utilisés :

- Les fluctuations potentielles du marché sont calculées en fonction des données des deux dernières années;
- Les taux et prix historiques du marché sont calculés en fonction des taux de change, des prix des marchandises, des taux d'intérêt, des cours des actions et de la volatilité qui leur est associée;
- La VaR est établie avec un intervalle de confiance de 99 %;
- La VaR est calculée en supposant une période de détention de un jour.

D'un point de vue statistique, la banque ne s'attend à voir des pertes excédant la VaR que dans 1 % des cas sur une période de un an.

Bien que la VaR soit un bon indicateur du risque, on doit tenir compte des limites de ce modèle, qui sont exposées ci-dessous :

- L'utilisation de données historiques pour prévoir des événements futurs ne permet pas nécessairement d'englober tous les événements potentiels, en particulier ceux de nature extrême;
- L'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être dénouées ou couvertes en un jour, ce qui peut ne pas refléter correctement le risque de marché présent dans des périodes de grave manque de liquidités, où une période de détention de un jour pourrait être insuffisante pour dénouer ou couvrir intégralement toutes les positions;

- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes qui ne seraient pas comprises dans ce niveau de confiance;
- La VaR est calculée en fonction des positions en cours à la fermeture des bureaux et ne reflète pas nécessairement les positions en cours durant la journée;
- Il est peu probable que la VaR reflète le potentiel de pertes sur les expositions qui découlent uniquement d'importantes fluctuations des marchés.

La politique du Groupe en ce qui concerne le calcul de la VaR du portefeuille bancaire et du portefeuille de négociation a été élargie en 2010 afin d'y inclure la VaR de crédit (la « VaRC »), laquelle s'entend de la VaR de crédit établie à partir de modèles de simulation historique. Le portefeuille de la banque comprend des titres adossés à des créances hypothécaires émis par la SCHL ainsi que des titres d'emprunt émis par des gouvernements provinciaux et des sociétés, titres qui sont négociés à un prix reflétant un différentiel par rapport au taux des obligations du gouvernement du Canada, d'où la création d'une VaR de crédit. Nous surveillons également la VaR de crédit idiosyncratique (la « VaRCI ») et perfectionnons sans cesse les méthodes que nous employons pour la calculer. La VaRCI tient compte du risque de marché résiduel d'un émetteur spécifique qui n'est pas pris en compte par la VaRC établie à partir de modèles de simulation historique.

La VaR indiquée dans le tableau et le graphique ci-dessous représente la valeur à risque globale pour les instruments détenus à des fins de transaction et à d'autres fins, ce qui inclut la VaRC en 2010. Aucune information concernant la VaRC de l'exercice précédent n'est disponible. L'information présentée dans le graphique suivant ne comprend pas les résultats de la Financière HSBC car cette filiale emploie d'autres méthodes pour mesurer et gérer le risque de marché.

Valeur à risque quotidienne

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)



Sommaire de la valeur à risque

(Les renseignements contenus dans la présente section font partie intégrante des états financiers audités.)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
À la fin de l'exercice	12 \$	13 \$
Moyenne	12	15
Minimum	9	11
Maximum	17 \$	17 \$

Rapport de gestion (suite)

Les montants présentés pour la VaR de 2009 témoignent de la forte volatilité des marchés à la fin de 2008 et au début de 2009. L'amélioration de la VaR dans la première moitié de 2010 a découlé d'une diminution de la sensibilité aux taux d'intérêt. La volatilité de la VaR entre le milieu de septembre et la fin de l'exercice est imputable aux variations de la sensibilité de nos positions aux risques de taux d'intérêt et de crédit. La transposition des données plus volatiles d'octobre 2008 aux renseignements historiques sur 500 jours servant à calculer la VaR a influé favorablement sur la VaR à compter du mois de novembre. Tout au long de 2010, les niveaux de la VaR sont demeurés dans les limites approuvées.

Risque structurel

Par risque structurel, on entend l'incidence des risques de taux d'intérêt et de change sur les actifs et les passifs qui font partie du portefeuille bancaire, y compris ceux figurant au bilan consolidé. Les instruments de ce portefeuille sont évalués au coût plus les intérêts courus (à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif) et les variations des taux et des prix n'ont pas de répercussions directes sur les résultats. Toutefois, dans la mesure où les actifs et les passifs ne sont pas directement appariés en fonction des taux d'intérêt ou des taux de change, toute modification de leur composition a des répercussions sur les résultats.

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque structurel de taux d'intérêt désigne le risque de révision des taux, le risque inhérent à la courbe de taux, le risque lié aux options et le risque de corrélation, et il est géré par voie de i) l'analyse des écarts, ii) l'analyse de sensibilité, iii) le bénéfice à risque, iv) la VaR, v) la valeur économique des capitaux propres, vi) la surveillance du risque de remboursement anticipé et celui afférent aux emprunteurs éventuels et vii) la supervision du risque de corrélation.

L'analyse des écarts permet d'évaluer le risque de révision de taux associé aux actifs et aux passifs, qu'ils soient inscrits au bilan ou qu'ils ne le soient pas. Le risque de révision de taux est estimé au moyen de catégories d'expositions au risque de taux d'intérêt ou « écarts », et il est surveillé par l'ALCO et par le comité tactique de gestion d'actifs et de passifs qui le comparent aux limites prescrites.

L'analyse de sensibilité sert à mesurer l'incidence des mouvements des courbes de taux sur la non-concordance des échéances des actifs et des passifs. Des limites sont établies en fonction de l'effet qu'aurait sur la valeur actualisée de tous les flux de trésorerie nets une montée immédiate et parallèle de 0,01 % de toutes les courbes de taux pertinentes.

Le bénéfice à risque sert à estimer les fluctuations du revenu par suite des variations des taux d'intérêt et des volumes au cours d'une période donnée. Le revenu net d'intérêts prévisionnel est établi grâce à divers scénarios portant sur les taux et la croissance des éléments du bilan afin d'obtenir une analyse de la variation du bénéfice à risque découlant de la révision des taux et des fluctuations des volumes.

La VaR permet d'estimer les pertes survenant en un jour, selon un intervalle de confiance préétabli, et de mesurer le risque inhérent à des instruments qui sont négociés sur le marché, tels des instruments de trésorerie et des dérivés, soit principalement des swaps de taux d'intérêt. La banque se sert de dérivés pour modifier les caractéristiques des taux d'intérêt d'instruments connexes comptabilisés au bilan et pour couvrir des positions prévues lorsque les conditions du marché sont jugées avantageuses.

La valeur économique des capitaux propres sert à évaluer les variations immédiates de la valeur de la banque advenant un mouvement imprévu et parallèle de 2,00 % de la courbe des taux d'intérêt interbancaires. Cette valeur est calculée en fonction d'un bilan de liquidation et constitue une mesure de substitution de la variation de la valeur marchande de la banque advenant une crise.

Le risque de remboursement anticipé, celui afférent aux emprunteurs éventuels et le risque relatif aux options liées aux dépôts sont estimés au moyen de modèles de comportement des clients. Les options sont modélisées en tant qu'ajustements des paiements contractuels, tels ceux découlant du remboursement anticipé de prêts à la consommation et de prêts hypothécaires résidentiels et ceux relevant des préférences des clients pour les dépôts à vue, les dépôts à préavis et les dépôts remboursables. L'ALCO examine régulièrement ces hypothèses, lesquelles sont fondées sur le comportement passé de la clientèle.

Le risque de corrélation est quantifié par voie de l'analyse des écarts des expositions et du revenu. Ce risque survient lorsque des prêts à taux variable sont financés par des dépôts qui sont, eux aussi, à taux variable, mais qui présentent une certaine asymétrie. Par exemple, un prêt assorti d'un taux préférentiel qui est financé par un compte d'épargne à intérêt élevé pose un risque de corrélation, car lorsque le taux préférentiel augmente ou diminue, le taux du prêt et celui du dépôt font de même, mais pas nécessairement en synchronisme. Le risque de corrélation s'accroît lorsque les mouvements sont grandement divergents ou convergents.

Risque de change

Les positions relatives aux actifs et aux passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien exposent la banque à un risque de change. Pour gérer ce risque, nous achetons et vendons des devises sur les marchés au comptant et à terme, sur le marché à terme normalisé et sur le marché des options, pour le compte de nos clients et pour notre propre compte. Des limites sont établies, par devise, à l'égard du montant des positions et des pertes maximales que nous pouvons subir sur celles-ci.

Risque d'exploitation

Par risque d'exploitation, on entend les pertes qui pourraient survenir à cause de l'inadéquation des processus et des systèmes internes ou d'une mauvaise application de ces processus et systèmes, de l'erreur humaine ou encore d'événements extérieurs. Le risque d'exploitation comprend les fraudes, les activités non autorisées, les erreurs et le risque de règlement découlant du volume important d'opérations courantes effectuées quotidiennement dans le cours normal des affaires. Il comprend aussi un vaste éventail de risques inhérents à la nature de nos opérations ou à des événements particuliers.

Nous avons établi des politiques de gestion du risque d'exploitation et tentons de réduire le plus possible nos pertes grâce à un cadre aux termes duquel chaque unité d'exploitation doit déterminer, évaluer, surveiller et gérer son propre risque d'exploitation. Ce cadre fait notamment appel au comité responsable de la gestion du risque d'exploitation et du contrôle interne, tel qu'il a été indiqué précédemment dans la section qui traite de la gestion des risques.

Pour gérer le risque d'exploitation, nous appliquons des contrôles internes rigoureux qui font l'objet d'évaluations. De plus, les tâches sont réparties de façon appropriée, les opérations sont autorisées par des responsables indépendants et elles sont soumises à un rapprochement et à un suivi réguliers et systématiques. Nous avons mis sur pied un service voué uniquement à la gestion proactive des mesures visant à assurer la conformité, et nos normes éthiques sont strictes. Ces processus et mesures de contrôle contribuent à circonscrire le risque d'exploitation. À ces mesures s'ajoute un programme d'examen indépendants et réguliers par le service d'audit interne.

Dans le cadre d'un processus de gestion des risques applicable à l'ensemble de l'entreprise, nous avons établi un programme de continuité des opérations et de gestion des événements. Ces mesures nous permettent de continuer à répondre aux besoins de nos clients advenant que le cours de nos affaires soit grandement perturbé. La présence de centres de secours dans plusieurs villes d'Amérique du Nord accroît nos capacités de reprise des activités dans des secteurs clés de nos opérations.

À l'instar d'autres sociétés du Groupe HSBC et d'autres banques canadiennes, sans oublier d'autres grandes entreprises, nous avons des plans de continuité des opérations en cas d'éventualités qui pourraient avoir des conséquences sur nos opérations bancaires, comme des problèmes liés à la santé, des phénomènes météorologiques et des pannes d'électricité. Nous surveillons les questions d'actualité, puis nous révisons, vérifions et mettons à jour nos plans afin de faire face aux situations prévisibles et imprévisibles.

Analyse des résultats financiers et des activités par groupe de clients

Nous gérons nos activités et en faisons rapport en fonction de nos principaux groupes de clients.

Un résumé de la ventilation des principales données financières consolidées et d'autres données pour chacun de nos principaux groupes de clients est présenté à la note 27, aux pages 103 et 104.

Services financiers aux particuliers

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2010, signalons les suivants :

- *Produits de dépôts et de prêts hypothécaires* – Reflétant notre désir d'offrir un soutien constant à notre clientèle, les dépôts des particuliers ont enregistré une croissance de 1,1 milliard de dollars, ou 4 %, en 2010 et ont ainsi atteint 26,3 milliards de dollars. Par contre, les prêts hypothécaires résidentiels ont baissé de 0,1 milliard de dollars, ou 1 %, pour s'établir à 11,2 milliards de dollars à cause du repli de nos activités de courtage de ces prêts et des efforts que nous avons déployés pour accroître les prêts aux clients HSBC Premier et HSBC Advance.
- *HSBC Premier* – Nous avons continué d'accroître la clientèle de l'ensemble HSBC Premier. Ainsi, nous avons recruté plus de 53 600 clients, dont 39 % n'avaient jamais encore traité avec nous, ce qui a porté à au-delà de 205 400 le nombre de nos clients HSBC Premier. Cet ensemble de services bancaires internationaux est offert un peu partout dans le monde grâce à plus de 6 000 succursales situées dans 47 pays et territoires. Plus de 65 000 clients HSBC Premier ont été déplacés vers un nouveau modèle de services virtuels appelé « Premier Connect ». Cette plateforme de services bancaires par Internet ou par téléphone, qui allie rapidité et commodité, permet à ces clients de combler leurs besoins financiers en un seul endroit. Premier Connect contribuera à réduire la taille des portefeuilles qui sont confiés aux directeurs des relations de HSBC Premier, ce qui leur permettra de se concentrer sur les clients bien nantis qui font appel à ces services et de mousser les ventes.

Rapport de gestion (suite)

- *HSBC Advance* – Nous avons lancé l'ensemble HSBC Advance sur le marché canadien, offrant un produit de premier ordre à une clientèle fortunée en émergence, soit des services bancaires internationaux uniformes dans plus de 34 pays. HSBC Advance compte plus de 55 300 clients, dont 16 % n'avaient jamais traité avec nous.
- *Gestion de patrimoine* – Avec des ventes nettes de fonds communs de placement de 923 millions de dollars, nous occupons le quatrième rang des institutions bancaires, ce qui signifie que, vu la taille de notre réseau, nos résultats ont été nettement supérieurs et que notre clientèle apprécie l'accès à des occasions de placement dans diverses régions du monde. Nous avons doté nos portefeuilles HSBC Sélection mondiale de nouvelles positions en actions sur les marchés émergents en lançant le Fonds en gestion commune titres des nouveaux marchés HSBC. Grâce à notre famille de fonds HSBC Sélection mondiale, nous offrons la plus imposante gamme de fonds spécialisés dans les marchés émergents au Canada.
- *Services bancaires directs* – La popularité de notre compte d'épargne à intérêt élevé ne se dément pas puisque ses dépôts totalisaient 7,7 milliards de dollars à la fin de l'exercice, soit une hausse de 1,7 milliard de dollars, ou 28 %, en 2010.
- *Innovations touchant les produits* – Nous avons continué d'offrir des produits novateurs sur le marché canadien et avons mené une campagne de promotion « Nouveaux fonds » pour les comptes d'épargne à intérêt élevé et les comptes d'épargne libre d'impôt ainsi que pour les comptes d'épargne HSBC Advance et les comptes d'épargne libre d'impôt HSBC Advance, offrant une prime de 1 % pour les nouveaux fonds déposés auprès de la banque.
- *Résultats d'évaluations mystères sur le contrôle de la qualité* – Les résultats de sondages internes menés au sein du Groupe HSBC ont confirmé que la qualité des services offerts par les succursales et centres d'appels canadiens se comparait avantageusement à celle des services proposés dans les autres pays où la HSBC est présente.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées et d'autres données relatives aux services financiers aux particuliers.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenu net d'intérêts	296 \$	357 \$
Revenu autre que d'intérêts	420	364
Total des revenus	716	721
Frais autres que d'intérêts	657	623
Bénéfice d'exploitation net	59	98
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	27	42
Bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	32	56
Provision pour impôts sur les bénéfices	9	16
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	5	5
Bénéfice net	18	35
Dividendes sur les actions privilégiées	7	7
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	11 \$	28 \$
Pourcentage du total du bénéfice net	3,7 %	6,9 %
Actif moyen	17 787 \$	18 290 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	24,6 %	25,5 %

Les résultats de l'exercice 2010 ont été influencés par un gain de 7 millions de dollars découlant d'un recouvrement de pertes déjà constatées sur du PCAA non bancaire, alors que les résultats de 2009 tenaient compte d'une réduction de valeur de 21 millions de dollars du PCAA non bancaire et d'une perte de 16 millions de dollars à la vente de nos activités de prêts automobile en 2008. Abstraction faite de ces éléments, le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie a été de 25 millions de dollars, une baisse de 68 millions de dollars, ou 73 %, par rapport aux 93 millions de dollars enregistrés en 2009.

Le revenu net d'intérêts a diminué de 61 millions de dollars, ou 17 %, passant de 357 millions de dollars en 2009, à 296 millions de dollars. Ce recul a découlé essentiellement de la compression continue des différentiels en raison, notamment, d'une baisse de la valeur des fonds par suite du recul des coûts associés aux liquidités, de la concurrence exercée par les taux et du rétrécissement des marges dégagées par les certificats de placement garanti et par les comptes d'épargne à taux élevé. Ces facteurs ont été atténués par l'augmentation des prêts personnels et prêts hypothécaires résidentiels assortis de taux variables, par l'accroissement des marges de base ainsi que par la hausse du taux préférentiel canadien.

Exclusion faite du recouvrement de pertes déjà constatées à l'égard du PCAA non bancaire et de la perte à la vente du portefeuille de prêts automobile, le revenu autre que d'intérêts sous-jacent a progressé de 12 millions de dollars, ou 3 %, en 2010 grâce à l'amélioration du revenu tiré de la gestion de patrimoine attribuable à l'accroissement des ventes et des volumes de négociation des clients, et à la montée du revenu provenant du SIII et du revenu de change. Cette progression a été contrebalancée en partie par la baisse des frais de gestion puisque les frais auxquels la banque a renoncé ont été plus élevés que dans l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts se sont accrus de 34 millions de dollars, ou 5 %, passant de 623 millions de dollars en 2009, à 657 millions de dollars en 2010. Leur hausse est en grande partie imputable à l'accroissement des commissions, les revenus variables ayant été plus élevés en raison de la vigueur des marchés boursiers, à la montée de la rémunération incitative, aux frais associés à la résiliation de contrats visant du matériel, à l'augmentation des frais de marketing et au fait que des recouvrements d'impôts indirects ont été inscrits en 2009. Ces facteurs ont été compensés en partie par la baisse des indemnités de départ.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables a diminué de 15 millions de dollars par rapport à 2009, en raison principalement de l'imputation d'une créance irrécouvrable de 12 millions de dollars associée à des positions en PCAA non bancaire qui avait été constatée en 2009, ainsi que de la baisse de l'ensemble des pertes de valeur dans le présent exercice.

Services aux entreprises

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2010, signalons les suivants :

- *Meilleure banque pour la petite entreprise* – La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante nous a décerné, et ce, pour une troisième fois, le titre de meilleure banque pour les PME. Nous avons continué d'appliquer notre stratégie HSBC Direct Entreprises^{MC}, 41 000 clients étant gérés par l'entremise de ce canal. Nous avons inauguré l'Académie des services aux PME afin que notre personnel ait les connaissances et les compétences nécessaires pour offrir à notre clientèle des conseils de premier ordre.
- *Chef de file des services internationaux* – Nous avons encore accru notre capacité de fournir des services transfrontaliers grâce aux 19 centres bancaires internationaux du Groupe HSBC et à l'ouverture de bureaux géographiques au Mexique, à New York et à Shanghai. Le nombre de recommandations réussies de clients au Canada ou à l'étranger effectuées par l'intermédiaire du système Global-Links a augmenté de 33,7 % depuis l'exercice précédent. Nous avons mis sur pied l'Académie « Chef de file dans les services internationaux » afin que nos employés puissent offrir à notre clientèle des conseils de premier ordre sur le financement du commerce international et les opérations bancaires internationales.
- *AFFAIRES sans FRONTIÈRES* – Nous avons uni nos forces à celles de la société Rogers Media, du quotidien The Globe and Mail et The Economist Intelligence Unit pour mettre de l'avant un projet exclusif et unique en son genre qui porte le nom de « AFFAIRES sans FRONTIÈRES – Votre partenaire de croissance à l'international ». Cette initiative, qui nous aidera à consolider nos assises en tant que première banque internationale des entreprises canadiennes, mettra en jeu les divers canaux et le savoir-faire de ces trois grandes entreprises du secteur des médias pour démontrer aux clients pourquoi la HSBC est le chef de file incontesté de son secteur et la banque pouvant le mieux répondre à leurs aspirations et besoins à l'échelle mondiale. Cette initiative englobe le programme Prix d'affaires internationales HSBC, lequel vise à récompenser, à honorer et à promouvoir les entreprises qui investissent, mènent des activités et prennent de l'expansion sur la scène internationale.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées et d'autres données relatives aux services aux entreprises.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenu net d'intérêts	749 \$	692 \$
Revenu autre que d'intérêts	385	318
Total des revenus	1 134	1 010
Frais autres que d'intérêts	430	377
Bénéfice d'exploitation net	704	633
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	183	223
Bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	521	410
Provision pour impôts sur les bénéfices	146	101
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	16	16
Bénéfice net	359	293
Dividendes sur les actions privilégiées	21	18
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	338 \$	275 \$
Pourcentage du total du bénéfice net	73,3 %	58,1 %
Actif moyen	22 088 \$	24 249 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	30,6 %	33,9 %

Rapport de gestion (suite)

Le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie s'est établi à 521 millions de dollars, en hausse de 111 millions de dollars, ou 27 %, par rapport aux 410 millions de dollars dégagés en 2009. Les résultats de 2010 tiennent compte d'un recouvrement de 7 millions de dollars sur du PCAA non bancaire, contre une perte de valeur de 21 millions de dollars de ce PCAA en 2009. Exclusion faite de l'incidence du PCAA, le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie s'est chiffré à 514 millions de dollars, en hausse de 83 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à 2009.

Se chiffrant à 749 millions de dollars, le revenu net d'intérêts a augmenté de 57 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à 2009. La marge nette d'intérêts générée par les prêts s'est élargie en raison du maintien des mesures de révision des taux, d'une hausse de 11 % des volumes de dépôts et d'une réduction des coûts de financement, ce qui a été contrebalancé, en partie, par la baisse des volumes de prêts des segments de l'immobilier commercial et des moyennes entreprises, cette baisse s'inscrivant dans la diminution des emprunts commerciaux contractés par l'ensemble des sociétés.

Le revenu autre que d'intérêts a augmenté de 67 millions de dollars, ou 21 %, pour s'établir à 385 millions de dollars en 2010, par suite de la progression des commissions sur les acceptations bancaires et autres produits liés au crédit ainsi que des commissions sur les opérations de change, ce qui reflète l'intensification des activités des clients.

Les frais autres que d'intérêts ont été de 430 millions de dollars, affichant ainsi une hausse de 53 millions de dollars, ou 14 %, en raison de l'accroissement de la rémunération du personnel et de la rémunération variable par suite de l'amélioration des résultats, et de la hausse des frais de marketing.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables a diminué de 40 millions de dollars, pour se situer à 183 millions de dollars, grâce à la diminution des prêts douteux des secteurs de l'immobilier, du commerce, de la fabrication et des services par suite de l'amélioration des conditions de crédit et de la conjoncture. Rappelons aussi qu'une créance irrécouvrable de 12 millions de dollars relativement au PCAA non bancaire avait été inscrite en 2009.

Services bancaires internationaux et marchés

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2010, signalons les suivants :

- *Revenus* – Le total des revenus a baissé de 173 millions de dollars. Toutefois, compte non tenu de l'incidence des gains et pertes comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché des couvertures économiques, des gains et pertes de change sur des titres disponibles à la vente libellés en dollars américains qui ont été financés par des passifs dans cette même devise ainsi que des variations de la valeur marchande de notre propre dette par suite des fluctuations de nos différentiels de taux, le total des revenus a augmenté de 91 millions de dollars, passant de 380 millions de dollars, en 2009, à 471 millions de dollars en 2010, en raison principalement de la hausse du revenu net d'intérêts associé à la gestion de l'actif et du passif.
- *Services bancaires internationaux* – Nous avons tiré parti de notre réseau mondial pour tisser des liens avec des clients cibles des secteurs des ressources, de l'énergie, des infrastructures et des services financiers. L'approche « Joindre nos forces » a fait en sorte que la HSBC a continué de dominer le marché en tant que chef de file des financements par emprunt transfrontaliers réalisés par des sociétés canadiennes. Nous sommes également demeurés très présents sur les marchés boursiers et ceux des services de conseil.
- *Marchés mondiaux* – Nous avons veillé à rehausser la connectivité avec nos clients, tant internes qu'externes, et ce, au pays et ailleurs dans le monde. Les efforts concertés que nous avons déployés se sont traduits par une hausse importante du nombre de clients qui utilisent la gamme de produits de la HSBC associés aux marchés internationaux.
- *Gestion d'actifs* – Gestion globale d'actifs HSBC a lancé le Fonds revenu mensuel de la HSBC, notre fonds commun de placement qui affiche les plus fortes ventes et qui devance ainsi le Fonds en obligations canadiennes de la HSBC, le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC, le Fonds de revenu en dividendes de la HSBC et le Fonds en actions chinoises de la HSBC. En 2010, les produits de Gestion globale d'actifs HSBC ont affiché une très forte croissance, les ventes ayant plus que doublé par rapport à l'exercice 2009. Nous avons consolidé notre position dominante dans le secteur des produits des marchés émergents puisque le Fonds en actions chinoises de la HSBC et le Fonds en actions indiennes de la HSBC ont été ceux qui, de leur catégorie, ont enregistré les meilleures ventes. De plus, Gestion globale d'actifs HSBC est devenue la première entreprise de gestion d'actifs au Canada à offrir une Série privilèges pour toute sa gamme de fonds communs de placement, série qui a mobilisé des actifs de plus de 1 milliard de dollars depuis son lancement.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées et d'autres données relatives aux services bancaires internationaux et marchés.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenu net d'intérêts	203 \$	53 \$
Revenu autre que d'intérêts	73	396
Total des revenus	276	449
Frais autres que d'intérêts	163	136
Bénéfice d'exploitation net	113	313
(Recouvrement) dotation à la provision pour créances irrécouvrables	(7)	12
Bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	120	301
Provision pour impôts sur les bénéfices	41	100
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	5	5
Bénéfice net	74	196
Dividendes sur les actions privilégiées	6	5
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	68 \$	191 \$
Pourcentage du total du bénéfice net	15,1 %	38,8 %
Actif moyen	29 537 \$	25 626 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	40,9 %	35,7 %

Le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie s'est établi à 120 millions de dollars, comparativement à 301 millions de dollars en 2009, en baisse de 181 millions de dollars, ou 40 %. Les résultats de l'exercice 2010 tiennent compte d'un recouvrement de 7 millions de dollars de pertes déjà constatées sur du PCAA non bancaire, contre une perte de valeur de 22 millions de dollars de ce PCAA en 2009, et de l'incidence de pertes comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché des couvertures économiques de 196 millions de dollars en 2010, contre un gain à ce chapitre de 69 millions de dollars en 2009, de gains et pertes de change sur des titres disponibles à la vente libellés en dollars américains qui ont été financés par des passifs dans cette même devise ainsi que des variations de la valeur marchande de notre propre dette par suite des fluctuations de nos différentiels de taux. Compte non tenu de l'incidence du PCAA et des éléments liés à l'évaluation à la valeur de marché, le bénéfice avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie s'est établi à 309 millions de dollars en 2010, comparativement à 254 millions de dollars en 2009, en hausse de 55 millions de dollars, ou 22 %.

S'établissant à 203 millions de dollars, le revenu net d'intérêts a augmenté de 150 millions de dollars, ou 283 %, par rapport à 2009, ce qui reflète l'élargissement des marges générées auprès des clients, la diminution des coûts du financement et des liquidités et la plus grande stabilité des marchés financiers.

Le revenu autre que d'intérêts, exclusion faite de l'incidence des gains et pertes comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché dont il est fait mention ci-dessus, a baissé de 59 millions de dollars, ou 18 %, passant de 327 millions de dollars en 2009 à 268 millions de dollars. En 2010, le revenu de négociation de produits de taux et de crédit a baissé, ce qui a été atténué par une hausse du revenu de change, hausse découlant de l'augmentation des volumes d'opérations de nos clients sur des produits de change. Le revenu provenant des services internationaux de banque d'investissement a fléchi essentiellement parce que des commissions de 23 millions de dollars avaient été constatées en 2009 dans le cadre d'une opération visant à réunir du financement à terme non garanti. Les revenus provenant de la gestion d'actifs ont augmenté à la faveur de la forte croissance des fonds sous gestion, et ce, grâce à des ventes de fonds communs de placement inégalées dans le secteur. Certains titres disponibles à la vente ont été vendus en 2010, ce qui a engendré un gain de 8 millions de dollars, comparativement à celui de 27 millions de dollars inscrit en 2009.

Les frais autres que d'intérêts ont monté de 27 millions de dollars, pour se situer à 163 millions de dollars, à cause de l'augmentation des coûts de personnel, des frais de conseils en placement et des frais généraux et frais d'administration.

Un recouvrement net de 7 millions de dollars de la dotation à la provision pour créances irrécouvrables a été constaté en 2010 par suite de la contrepassement de charges pour dépréciation globales de nos services bancaires internationaux. La dotation de 12 millions de dollars présentée en 2009 résultait essentiellement de la ventilation d'une créance irrécouvrable sur des positions en PCAA non bancaire.

Rapport de gestion (suite)

Crédit à la consommation

Parmi les faits nouveaux et réalisations en 2010, signalons les suivants :

- *Réduction du risque* – Grâce aux efforts continus de recouvrement que nous avons déployés et à de meilleures politiques et méthodes en ce domaine, nous avons réussi à réduire fortement le taux de défaut depuis l'exercice précédent.
- *Compression des coûts* – Les volumes d'affaires ayant fléchi, nous avons continué de nous concentrer sur la compression des coûts.
- *Stratégie de détail* – Nous avons poursuivi notre stratégie de détail, abandonnant certaines relations non rentables et recrutant de nouveaux commerçants.
- *Cartes de crédit* – Nous avons continué d'élargir nos activités de cartes de crédit avec le lancement des cartes HSBC Advance et HSBC AvantageAffaires^{MC}.

Principales données financières et analyse des résultats. Le tableau suivant présente des données financières consolidées et d'autres données relatives au crédit à la consommation.

	2010	2009
Revenu net d'intérêts	309 \$	377 \$
Revenu autre que d'intérêts	58	19
Total des revenus	367	396
Frais autres que d'intérêts	182	187
Bénéfice d'exploitation net	185	209
Dotations à la provision pour créances irrécouvrables	132	238
Bénéfice (perte) avant les impôts et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	53	(29)
Provision pour impôts sur les bénéfices (recouvrement d'impôts)	14	(10)
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	–	–
Bénéfice net (perte nette)	39	(19)
Dividendes sur les actions privilégiées	27	27
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	12 \$	(46) \$
Pourcentage du total du bénéfice net (de la perte nette)	7,9 %	(3,8)%
Actif moyen	2 799 \$	3 530 \$
Pourcentage du total de l'actif moyen	3,9 %	4,9 %

Le secteur du crédit à la consommation a constaté un bénéfice avant impôts de 53 millions de dollars en 2010, alors qu'il avait subi une perte avant impôts de 29 millions de dollars en 2009.

Le revenu net d'intérêts a diminué de 68 millions de dollars, ou 18 %, en 2010, pour s'établir à 309 millions de dollars, contre 377 millions de dollars l'exercice précédent. En raison des mesures de resserrement du crédit que nous avons continué d'appliquer, les volumes de prêts de nos principales entités ont diminué. Nous avons également mis un terme à une relation non rentable avec un commerçant au quatrième trimestre de 2009, ce qui a aussi influé sur le revenu net d'intérêts. En conséquence, la moyenne des créances a fléchi d'environ 0,7 milliard de dollars, ou 21 %, ce qui s'est traduit par une diminution du revenu net d'intérêts par rapport à 2009.

Comparativement aux 19 millions de dollars inscrits à ce chapitre en 2009, le revenu autre que d'intérêts a bondi de 39 millions de dollars, ou 205 %, en 2010. Dans cet exercice, nous avons inscrit un montant de 16 millions de dollars au titre du revenu tiré de l'assurance crédit. En 2009, nous avions inscrit des pertes de 19 millions de dollars sur des titres disponibles à la vente, alors qu'aucun montant de cette nature ne l'a été en 2010, ainsi qu'une charge de 4 millions de dollars en lien avec une garantie en cas de perte visant notre portefeuille de prêts automobile. Abstraction faite de ces éléments, le revenu autre que d'intérêts est demeuré le même que dans l'exercice précédent.

Les frais autres que d'intérêts ont fléchi de 5 millions de dollars, ou 3 %, en 2010 grâce surtout à la baisse des coûts du personnel, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des frais de marketing et par l'incidence de la taxe de vente harmonisée.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables a affiché une baisse de 106 millions de dollars, ou 45 %, en 2010. La cause en revient essentiellement à la diminution du taux de défaut qu'ont permise les investissements dans les procédés de recouvrement des créances et le resserrement du crédit.

États financiers consolidés

Table des matières

56	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
57	Rapport des auditeurs indépendants

États financiers consolidés

58	Bilans consolidés
59	États consolidés des résultats
60	États consolidés de la variation des capitaux propres
60	États consolidés du résultat étendu
61	États consolidés des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers consolidés

62	Note 1	Principales conventions comptables
70	Note 2	Valeurs mobilières
73	Note 3	Prêts
74	Note 4	Titrisation des prêts
75	Note 5	Terrains, immeubles et matériel
75	Note 6	Autres éléments d'actif
76	Note 7	Dépôts
76	Note 8	Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts
76	Note 9	Autres éléments de passif
76	Note 10	Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale
77	Note 11	Débtures subordonnées
78	Note 12	Capital-actions
79	Note 13	Entités à détenteurs de droits variables
80	Note 14	Principales filiales
80	Note 15	Gestion des risques
80	Note 16	Classement des instruments financiers
82	Note 17	Juste valeur des instruments financiers
89	Note 18	Instruments dérivés
94	Note 19	Position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt
96	Note 20	Actifs financiers donnés en garantie et garanties acceptées
96	Note 21	Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation
97	Note 22	Bénéfice d'exploitation net
97	Note 23	Rémunération à base d'actions
98	Note 24	Avantages sociaux futurs
101	Note 25	Impôts sur les bénéfices
101	Note 26	Gestion du capital
103	Note 27	Informations sectorielles
105	Note 28	Opérations entre apparentés
105	Note 29	Garanties, engagements et passif éventuel

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés annuels, du rapport de gestion et de toute autre information figurant dans le rapport annuel incombe à la direction de la Banque HSBC Canada (la « banque »). Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les montants qui y figurent et ceux qui figurent dans le rapport de gestion sont fondés sur des jugements éclairés et des estimations sur les effets escomptés des opérations et des événements actuels, tout en tenant compte du principe de l'importance relative.

Responsable de la fiabilité de l'information financière, la direction de la banque compte, pour l'assurer, sur des contrôles internes intégrés de la comptabilité, de l'exploitation et des systèmes. Parmi les moyens de contrôle auxquels la banque a recours, citons la structure organisationnelle, qui permet la séparation efficace des responsabilités et la délégation de pouvoirs et qui favorise l'obligation morale des employés; la communication écrite des lignes de conduite et des façons de procéder en matière de déontologie; le recrutement judicieux des employés et leur formation; et la mise à jour régulière et l'application des procédés comptables et administratifs nécessaires pour assurer un contrôle interne adéquat des opérations, des éléments d'actif et des registres comptables. De plus, la banque maintient un programme continu de vérification interne complet de chacune de ses sphères d'activité. Ces moyens de contrôle sont conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables aux fins de la préparation des états financiers consolidés et une assurance que les éléments d'actif sont correctement comptabilisés. Ils permettent par ailleurs d'assurer la protection des éléments d'actif contre une utilisation ou une vente non autorisée et de faire en sorte que la banque respecte toutes les exigences en matière de réglementation.

Au moins une fois par année, le Bureau du surintendant des institutions financières Canada fait les examens et les enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la banque respecte les dispositions de la *Loi sur les banques* concernant les droits et les intérêts des déposants et des créanciers de la banque, et que sa situation financière est solide.

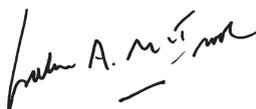
Le conseil d'administration de la banque surveille les membres de la direction relativement à leurs responsabilités à l'égard des informations financières par l'entremise d'un comité d'audit composé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la banque. Les membres du comité d'audit passent en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la banque et recommandent leur approbation par le conseil d'administration. Les autres responsabilités clés du comité d'audit comprennent la surveillance du système de contrôle interne de la banque, la surveillance en matière de conformité aux exigences législatives et réglementaires, l'étude de la nomination des auditeurs mandatés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et de l'exécution du travail des auditeurs mandatés par les actionnaires et des auditeurs internes.

Au 31 décembre 2010, nous, le chef de la direction et le chef des finances de la banque, avons attesté de l'efficacité des contrôles internes de la banque à l'égard de l'information financière présentée, conformément au règlement 52-109 (*Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*) adopté par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les auditeurs mandatés par les actionnaires, l'auditeur en chef de la banque et le BSIF ont libre accès au conseil d'administration et aux comités de ce dernier pour s'entretenir avec eux de l'audit, de l'information financière et des autres questions s'y rapportant.



Lindsay Gordon
Président et chef de la direction



Graham A. McIsaac, FCA
Chef des finances

Vancouver, Canada
Le 21 février 2011

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de la Banque HSBC Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque HSBC Canada (la « banque »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, les états consolidés de la variation des capitaux propres, les états consolidés du résultat étendu et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et effectuions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de la banque portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque HSBC Canada au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés

Vancouver, Canada
Le 21 février 2011

Bilans consolidés

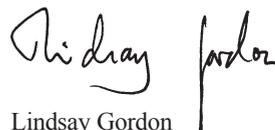
Aux 31 décembre (en millions de dollars)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Actif		
Liquidités		
Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt auprès de la Banque du Canada et d'autres banques	513 \$	652 \$
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	2 173	1 245
	<u>2 686</u>	<u>1 897</u>
Valeurs mobilières (note 2)		
Titres disponibles à la vente	15 804	12 682
Titres détenus à des fins de transaction	2 254	1 986
Autres	40	41
	<u>18 098</u>	<u>14 709</u>
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	<u>7 155</u>	<u>8 496</u>
Prêts (note 3)		
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	16 847	18 442
Prêts hypothécaires résidentiels	11 243	11 359
Prêts à la consommation	2 599	3 199
Autres prêts à la consommation	5 905	5 742
Provision pour créances irrécouvrables	(625)	(638)
	<u>35 969</u>	<u>38 104</u>
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 372	4 966
Instruments dérivés (note 18)	1 364	1 100
Terrains, immeubles et matériel (note 5)	123	142
Autres éléments d'actif (note 6)	1 729	1 923
	<u>7 588</u>	<u>8 131</u>
	<u>71 496 \$</u>	<u>71 337 \$</u>
Passif et capitaux propres		
Dépôts (note 7)		
Établissements financiers réglementés	1 071 \$	754 \$
Particuliers	21 586	21 578
Entreprises et administrations publiques	29 398	27 875
	<u>52 055</u>	<u>50 207</u>
Autres		
Acceptations	4 372	4 966
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts (note 8)	2 363	3 324
Instruments dérivés (note 18)	1 329	897
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	1 560	2 517
Titres vendus à découvert	1 262	1 148
Autres éléments de passif (note 9)	3 079	2 650
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale (note 10)	230	430
	<u>14 195</u>	<u>15 932</u>
Débiteures subordonnées (note 11)	<u>739</u>	<u>834</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 12)		
Actions privilégiées	946	946
Actions ordinaires	1 225	1 225
Surplus d'apport	12	7
Bénéfices non répartis	2 262	2 113
Cumul des autres éléments du résultat étendu	62	73
	<u>4 507</u>	<u>4 364</u>
	<u>71 496 \$</u>	<u>71 337 \$</u>

Garanties, engagements et passifs éventuels (note 29).

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Approuvé au nom du conseil d'administration,


Samuel Minzberg
Président du conseil d'administration de la Banque HSBC Canada

Lindsay Gordon
Président et chef de la direction

États consolidés des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre (*en millions de dollars, à l'exception des montants par action*)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenu d'intérêts		
Prêts	1 830 \$	1 986 \$
Valeurs mobilières	301	275
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	16	14
	<u>2 147</u>	<u>2 275</u>
Frais d'intérêts		
Dépôts	480	637
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	77	120
Débiteures subordonnées	33	39
	<u>590</u>	<u>796</u>
Revenu net d'intérêts	<u>1 557</u>	<u>1 479</u>
Revenu autre que d'intérêts		
Frais de gestion – services de dépôt et de paiement	111	110
Commissions sur les facilités de crédit	194	165
Commissions sur les marchés financiers	119	153
Revenus tirés de la gestion de placements	143	117
Revenus de change	48	41
Revenus tirés des services de commerce international	24	24
Revenus de négociation	104	95
Gains sur des titres disponibles à la vente et d'autres titres (note 2c)	14	8
Revenu de titrisation	83	102
Autres	292	213
Autres gains (pertes) comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net	<u>(196)</u>	<u>69</u>
	<u>936</u>	<u>1 097</u>
Total des revenus	<u>2 493</u>	<u>2 576</u>
Frais autres que d'intérêts		
Salaires et avantages sociaux	753	732
Locaux et matériel, amortissement compris	175	173
Autres	504	418
	<u>1 432</u>	<u>1 323</u>
Bénéfice d'exploitation net avant la dotation à la provision pour créances irrécouvrables	<u>1 061</u>	<u>1 253</u>
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables (note 3)	335	515
Bénéfice avant la provision pour impôts sur les bénéfices et la participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	726	738
Provision pour impôts sur les bénéfices (note 25)	210	207
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	26	26
Bénéfice net	<u>490 \$</u>	<u>505 \$</u>
Dividendes sur les actions privilégiées (note 12)	61	57
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	<u>429 \$</u>	<u>448 \$</u>
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	498 668	498 668
Bénéfice de base par action ordinaire	<u>0,86 \$</u>	<u>0,090 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	2010	2009
Actions privilégiées (note 12)		
Solde au début de l'exercice	946 \$	696 \$
Émises	–	250
Solde à la fin de l'exercice	946	946
Actions ordinaires (note 12)		
Solde au début et à la fin de l'exercice	1 225	1 225
	1 225	1 225
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	7	–
Rémunération à base d'actions (note 23)	5	7
Solde à la fin de l'exercice	12	7
Bénéfices non répartis		
Solde au début de l'exercice	2 113	1 950
Bénéfice net	490	505
Dividendes sur les actions privilégiées (note 12)	(61)	(57)
Dividendes sur les actions ordinaires (note 12)	(280)	(280)
Frais d'émission d'actions	–	(5)
Solde à la fin de l'exercice	2 262	2 113
Cumul des autres éléments du résultat étendu – titres disponibles à la vente		
Solde au début de l'exercice	(25)	85
Variation nette des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les titres disponibles à la vente, déduction faite des impôts sur les bénéfices	19	(110)
Solde à la fin de l'exercice	(6)	(25)
Cumul des autres éléments du résultat étendu – couverture des flux de trésorerie		
Solde au début de l'exercice	98	197
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de impôts sur les bénéfices	(30)	(99)
Solde à la fin de l'exercice	68	98
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	62	73
Total des capitaux propres	4 507 \$	4 364 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés du résultat étendu

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	2010	2009
Bénéfice net	490 \$	505 \$
Autres éléments du résultat étendu sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets (pertes nettes) non réalisé(e)s sur les variations de la juste valeur [déduction faite des impôts sur les bénéfices de 13 \$ et de (47)\$]	28	(99)
Reclassement des gains réalisé(e)s au bénéfice [déduction faite des impôts sur les bénéfices de (5)\$ et de (7)\$]	(9)	(11)
	19	(110)
Autres éléments du résultat étendu sur les couvertures des flux de trésorerie		
Pertes non réalisées sur les variations de la juste valeur [déduction faite des impôts sur les bénéfices de (16)\$ et de (46)\$]	(30)	(99)
Résultat étendu de l'exercice	479 \$	296 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)

	2010	2009
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Bénéfice net	490 \$	505 \$
Ajustements au bénéfice net pour déterminer les liquidités nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement	56	46
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables (note 3)	335	515
Dotation à la provision pour pertes de valeur des titres disponibles à la vente	–	20
Impôts futurs (note 25)	6	(56)
Intérêts courus nets à recevoir et à payer	(17)	(24)
Titres de négociation	(268)	(907)
Instruments dérivés, montant net	122	177
Prêts hypothécaires vendus avec recours	270	324
Titres vendus à découvert	114	517
Autres, montant net	373	(138)
	<u>1 481</u>	<u>979</u>
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		
Dépôts reçus (remboursés)	1 848	(1 755)
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	(961)	(840)
Valeurs mobilières (achetées) vendues en vertu de conventions de rachat	(957)	1 802
Rachat de parts de fiducie (note 10)	(200)	–
Rachat de débentures subordonnées (note 11)	(100)	–
Produit de l'émission d'actions privilégiées (note 12)	–	250
Dividendes payés (note 12)	(341)	(339)
	<u>(711)</u>	<u>(882)</u>
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités d'investissement		
Prêts (accordés) remboursés, à l'exception des prêts titrisés	(1 051)	1 311
Produit de la titrisation de prêts (note 4)	2 478	3 541
Achat de titres détenus à des fins autres que de transaction	(6 999)	(8 752)
Vente de titres détenus à des fins autres que de transaction	1 713	1 739
Titres détenus à des fins autres que de transaction arrivés à échéance	2 576	3 996
Valeurs mobilières vendues (achetées) en vertu de conventions de revente	1 341	(1 814)
Variation nette des dépôts hors exploitation et autres dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	(915)	177
Acquisition de terrains, d'immeubles, de matériel et d'actifs incorporels	(39)	(76)
	<u>(896)</u>	<u>122</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(126)	219
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	639	420
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>513 \$</u>	<u>639 \$</u>
Composition		
Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt à la Banque du Canada et à d'autres banques	513 \$	652 \$
Moins les dépôts hors exploitation auprès d'autres banques ⁽¹⁾	–	(13)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>513 \$</u>	<u>639 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés au cours de l'exercice	596 \$	843 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	205 \$	224 \$

(1) Les dépôts hors exploitation sont composés de liquidités soumises à des restrictions au titre du recours relatif aux opérations de titrisation. Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2010 et 2009 (tous les montants des tableaux sont exprimés en millions de dollars, à moins d'indication contraire)

La Banque HSBC Canada (la « banque ») est une filiale en propriété exclusive indirecte de la HSBC Holdings plc (la « société mère »). Dans les présents états financiers consolidés, le Groupe HSBC représente la société mère et ses filiales.

1 Principales conventions comptables

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques*, qui stipule que, sauf spécification contraire du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »), les états financiers consolidés doivent être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Certains montants de périodes antérieures ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice à l'étude. Les principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers consolidés sont conformes, à tous les égards importants, aux PCGR. Elles respectent également les exigences de comptabilisation du BSIF.

a Consolidation

La banque mène ses activités par l'entremise d'une variété de structures, notamment des filiales. Les éléments d'actif et de passif ainsi que les revenus et les dépenses de ses filiales sont comptabilisés dans ses états financiers consolidés. Toutes les opérations et tous les soldes réciproques importants ont été éliminés.

b Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour dresser ses états financiers consolidés, la banque doit faire des estimations et poser des hypothèses, lesquelles ont des répercussions sur le montant des éléments d'actif et de passif et du bénéfice net ainsi que sur d'autres éléments présentés dans les états financiers. Parmi les plus importants éléments d'actif et de passif pour lesquels elle doit faire des estimations, on retrouve l'établissement des provisions pour créances irrécouvrables, les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les pertes de valeur durables des actifs financiers disponibles à la vente, les opérations de titrisation, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices et les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations, ce qui aurait une incidence sur les états financiers consolidés de la banque.

c Liquidités

Les dépôts auprès d'établissements financiers réglementés sont inscrits au coût après amortissement, à l'exception de certains instruments désignés comme disponibles à la vente ou comme détenus à des fins de transaction. Le revenu d'intérêts provenant des dépôts portant intérêt est inscrit selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

d Instruments financiers

Tous les instruments financiers, à quelques exceptions près, sont classés dans l'une des catégories suivantes : instruments détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, instruments détenus à des fins de transaction, instruments disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Les justes valeurs des instruments financiers pour lesquels il existe des marchés actifs sont établies en fonction du cours acheteur des actifs financiers et du cours vendeur des passifs financiers. Dans le cas d'instruments dérivés ou d'autres instruments financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation faisant référence aux données du marché observables et non observables, notamment l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation du prix des options et d'autres techniques d'évaluation régulièrement utilisées par les intervenants sur le marché.

Les instruments financiers classés comme instruments détenus à des fins de transaction sont achetés pour être revendus, et ce, généralement à court terme. Après la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont inscrits à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés sur la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant des fluctuations du marché sont comptabilisés comme revenu de négociation. Les dividendes et les intérêts gagnés ainsi que les intérêts engagés sont respectivement inscrits comme revenu ou frais d'intérêts.

1 Principales conventions comptables (suite)

d Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers peuvent aussi être désignés comme instruments détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale (« l'option de la juste valeur »). Les gains et les pertes sur les instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction qui découlent de la variation des différentiels de taux de la banque sont inclus dans le poste Autres (pertes) gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, dans les états consolidés des résultats. Le recours à cette option nécessite que la juste valeur de ces instruments puisse être calculée de manière fiable. Les instruments financiers inscrits à la juste valeur aux termes de l'option de la juste valeur sont comptabilisés de la même manière que les autres instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction. Le BSIF impose des restrictions quant à l'utilisation de l'option de la juste valeur qui font en sorte que son utilisation est permise lorsqu'elle réduit de manière importante les disparités découlant de l'évaluation d'un instrument financier ou de la constatation des gains et des pertes qui y sont rattachés sur des bases différentes, ou lorsque l'instrument financier appartient à un groupe d'instruments financiers qui sont gérés selon la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie de gestion des risques ou à la stratégie de placement de la banque ou lorsqu'il s'agit d'un dérivé intégré qui n'est pas étroitement lié au contrat hôte. En outre, le BSIF a mis en place des restrictions quant aux prêts et aux créances de la clientèle de détail auxquels peut s'appliquer l'option de la juste valeur.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés comme prêts et créances, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur. Les instruments financiers classés et désignés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et les pertes non réalisés étant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur vente, moment où le gain ou la perte cumulé sera comptabilisé aux résultats. Les gains et les pertes réalisés à la vente, déterminés selon la méthode du coût moyen, ainsi que les réductions de valeur visant à refléter les pertes de valeur durables sont inclus dans le revenu autre que d'intérêts. Le revenu d'intérêts tiré des instruments financiers désignés comme disponibles à la vente est inclus dans le revenu d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, autres que les prêts et créances, que l'entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les instruments financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et les créances ainsi que les autres passifs financiers autres que ceux désignés ou classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement calculé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dotations aux provisions pour les pertes de valeur durables des actifs désignés comme disponibles à la vente ou détenus jusqu'à leur échéance sont passées en charges.

Le coût après amortissement d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux titres de négociation ou à ceux désignés comme détenus à des fins de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux titres disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à leur échéance ainsi qu'aux prêts et aux créances sont généralement capitalisés pour être ensuite amortis sur la durée prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est employée pour répartir sur la durée prévue de l'instrument concerné le revenu ou les frais d'intérêts relatifs aux instruments financiers évalués au coût après amortissement, y compris l'amortissement des primes, des coûts et des frais de transaction de même que l'accroissement des escomptes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties et les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif est établi lors de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif financier et n'est pas révisé par la suite.

e Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, sauf exception, ont été désignées comme détenues à des fins de transaction ou comme disponibles à la vente. Les valeurs mobilières sont comptabilisées à la date de transaction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Principales conventions comptables (suite)

e Valeurs mobilières (suite)

Les titres de placement détenus à des fins autres que de transaction sont désignés comme disponibles à la vente, à l'exception des placements à titre de banque d'affaires qui sont comptabilisés à la juste valeur. Puisque leur valeur ne peut être établie de manière fiable, les titres de participation qui n'ont pas de valeur marchande établie sur les marchés actifs sont comptabilisés au coût. Les gains et les pertes réalisés à la vente, déterminés selon la méthode du coût moyen, ainsi que les réductions de valeur visant à refléter les pertes de valeur durables sont inclus dans le revenu autre que d'intérêts. Le revenu d'intérêts et les dividendes provenant de ces valeurs mobilières sont inclus dans le revenu d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f Prêts

L'évaluation initiale des prêts, y compris les contrats de location-financement, est faite à leur juste valeur et les évaluations subséquentes sont faites au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de tout revenu non gagné et de toute provision établie pour les créances irrécouvrables.

Le revenu d'intérêts est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf pour les prêts douteux. Le revenu d'intérêts tiré des créances sur cartes de crédit classées comme douteuses continue à être comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice et fait l'objet d'une provision pour créances irrécouvrables. Les prêts sont considérés comme douteux lorsqu'il existe des indications objectives d'une perte de valeur en raison d'un événement générateur de pertes après la comptabilisation initiale du prêt. Lorsqu'un paiement (capital et intérêts) est, d'après le contrat, plus de 90 jours en retard, le prêt sera classé comme douteux, à moins que le prêt ne soit garanti et que l'on s'attende à ce que les tentatives de recouvrement se traduisent par un remboursement du prêt ou qu'elles fassent en sorte que le prêt cesse d'être considéré comme douteux dans les 180 jours suivant le premier jour de retard du paiement, selon les dispositions du contrat. Un prêt est classé comme douteux dans toutes les circonstances où un paiement exigible aux termes du contrat accuse un retard de 180 jours, sauf si le prêt est garanti ou assuré par le gouvernement fédéral ou provincial, auquel cas il est classé comme douteux après un retard de 365 jours, selon les dispositions du contrat.

Les prêts douteux sont inscrits à leur montant de réalisation estimatif. Ce montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif des prêts. Lorsque les montants et l'échéancier des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de façon fiable, les montants de réalisation sont établis à la juste valeur de toute garantie sous-jacente aux prêts, déduction faite des coûts prévus de réalisation. Lorsqu'il s'agit d'un prêt douteux, la comptabilisation de l'intérêt, conformément aux conditions de la convention de prêt initiale, cesse, à moins qu'il ne s'agisse de créances sur cartes de crédit. Le revenu d'intérêts n'est constaté que lorsque toutes les provisions pour créances irrécouvrables ont été contrepassées.

Les actifs non financiers acquis en échange de prêts dans le cadre d'une réalisation ordonnée sont comptabilisés comme des actifs détenus en vue de la vente lorsque certains critères sont respectés ou, lorsque ces critères ne sont pas respectés, ils sont considérés comme des actifs destinés à être utilisés, sont initialement mesurés à la juste valeur et comptabilisés de la même manière que des actifs similaires acquis dans le cours normal des affaires. Les justes valeurs sont déterminées par des évaluateurs professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues. Les biens saisis qui ne respectent pas les critères de classement des actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés dans les autres actifs.

g Provision pour créances irrécouvrables

La banque maintient un compte de provision pour créances irrécouvrables dont le solde est jugé suffisant par la direction pour absorber toutes les pertes relatives au crédit correspondant aux postes au bilan et hors bilan, y compris les dépôts auprès d'autres établissements financiers réglementés, les prêts, les acceptations, les instruments dérivés et les autres passifs éventuels liés à des instruments de crédit comme les lettres de crédit et les garanties.

L'évaluation du montant de la provision pour créances irrécouvrables est subjective en soi puisque les estimations effectuées sont susceptibles d'être modifiées de façon considérable, notamment quant au montant et à l'échelonnement des flux de trésorerie futurs prévus et des pertes subies sur les prêts qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux.

La provision pour créances irrécouvrables consiste en des provisions spécifiques et en une provision générale, lesquelles sont passées en revue régulièrement. La provision pour créances irrécouvrables ramène la valeur brute d'un actif à sa valeur comptable nette.

1 Principales conventions comptables (suite)

g *Provision pour créances irrécouvrables (suite)*

Les provisions spécifiques sont comptabilisées sur une base individuelle pour les prêts pour lesquels il y a des indications objectives de perte de valeur, afin de réduire la valeur comptable des créances douteuses à leur montant estimatif de réalisation. Le montant estimatif de réalisation est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent aux prêts à la date de la perte de valeur. La juste valeur des garanties à l'égard d'un prêt, déduction faite des coûts prévus de réalisation, ou le prix de marché observable peut servir à évaluer le montant estimatif de réalisation.

La provision générale constitue la meilleure estimation faite par la banque des pertes subies dans le portefeuille pour les actifs qui n'ont pas été désignés individuellement comme douteux. Les paramètres de crédit des prêts aux entreprises et aux administrations publiques comprennent la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut pour chacun des clients. Ces paramètres sont établis au moyen du système de notations internes de la banque aux fins du calcul de la provision générale. La direction modifie ces paramètres pour certains, voire l'ensemble des emprunteurs lorsque les paramètres du système de notation ne reflètent pas toutes les pertes subies. Pour faire cet ajustement discrétionnaire, il est nécessaire d'utiliser un cadre de référence reconnu pour ce qui est des mesures internes et externes de la qualité du crédit.

Pour les prêts à la consommation, les prêts hypothécaires résidentiels et les cartes de crédit, les pertes prévues sont estimées selon une analyse des tendances passées au chapitre des pertes, de la migration à travers les divers degrés de défaut et des radiations, complétée par des ajustements discrétionnaires qui utilisent un cadre de référence reconnu et des indicateurs internes et externes de la qualité du crédit.

Le niveau de la provision générale est réévalué chaque trimestre et peut varier par suite de changements dans le volume, la composition et le profil de risque des portefeuilles; d'une analyse des nouvelles tendances en matière de probabilité et d'importance des pertes ainsi que des facteurs liés à l'exposition en cas de défaut; et d'une évaluation de la direction quant aux facteurs ayant pu avoir une incidence sur l'état actuel du portefeuille. Le solde de la provision générale est également analysé par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques et aux données du secteur applicables.

La dotation à la provision pour créances irrécouvrables est imputée aux résultats et comprend les montants radiés au cours de l'exercice, déduction faite des montants recouverts sur les radiations effectuées au cours des exercices précédents, et les modifications aux dotations aux provisions.

h *Valeurs mobilières achetées et vendues en vertu de conventions de rachat*

Lorsque les titres sont vendus en vertu de conventions de rachat à un prix déterminé, ils demeurent inscrits aux bilans consolidés à titre de prêts et d'emprunts garantis et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un passif. Inversement, les titres achetés en vertu de conventions de revente ne sont pas inscrits aux bilans consolidés et la contrepartie payée est comptabilisée comme un actif. Le revenu d'intérêts sur les valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente et les frais d'intérêts sur les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat sont inscrits selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

i *Obligations relatives aux titres vendus à découvert*

L'obligation pour la banque de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente est inscrite à sa juste valeur et à la valeur de marché. Les ajustements de la juste valeur ainsi que des gains et des pertes à la vente sont inscrits comme revenu de négociation à l'état consolidé des résultats.

j *Terrains, immeubles et matériel*

Les terrains sont comptabilisés au prix coûtant. Les immeubles, les améliorations locatives et le matériel sont comptabilisés au prix coûtant diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'élément d'actif, de la façon suivante : immeubles – de 20 à 40 ans, matériel – de 3 à 5 ans, logiciels et matériel informatique achetés de fournisseurs externes – de 3 à 5 ans et améliorations locatives – pour la durée du bail ou la durée de vie utile estimative, selon la moins élevée des deux. Les gains et les pertes sur les cessions sont inscrits dans le revenu autre que d'intérêts au cours de l'exercice où la cession a lieu.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Principales conventions comptables (suite)

k *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*

Les écarts d'acquisition, qui correspondent à l'excédent du coût d'acquisition de filiales sur la juste valeur de l'actif net acquis, ne font pas l'objet d'amortissement et sont inscrits dans les autres éléments d'actif.

Les autres actifs incorporels définis et mesurables de façon fiable résultant de l'acquisition de filiales sont également inscrits dans les autres éléments d'actif. Les actifs incorporels, y compris les logiciels développés à l'interne, qui ont une durée de vie définie sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, d'une durée maximale de 15 ans, sauf lorsqu'une réduction de valeur est nécessaire pour refléter une dépréciation.

Les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels sont passés en revue au moins une fois l'an, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation, afin d'évaluer s'il y a effectivement eu une dépréciation et de s'assurer que leur juste valeur est plus grande ou égale à leur valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est passé en charges au cours de la période pendant laquelle la dépréciation a été déterminée.

l *Engagements de clients en contrepartie d'acceptations*

Les acceptations représentent une forme de dette à court terme négociable que les clients contractent et que la banque garantit en échange de commissions. La banque prévoit que la plupart des acceptations seront réglées simultanément au moment du remboursement par les clients. Le risque auquel elle est exposée au titre des acceptations est comptabilisé comme un passif. Son recours contre des clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions gagnées sont comptabilisées au poste Commissions sur les facilités de crédit, sous la rubrique Revenu autre que d'intérêts, et sont comptabilisées sur la durée de vie prévue de l'acceptation.

m *Impôts sur les bénéfices*

La méthode du report variable est utilisée pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Conformément à cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires (soit la différence entre la valeur des actifs et des passifs à des fins fiscales et à des fins comptables ainsi que toutes les pertes d'exploitation et tous les crédits d'impôt reportés en avant applicables) et ils sont calculés au taux d'imposition qui serait en vigueur, ou pratiquement en vigueur, au moment de la réalisation des actifs ou du règlement des passifs. L'incidence d'une modification du taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est portée aux résultats de l'exercice qui englobe la date à compter de laquelle la modification est en vigueur ou pratiquement en vigueur. Une provision pour moins-value est prévue pour les actifs d'impôts futurs s'il est plus improbable que probable qu'ils se réalisent. Les charges ou les recouvrements d'impôts correspondent à la somme des provisions pour impôts exigibles de l'exercice et de la différence entre le solde d'ouverture et le solde de fermeture des actifs et des passifs d'impôts futurs, ajustés pour tous les montants inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

Les actifs d'impôts futurs nets sont inclus dans le poste Autres éléments d'actif dans les bilans consolidés.

n *Avantages sociaux futurs*

La banque comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux des employés (notamment les régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite) et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Les régimes de retraite incluent des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées. Les régimes de prestations et d'avantages postérieurs au départ à la retraite comportent des ententes de retraite complémentaires aux termes desquelles des prestations de retraite s'ajoutent à celles prévues dans les régimes en vigueur ainsi que des ententes relatives aux avantages complémentaires de retraite qui offrent certains avantages complémentaires de retraite additionnels. Les régimes de retraite sont capitalisés au moyen des cotisations effectuées par la banque ou par ses employés, alors que les ententes de retraite complémentaires ne font l'objet d'aucune capitalisation.

Les coûts liés aux régimes d'avantages sociaux sont calculés selon l'évaluation actuarielle en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et les hypothèses les plus probables faites par les membres de la direction quant au rendement des placements, à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et aux coûts prévus des soins de santé.

Pour déterminer le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les actifs ont été évalués à leur juste valeur.

Les gains ou les pertes actuariels nets supérieurs à 10 % du montant le plus élevé entre celui des obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime de retraite sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés admissibles au régime en cause.

1 Principales conventions comptables (suite)

n *Avantages sociaux futurs (suite)*

Les coûts des services passés découlant des modifications apportées au régime sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés à la date de modification.

Lorsqu'un événement donne lieu à un règlement et à une compression de régime de retraite, la compression est comptabilisée avant le règlement.

L'actif transitoire provenant d'une modification aux conventions comptables au cours d'années antérieures est amorti sur le nombre d'années de service futures des employés actifs.

o *Conversion des devises*

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chaque opération. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la conversion de devises sont inclus dans le revenu autre que d'intérêts et présentés dans les états consolidés des résultats, à l'exception des gains et des pertes de change non réalisés sur des titres disponibles à la vente, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et présentés dans les états du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés et inclus dans le revenu autre que d'intérêts.

Les gains ou pertes nets découlant de la conversion du financement des titres disponibles à la vente libellés en devises (pour lesquels les gains ou les pertes de conversion ont été enregistrés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu) sont inclus dans le poste Autres (pertes) gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, dans les états consolidés des résultats.

p *Instruments dérivés et couvertures*

Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt ou d'indices de référence sous-jacents, tels des taux d'intérêt ou des taux de change. Dans le cours normal de son exploitation, la banque effectue des opérations portant sur des instruments dérivés comme des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme normalisés, des swaps et des options, lesquels peuvent porter sur des taux d'intérêt, des taux de change ou des titres de participation. Ces contrats sont négociés sur les bourses réglementées (contrats à terme normalisés et options) ou sont négociés hors cote (contrats à terme de gré à gré, swaps et options). Ces opérations sont utilisées à des fins de négociation, mais également à des fins de couverture des positions exposées aux fluctuations des taux d'intérêt et de change dans le cadre du programme de gestion des risques. Les activités de négociation sont menées pour répondre aux besoins des clients ainsi que pour le compte de la banque afin d'obtenir un revenu de négociation et portent sur tout contrat non admissible à la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, y compris les dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, sont comptabilisés à la valeur de marché et les gains ou les pertes nets qui en découlent sont comptabilisés dans le poste Autres (pertes) gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, dans les états consolidés des résultats.

Les instruments dérivés détenus à des fins autres que de couverture sont comptabilisés à la valeur de marché et les gains ou les pertes nets qui en résultent sont portés au revenu autre que d'intérêts pour la période en cours; les actifs et passifs s'y rapportant sont portés aux bilans consolidés.

Le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA* (l'« Institut Canadien des Comptables Agréés »), « Couvertures », précise quand la comptabilité de couverture est permise et comment elle doit être appliquée aux états financiers.

La banque documente de façon formelle la relation entre tous les instruments de couverture et les éléments couverts de même que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à l'établissement d'une relation. Cela implique qu'elle associe chaque instrument dérivé à un actif ou à un passif déterminé, ou à un engagement ferme défini ou à une opération prévue. Elle évalue également de façon formelle, au moment de la mise en place de la couverture, rétrospectivement et prospectivement, sur une base continue, si les instruments dérivés utilisés à des fins de couverture parviennent à compenser efficacement les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie attribués aux risques couverts.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

1 Principales conventions comptables (suite)

p Instruments dérivés et couvertures (suite)

Les intérêts courus à recevoir et les gains reportés sont comptabilisés dans les autres éléments d'actif et les intérêts courus à payer et les pertes reportées, dans les autres éléments de passif. Les revenus ou les frais d'intérêts et les gains ou les pertes amortis sont comptabilisés dans le revenu d'intérêts ou dans les frais d'intérêts, selon le cas.

Les gains ou les pertes de change sur la conversion des instruments financiers dérivés libellés en devises utilisés pour couvrir les éléments exposés au risque de change sont constatés dans les autres éléments d'actif ou de passif et comptabilisés au titre de revenu autre que d'intérêts, déduction faite des frais. Ils viennent contrebalancer les gains et les pertes de change comptabilisés relativement aux éléments exposés au risque de change sous-jacent.

Les gains ou les pertes, réalisés ou non, associés à des instruments dérivés qui ont été résiliés ou qui ont cessé d'être efficaces avant leur échéance, sont reportés et comptabilisés aux résultats dans la période au cours de laquelle l'opération sous-jacente faisant l'objet d'une couverture est comptabilisée aux états consolidés des résultats. Si un élément couvert désigné comme tel est vendu ou arrive à expiration ou à échéance avant l'instrument dérivé qui lui est associé, il faut cesser d'appliquer la comptabilité de couverture et tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé lié à l'instrument dérivé est comptabilisé aux résultats.

Les couvertures sont désignées comme des couvertures de la juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les couvertures de la juste valeur sont utilisées pour gérer l'incidence, sur le revenu, des variations de la juste valeur des actifs et des passifs à taux fixe découlant des modifications des taux d'intérêt. Dans le cas d'une relation de couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée selon les gains ou les pertes attribuables au risque couvert, dont les montants sont comptabilisés dans le poste Autres (pertes) gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net. Dans la mesure où la relation de couverture est efficace, les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont contrebalancées par les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture, habituellement un dérivé, dont les variations de la juste valeur sont également comptabilisées dans le revenu de négociation.

Les couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour gérer l'incidence, sur le revenu, des variations des taux d'intérêt sur les actifs et les passifs à taux variable. Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée dans les autres éléments du résultat étendu. La tranche inefficace, quant à elle, est comptabilisée dans le poste Autres (pertes) gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net. Les montants constatés dans les autres éléments du résultat étendu seront reclassés dans le bénéfice net au cours des périodes où le bénéfice net subit les répercussions de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert.

q Actifs en fiducie sous administration

Les actifs en fiducie sous administration sont comptabilisés séparément des éléments d'actif et ne figurent pas dans les bilans consolidés.

r Titrisation des prêts

La banque vend périodiquement des groupes de prêts à divers conduits de titrisation. Les cessions de prêts sont constatées à titre de ventes pourvu que le contrôle des prêts transférés ait été cédé et qu'une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts transférés ait été reçue. S'ils sont comptabilisés comme des ventes, les prêts sont retirés des bilans consolidés et les gains ou les pertes découlant de ces opérations sont inscrits dans le revenu autre que d'intérêts, selon la valeur comptable des prêts visés par la cession, laquelle est répartie entre les prêts cédés et les droits conservés, en fonction de leur juste valeur à la date de la cession. Un gain ou une perte sur la vente est comptabilisé lorsque les actifs titrisés sont transférés.

La juste valeur des prêts vendus, des droits conservés et des obligations relatives aux droits de recours est établie en fonction des cours des marchés, le cas échéant, en fonction de modèles d'évaluation tenant compte des estimations les plus probables des responsables de la banque quant aux hypothèses clés, comme les pertes prévues, les taux de remboursement par anticipation et les taux d'actualisation proportionnels aux risques, ou en fonction de la vente d'éléments d'actif similaires.

Les droits conservés, comptabilisés comme disponibles à la vente, sont inclus dans les autres éléments d'actif à leur juste valeur. Ils font l'objet de tests périodiques relatifs à la perte de valeur durable. Les valeurs comptables sont réduites pour refléter toute perte de valeur, l'ajustement étant constaté dans le revenu autre que d'intérêts. Lorsque la banque continue d'assumer la gestion des prêts vendus, un passif ou un actif de gestion est constaté et amorti sur la durée du service. Lorsqu'elle fournit des services se rapportant aux éléments d'actif vendus, le revenu gagné est inscrit dans le revenu autre que d'intérêts, à mesure que les services sont rendus.

1 Principales conventions comptables (suite)

s Rémunération à base d'actions

La banque offre à certains employés clés une rémunération sous forme d'attributions à base d'actions de sa société mère. En outre, les employés admissibles peuvent participer au programme d'épargne et de participation par achat d'actions. La banque comptabilise ses régimes de rémunération à base d'actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur aux termes de laquelle les coûts relatifs à la rémunération sont évalués à la juste valeur à la date de l'attribution et sont constatés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des attributions et, le cas échéant, à titre de surplus d'apport. La banque comptabilise un passif envers sa société mère lors de l'acquisition des droits liés aux attributions à base d'actions. Le passif est évalué à la valeur de marché à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et tout gain ou perte qui en découle est comptabilisé à l'état du résultat étendu.

t Sociétés de placement

Les placements dans des sociétés de placement sont comptabilisés à la juste valeur.

u Entités à détenteurs de droits variables

Les entités à détenteurs de droits variables (« EDDV ») sont consolidées lorsque la banque est considérée en être le principal bénéficiaire. Une entité est considérée comme une EDDV lorsqu'au moins l'une des deux conditions suivantes est volontairement remplie : a) le montant total des investissements en instruments de capitaux propres à risque n'est pas suffisant pour permettre à la banque de financer ses activités sans un soutien subordonné additionnel fourni par une autre partie ou b) collectivement, les détenteurs des investissements en instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas certaines caractéristiques essentielles d'une participation financière conférant le contrôle. Le principal bénéficiaire est l'entreprise qui assume ou reçoit la majorité des pertes et des rendements résiduels des EDDV, ou les deux.

v Changements des principales conventions comptables en 2010

Les principales conventions comptables n'ont pas changé depuis le 31 décembre 2009.

w Changements à venir concernant la comptabilisation et la présentation de l'information – Basculement aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »)

Toutes les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront présenter leurs résultats financiers conformément aux IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption des IFRS vise à favoriser la comparabilité de la communication de l'information financière partout dans le monde. Ainsi, tous les états financiers intermédiaires et annuels, y compris les chiffres présentés à des fins de comparaison, devront être préparés en vertu des IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011.

x Changement de présentation

La banque fournit des services ou conclut des opérations avec diverses autres entreprises du Groupe HSBC à l'égard de la prise en charge d'une partie des coûts de développement, par les employés du Canada, de certaines plateformes technologiques qui sont utilisées par la HSBC partout dans le monde. Au cours des périodes antérieures, la banque présentait le salaire et les autres coûts directs connexes relatifs à ces employés et le montant net du recouvrement de ces dépenses dans le poste Autres des frais autres que d'intérêts. À compter de 2010, le montant brut des dépenses associées à ces opérations a été porté dans les catégories appropriées et les dépenses recouvrées ont été reclassées au poste Autres du revenu autre que d'intérêts. Les montants de périodes antérieures ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice considéré. L'incidence du changement est la suivante :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenu autre que d'intérêts		
Autres	<u>167 \$</u>	<u>146 \$</u>
Frais autres que d'intérêts		
Salaires et avantages sociaux	87	90
Locaux et matériel	2	8
Autres	<u>78</u>	<u>48</u>
	<u>167 \$</u>	<u>146 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Valeurs mobilières

a Analyse des valeurs mobilières

	2010					Juste valeur totale
	Échéance					
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Sans échéance particulière	
Titres disponibles à la vente (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	3 169 \$	9 660 \$	– \$	– \$	– \$	12 829 \$
Les provinces	225	1 079	54	–	–	1 358
Les autres pays	1 027	502	–	–	–	1 529
	<u>4 421</u>	<u>11 241</u>	<u>54</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>15 716</u>
Fonds de placement et autres	–	20	–	–	4	24
Titres de participation	6	54	–	–	4	64
Total des titres disponibles à la vente	<u>4 427 \$</u>	<u>11 315 \$</u>	<u>54 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>8 \$</u>	<u>15 804 \$</u>
Titres détenus à des fins de transaction (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	665 \$	421 \$	40 \$	31 \$	– \$	1 157 \$
Les provinces	106	343	117	81	–	647
Les autres pays	–	26	–	–	–	26
	<u>771</u>	<u>790</u>	<u>157</u>	<u>112</u>	<u>–</u>	<u>1 830</u>
Autres	334	18	44	3	–	399
Titres de participation	–	–	–	–	25	25
Total des titres détenus à des fins de transaction	<u>1 105 \$</u>	<u>808 \$</u>	<u>201 \$</u>	<u>115 \$</u>	<u>25 \$</u>	<u>2 254 \$</u>

2 Valeurs mobilières (suite)

a Analyse des valeurs mobilières (suite)

	2009					Juste valeur totale
	Échéance					
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Sans échéance particulière	
Titres disponibles à la vente (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	3 113 \$	8 375 \$	294 \$	– \$	– \$	11 782 \$
Les provinces	52	354	–	–	–	406
Les autres pays	–	352	–	–	–	352
	3 165	9 081	294	–	–	12 540
Fonds de placement et autres	–	33	–	–	8	41
Titres de participation	26	74	–	–	1	101
Total des titres disponibles à la vente	3 191 \$	9 188 \$	294 \$	– \$	9 \$	12 682 \$
Titres détenus à des fins de transaction (à la juste valeur)						
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	443 \$	704 \$	138 \$	4 \$	– \$	1 289 \$
Les provinces	55	120	13	30	–	218
	498	824	151	34	–	1 507
Autres	110	60	25	256	–	451
Titres de participation	–	–	–	–	28	28
Total des titres détenus à des fins de transaction	608 \$	884 \$	176 \$	290 \$	28 \$	1 986 \$

Les autres titres (non présentés dans le tableau ci-dessus) qui ne sont pas désignés comme disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction comprennent des placements à titre de banque d'affaires comptabilisés à leur juste valeur de 37 millions de dollars (38 millions de dollars en 2009) et des placements en titres de participation de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2009) qui confèrent à la banque une influence notable, comptabilisés à la valeur de consolidation.

La valeur comptable totale des valeurs mobilières comprend des montants libellés en devises autres que le dollar canadien de 2 550 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (752 millions de dollars en 2009).

Les titres disponibles à la vente émis ou garantis par le gouvernement du Canada comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires que la banque a conservés à l'égard de prêts hypothécaires titrisés d'un montant de 1 036 millions de dollars (648 millions de dollars en 2009).

b Papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien (le « PCAA non bancaire »)

En 2009, dans le cadre de l'Accord de Montréal, le PCAA non bancaire a été remplacé par des billets à taux variable à plus long terme conçus pour que leur échéance corresponde plus étroitement à celle du groupe d'actifs sous-jacents. Les nouveaux billets restructurés ont été enregistrés au bilan à la juste valeur et ont été classés comme détenus à des fins de transaction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

2 Valeurs mobilières (suite)

b Papier commercial adossé à des actifs non bancaire canadien (le « PCAA non bancaire ») (suite)

La valeur nominale du PCAA non bancaire restructuré de la banque au 31 décembre 2009 s'établissait à 459 millions de dollars et la valeur comptable s'élevait à 256 millions de dollars. En 2009, la juste valeur des billets restructurés a diminué de 20 millions de dollars en raison de l'évolution des conditions du marché. Cette diminution a été comptabilisée dans les revenus de négociation. La juste valeur du PCAA non bancaire au 31 décembre 2009 a été déterminée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui a été utilisé pour estimer la juste valeur des billets. Les hypothèses du modèle sont fondées sur les taux d'intérêt nominaux, les cotes de crédit et les dates d'échéance prévus pour les catégories d'actifs sous-jacents. Le taux d'actualisation est en grande partie déterminé au moyen des taux d'intérêt sur les acceptations bancaires, ajustés en fonction de divers facteurs, notamment les différentiels de taux sur des instruments comparables et les primes de liquidité.

En 2010, la banque a cédé presque tout son PCAA non bancaire et a comptabilisé un recouvrement de pertes de 21 millions de dollars qui avaient été inscrites auparavant. Au 31 décembre 2010, la valeur nominale des avoirs restants de la banque s'établissait à 21 millions de dollars et la valeur comptable était nulle.

c Gains nets (pertes nettes) sur les titres disponibles à la vente et d'autres titres

Titres disponibles à la vente	2010	2009
Gains réalisés, montant net	7 \$	27 \$
Pertes de valeur durables	-	(20)
Gains sur les autres titres	7	1
Total	14 \$	8 \$

Au 31 décembre 2009, quelques-uns des titres disponibles à la vente, notamment les actions privilégiées et les placements de fonds communs de placement, ont été désignés comme ayant subi une perte de valeur durable. Par conséquent, une perte de valeur de 20 millions de dollars a été constatée dans le revenu autre que d'intérêts en 2009.

3 Prêts

a L'encours des prêts, déduction faite du revenu non gagné et des provisions pour créances irrécouvrables, se répartit comme suit :

	2010				
	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts à la consommation	Autres prêts à la consommation	Total
Montant brut à la fin de l'exercice	16 847 \$	11 243 \$	2 599 \$	5 905 \$	36 594 \$
Provision spécifique au début de l'exercice	185	1	–	–	186
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	179	2	–	1	182
Radiations, déduction faite des recouvrements	(105)	(1)	–	–	(106)
Virements sortants	(35)	–	–	–	(35)
Provision spécifique à la fin de l'exercice	224	2	–	1	227
Provision générale au début de l'exercice ⁽²⁾	220	2	201	29	452
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	(3)	–	132	24	153
Radiations, déduction faite des recouvrements	–	–	(187)	(20)	(207)
Provision générale à la fin de l'exercice ⁽²⁾	217	2	146	33	398
Total des provisions ⁽²⁾	441	4	146	34	625
Montant net à la fin de l'exercice	16 406 \$	11 239 \$	2 453 \$	5 871 \$	35 969 \$
	2009				
	Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts à la consommation	Autres prêts à la consommation	Total
Montant brut à la fin de l'exercice	18 442 \$	11 359 \$	3 199 \$	5 742 \$	38 742 \$
Provision spécifique au début de l'exercice	161	1	–	–	162
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	259	1	–	–	260
Radiations, déduction faite des recouvrements	(231)	(1)	–	–	(232)
Autres	(4)	–	–	–	(4)
Provision spécifique à la fin de l'exercice	185	1	–	–	186
Provision générale au début de l'exercice ⁽²⁾	234	1	194	24	453
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables ⁽¹⁾	(15)	1	238	31	255
Radiations, déduction faite des recouvrements	1	–	(231)	(26)	(256)
Provision générale à la fin de l'exercice ⁽²⁾	220	2	201	29	452
Total des provisions ⁽²⁾	405	3	201	29	638
Montant net à la fin de l'exercice	18 037 \$	11 356 \$	2 998 \$	5 713 \$	38 104 \$

(1) La dotation à la provision pour créances irrécouvrables de 2010 s'est élevée à 335 millions de dollars (515 millions de dollars en 2009).

(2) Comprend la provision générale pour les clients qui peuvent utiliser des facilités au moyen d'emprunts ou d'acceptations directs.

Le total net des prêts comprend un montant libellé en dollars américains de 1 530 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (1 425 millions de dollars en 2009) et un montant libellé en autres devises de 65 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (43 millions de dollars en 2009). Des prêts hypothécaires résidentiels assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, s'élevant à 1 177 millions de dollars (900 millions de dollars en 2009), et des prêts hypothécaires assurés par un assureur privé ayant la cote « AA », se chiffrant à 398 millions de dollars (466 millions de dollars en 2009), sont compris dans les prêts hypothécaires résidentiels.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

3 Prêts (suite)

b Le total des prêts douteux bruts et les provisions spécifiques s'y rapportant se répartissent comme suit :

	Montant brut des prêts douteux		Provisions spécifiques		Déduction faite de la provision spécifique	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	590 \$	746 \$	224 \$	185 \$	366 \$	561 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	87	62	2	1	85	61
Prêts à la consommation	117	176	–	–	117	176
Autres prêts à la consommation	35	38	1	–	34	38
Total	829 \$	1 022 \$	227 \$	186 \$	602 \$	836 \$

4 Titrisation des prêts

a Les activités de titrisation de l'exercice se présentent comme suit :

	Prêts hypothécaires résidentiels	
	2010	2009
Activités de titrisation nettes		
Prêts titrisés et vendus	2 484 \$	3 551 \$
Produit net en espèces reçu	2 478	3 541
Droits conservés relatifs aux intérêts futurs excédentaires	88	132
Passif de gestion conservé	14	21
Gain à la vente avant impôts	64	99
Hypothèses clés au moment de la vente		
Taux de remboursement par anticipation	18,00 %	18,00 %
Marge excédentaire	1,68 %	1,67 %
Créances irrécouvrables prévues	0,00 %	0,00 %
Taux d'actualisation	3,08 %	3,23 %

Les revenus de gestion et les autres revenus tirés des actifs titrisés se sont établis à 17 millions de dollars pour l'exercice (16 millions de dollars en 2009). Les actifs titrisés n'ont donné lieu à aucune créance irrécouvrable en 2010 ni en 2009.

Des dépôts distincts dont le montant est nul (13 millions de dollars en 2009) sont inclus dans le poste Encaisse et dépôts ne portant pas intérêt à la Banque du Canada et à d'autres banques aux bilans consolidés pour assurer le respect des obligations de la banque quant aux protections de premier niveau contre les pertes de divers programmes de titrisation.

4 Titrisation des prêts (suite)

b L'encours des prêts titrisés vendus à des tiers non apparentés et retirés des bilans consolidés se répartit comme suit :

	2010	2009
Prêts hypothécaires résidentiels		
Ordinaires	– \$	818 \$
Titres adossés à des créances immobilières ⁽¹⁾	6 639	6 741
	<u>6 639</u>	<u>7 559</u>

(1) Exclut des prêts hypothécaires assurés de 1 036 millions de dollars (648 millions de dollars en 2009) qui ont été titrisés et conservés par la banque. Ces actifs sont classés comme titres disponibles à la vente.

c Sensibilité des hypothèses

Le tableau qui suit présente les hypothèses économiques clés ayant servi à établir la juste valeur des droits conservés en date du 31 décembre. Ces hypothèses représentent la moyenne pondérée de tous les actifs à la fin de l'exercice. Dans les faits, des variations peuvent survenir simultanément dans plusieurs hypothèses clés. La variation d'un facteur donné peut entraîner la variation d'un autre facteur. L'incidence d'une variation de 10 % ou de 20 % de ces hypothèses est négligeable.

	Prêts hypothécaires résidentiels	
	2010	2009
Juste valeur des droits conservés	179 \$	197 \$
Taux d'actualisation	3,42 %	2,99 %
Taux de remboursement par anticipation	18,00 %	18,26 %
Créances irrécouvrables prévues	0,00 %	0,01 %

5 Terrains, immeubles et matériel

	2010			2009
	Prix coûtant	Amortisse- ment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	1 \$	– \$	1 \$	2 \$
Immeubles	2	1	1	14
Mobilier et matériel	76	36	40	35
Matériel informatique et logiciels	57	45	12	14
Améliorations locatives	147	78	69	77
Total	<u>283 \$</u>	<u>160 \$</u>	<u>123 \$</u>	<u>142 \$</u>

L'amortissement s'est élevé à 40 millions de dollars en 2010 (35 millions de dollars en 2009).

6 Autres éléments d'actif

	2010	2009
Intérêts courus à recevoir	165 \$	154 \$
Autres éléments d'actif portant intérêt	275	222
Sommes à recevoir des clients, des courtiers et des chambres de compensation	445	815
Impôts futurs, montant net (note 25)	74	77
Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, montant net	82	85
Actif des régimes de retraite (note 24)	99	93
Créances et autres sommes à recevoir	589	477
Total	<u>1 729 \$</u>	<u>1 923 \$</u>

L'amortissement des actifs incorporels s'est élevé à 16 millions de dollars en 2010 (11 millions de dollars en 2009). Aucune perte de valeur n'a été inscrite en 2010 ni en 2009.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

7 Dépôts

	2010			Total
	Établissements financiers réglementés	Particuliers	Entreprises et administrations publiques	
À vue	1 052 \$	– \$	3 549 \$	4 601 \$
À préavis	–	13 367	11 461	24 828
À échéance fixe	19	8 219	14 388	22 626
Total	1 071 \$	21 586 \$	29 398 \$	52 055 \$

	2009			Total
	Établissements financiers réglementés	Particuliers	Entreprises et administrations publiques	
À vue	744 \$	– \$	3 301 \$	4 045 \$
À préavis	–	12 363	10 105	22 468
À échéance fixe	10	9 215	14 469	23 694
Total	754 \$	21 578 \$	27 875 \$	50 207 \$

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 7 592 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (7 794 millions de dollars en 2009) et ceux libellés en d'autres devises se chiffrent à 1 839 millions de dollars (exprimés en dollars canadiens) (2 254 millions de dollars en 2009). Certains dépôts ont été désignés comme détenus à des fins de transaction (se reporter à la note 16).

8 Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts

	2010	2009
Compte de courtage	864 \$	878 \$
Billets à moyen terme	1 499	2 446
	2 363 \$	3 324 \$

Les frais d'intérêts sur les billets à moyen terme se sont élevés à 79 millions de dollars en 2010 (120 millions de dollars en 2009). Le taux d'intérêt moyen pondéré était de 4,26 % en 2010 (3,72 % en 2009). Les billets à moyen terme sont garantis par HSBC Finance Corporation, l'ancienne société mère de la Société financière HSBC Limitée (la « Financière HSBC »).

9 Autres éléments de passif

	2010	2009
Intérêts courus à payer	334 \$	340 \$
Prêts hypothécaires vendus avec recours (note 21)	1 185	915
Sommes à payer à des clients, à des courtiers et à des chambres de compensation	608	657
Obligations découlant des régimes de retraite (note 24)	29	27
Obligations au titre des avantages sociaux futurs (note 24)	102	95
Créditeurs et autres sommes à payer	821	616
Total	3 079 \$	2 650 \$

10 Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale

	2010	2009
Fiducie d'actifs HSBC Canada	200 \$	400 \$
Société hypothécaire HSBC (Canada)	30	30
	230 \$	430 \$

10 Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale (suite)

a Fiducie d'actifs HSBC Canada

La Fiducie d'actifs HSBC Canada (la « Fiducie ») est une fiducie à capital fixe qui a été établie par la Société de fiducie HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive de la banque, en sa qualité de fiduciaire. La Fiducie a pour objectif de détenir des titres admissibles qui produiront un revenu net qui sera distribué aux détenteurs de titres émis par la Fiducie (« HSBC HaTS^{MC} »). L'actif de la Fiducie est constitué, principalement, d'un droit de participation indivis dans des blocs de prêts hypothécaires de premier rang assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par la Compagnie d'assurance d'hypothèques Genworth Financial Canada, lesquels prêts sont accordés par la banque, et de dépôts de la Fiducie détenus auprès de la banque.

À moins que la banque n'omette de déclarer un dividende sur ses actions privilégiées, la Fiducie effectuera une distribution semestrielle en espèces non cumulative aux détenteurs de HSBC HaTS^{MC}. La banque a stipulé que si la Fiducie omet de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTS^{MC}, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (note 12).

	2010		2009	
	<i>Nombre de parts</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de parts</i>	<i>Montant</i>
Fiducie d'actifs HSBC Canada				
HSBC HaTS ^{MC} – Série 2010 ⁽¹⁾	–	– \$	200 000	200 \$
– Série 2015 ⁽²⁾	200 000	200	200 000	200
		200 \$		400 \$

(1) Chaque part de série 2010 a été émise au prix de 1 000 \$ la part pour procurer un rendement annuel effectif de 7,78 % jusqu'au 31 décembre 2010. La Fiducie, qui a obtenu les autorisations réglementaires, a racheté la série 2010 à sa valeur nominale à la date de révision des taux, le 31 décembre 2010.

(2) Chaque part de série 2015 a été émise au prix de 1 000 \$ la part pour procurer un rendement annuel effectif de 5,149 % jusqu'au 30 juin 2015 et un rendement correspondant au taux des acceptations bancaires à six mois, majoré de 1,50 % par la suite. Les parts ne peuvent être rachetées au gré des détenteurs. La Fiducie peut racheter la série 2015 depuis le 30 juin 2010 et à chaque date de distribution par la suite, sous réserve du paiement d'une prime dans certaines circonstances et de l'obtention des autorisations réglementaires.

b Société hypothécaire HSBC (Canada)

Le Groupe HSBC détient la totalité des actions privilégiées perpétuelles de catégorie B, d'une valeur de 30 millions de dollars, qui ont été émises par la Société hypothécaire HSBC (Canada), filiale en propriété exclusive. Des dividendes peuvent être déclarés par les administrateurs de la Société hypothécaire HSBC (Canada). Aucun dividende n'a été payé ni n'était à payer relativement à ces actions privilégiées perpétuelles pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

11 Débentures subordonnées

Les débentures subordonnées, qui ne sont pas garanties et dont le droit de paiement est subordonné aux revendications des déposants et de certains autres créanciers, sont les suivantes :

<i>Taux d'intérêt (en %)</i>	<i>Année d'échéance</i>	<i>Montant en devises</i>	2010	2009
Émises à des sociétés du Groupe HSBC				
2,48 ⁽¹⁾	2094	85 \$US	84 \$	92 \$
Émises à des tiers				
4,39 ⁽²⁾	2015		–	100
4,94 ⁽³⁾	2021		200	200
4,80 ⁽⁴⁾	2022		415	402
Au taux des acceptations bancaires à 30 jours majoré de 0,50 %	2083		40	40
			655 \$	742 \$
Total			739 \$	834 \$

(1) Avec prise d'effet en juillet 2010 et jusqu'à la date de révision, en juillet 2015, le taux d'intérêt est fixé à 2,478 % (il était auparavant de 4,822 %).

(2) Le 21 janvier 2010, la banque a racheté 100 millions de dollars de ses débentures subordonnées à 4,39 %, échéant le 21 janvier 2015, à 100 % de leur montant en capital, plus les intérêts courus. Le rachat a été financé à même les fonds de la banque affectés aux fins générales.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

11 Débentures subordonnées (suite)

- (3) Le taux d'intérêt est établi à 4,94 % jusqu'en mars 2016 et sera ensuite révisé pour correspondre au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1,00 %.
- (4) Le taux d'intérêt est établi à 4,80 % jusqu'au 10 avril 2017 et, par la suite, sera établi à un taux annuel correspondant au taux moyen des acceptations bancaires à 90 jours, majoré de 1,00 %. Ces débentures sont désignées comme détenues à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.

12 Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées – nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 1, émises en une ou en plusieurs séries, et nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie 2, émises en une ou en plusieurs séries. La banque peut, de temps à autre, diviser en séries distinctes des actions privilégiées de catégorie 1 non émises et établir le nombre d'actions pour chaque série, de même que les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions s'y rapportant.

Actions ordinaires – 993 677 000 actions.

Émis et entièrement libéré

	2010		2009	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions privilégiées de catégorie 1				
Série C ⁽¹⁾	7 000 000	175 \$	7 000 000	175 \$
Série D ⁽²⁾	7 000 000	175	7 000 000	175
Série E ⁽³⁾	10 000 000	250	10 000 000	250
Actions privilégiées de catégorie 2				
Série B ⁽⁴⁾	86 450 000	346	86 450 000	346
		946		946
Actions ordinaires				
Banque HSBC Canada ⁽⁵⁾	498 668 000	1 225 \$	498 668 000	1 225 \$

- (1) Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,10 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2010 et en 2009, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, depuis le 30 juin 2010, la banque peut racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 30 juin 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour le rachat.
- (2) Les actions ne comportent pas de droit de vote, elles sont rachetables et le dividende n'est pas cumulatif. Chaque action offre un rendement de 5,00 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2010 et en 2009, des dividendes d'un montant de 9 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, depuis le 31 décembre 2010, la banque peut racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces, majoré d'une prime décroissante jusqu'au 31 décembre 2014 et, par la suite, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour le rachat.
- (3) En 2009, la banque a émis 10 000 000 d'actions qui ne comportent pas de droit de vote, qui sont rachetables, dont le dividende n'est pas cumulatif et qui ont une valeur nominale de 25 \$ chacune. Chaque action offre un rendement de 6,60 %, payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. En 2010, des dividendes d'un montant de 16 millions de dollars (12 millions de dollars en 2009) ont été déclarés et versés sur ces actions. La banque ne peut pas racheter les actions avant le 30 juin 2014. Sous réserve des autorisations des organismes de réglementation, à partir du 30 juin 2014, la banque pourra racheter les actions, en totalité ou en partie, contre un montant en espèces et, par la suite, à tous les cinq ans, le 30 juin, à la valeur nominale. Dans chacun des cas, tout dividende déclaré et impayé sera payé à l'égard de ces actions à la date fixée pour le rachat.

Pour chacune des actions présentées ci-dessus, la banque pourra également, à tout moment, mais seulement avec l'autorisation préalable des organismes de réglementation, aviser les actionnaires qu'ils ont le droit, à leur gré, de convertir leurs actions en actions privilégiées de catégorie 1 d'une nouvelle série à raison de une action pour une.

- (4) Les actions, détenues par une société du Groupe HSBC, comportent un droit de vote et le dividende n'est pas cumulatif. En 2010 et en 2009, des dividendes d'un montant de 27 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions. En 2008, des dividendes de 2 millions de dollars avaient été déclarés et versés le 15 janvier 2009. Chaque action offre un rendement de 7,75 % payable trimestriellement, lorsque le dividende est déclaré. Les actionnaires ont droit à un vote pour chaque action qu'ils détiennent.
- (5) En 2010 et en 2009, des dividendes d'un montant de 280 millions de dollars ont été déclarés et versés sur ces actions.

Restriction à la déclaration d'un dividende

La banque a stipulé que si la Fiducie omet de payer en totalité le rendement indiqué pour les HSBC HaTSMC, elle ne déclarerait aucun dividende sur ses actions, à moins que la Fiducie ne paie le rendement indiqué (se reporter à la note 10).

13 Entités à détenteurs de droits variables

- a Le tableau suivant fournit des renseignements sur les entités à détenteurs de droits variables (les « EDDV ») dans lesquelles la banque détenait des droits variables importants, dont une EDDV qu'elle avait incluse dans la consolidation :

	2010		2009	
	Total de l'actif	Risque de perte maximal	Total de l'actif	Risque de perte maximal
EDDV non consolidées				
Véhicules de titrisation administrés par la banque ⁽¹⁾	242 \$	130 \$	468 \$	218 \$
Véhicules de titrisation administrés par d'autres ⁽²⁾	–	–	2 280	17
Fonds de placement ⁽³⁾	8	4	90	2
EDDV consolidées				
Entité de financement spécial ⁽⁴⁾	350	–	700	–

- (1) Le risque de perte maximal résultant des droits variables importants dans ces EDDV est principalement lié aux participations de la banque dans du papier commercial adossé à des actifs émis par ces EDDV, à la juste valeur des instruments dérivés et à l'offre relative au rehaussement de crédit et aux concours de trésorerie. Les bilans consolidés incluent 56 millions de dollars (14 millions de dollars en 2009) en papier commercial adossé à des actifs émis par cette EDDV.
- (2) Le risque de perte maximal consiste principalement en dépôts distincts effectués au titre de protection de premier niveau et de droits que la banque a conservés dans des opérations de titrisation où elle a vendu des prêts. Ce risque a été pris en compte dans les bilans consolidés. Les prêts vendus à ce programme ont été rachetés en date du 31 décembre 2010.
- (3) Le risque de perte maximal consiste principalement en capital dans des fonds de placement.
- (4) La banque a émis un type de capital innovateur de catégorie 1 aux termes d'une fiducie de capital (se reporter à la note 10). Cette fiducie est une EDDV, mais puisque la banque est considérée comme le principal bénéficiaire, elle continue de consolider cette EDDV dans ses bilans consolidés.

b Véhicules de titrisation administrés par la banque

Fonds multicédants

La banque agit à titre d'agent de services financiers pour un programme de fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs (« fonds multicédant ») et offre également, en tant que principal courtier en valeurs mobilières de ce fonds, une facilité de rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme, des facilités de swap, des concours de trésorerie et des services de placement de valeurs mobilières. De temps à autre, la banque, à titre de principal courtier en valeurs mobilières, peut détenir du papier commercial adossé à des actifs émis par le fonds, qui sera classé comme titre détenu à des fins de transaction. En outre, la banque reçoit une commission qui est constatée comme un revenu lorsqu'elle est reçue.

Le fonds multicédant offre aux clients de la banque des sources de financement de rechange par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent des actifs financiers au fonds et celui-ci finance l'achat de ces actifs financiers par l'émission de papier commercial adossé à des actifs à court terme auprès des investisseurs. Chaque client continue à gérer les actifs financiers qu'il a vendus au fonds multicédant et absorbe les pertes de premier niveau relatives à ces actifs. La banque n'a aucun droit sur les actifs, puisqu'ils sont détenus par le fonds multicédant.

Il y a lieu de se reporter à la note Garanties, engagements et passif éventuel, pour obtenir de plus amples renseignements sur les concours de trésorerie et la facilité de rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme (se reporter à la note 29).

La HSBC Bank plc, société affiliée britannique, offre une facilité de rehaussement de crédit des pertes de premier niveau dans l'ensemble du programme de titres subordonnés aux termes d'une convention d'engagement d'achat s'appliquant à l'ensemble du programme de titres subordonnés (la « SPWE »). La SPWE doit couvrir la majorité des pertes prévues découlant du fonds multicédant. Le 31 décembre 2010, la limite autorisée de la SPWE a dépassé les pertes prévues liées au fonds multicédant et, conséquemment, la banque n'en est plus le principal bénéficiaire et n'est pas tenue de consolider le fonds multicédant.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

14 Principales filiales

<i>Principales filiales</i>	<i>Siège social</i>	<i>Capitaux propres</i>
HSBC South Point Investments (Barbados), LLP	St. Michael, Barbade	1 015 \$
Société financière HSBC Limitée	Toronto (Ontario)	366
Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.	Toronto (Ontario)	244
Société hypothécaire HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique)	127
Société de capital HSBC (Canada) Inc.	Vancouver (Colombie-Britannique)	75
Société de fiducie HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique)	48
Société de Trust Household	Toronto (Ontario)	30
Société de prêts HSBC (Canada)	Vancouver (Colombie-Britannique)	11
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée	Vancouver (Colombie-Britannique)	10
Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.	Vancouver (Colombie-Britannique)	3

15 Gestion des risques

Les politiques et les procédures de gestion des risques de la banque se trouvent dans le rapport de gestion. Les sections de la rubrique Gestion des risques qui portent sur les instruments financiers, notamment sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, aux pages 28 à 49 du rapport de gestion, aux endroits indiqués, font partie intégrante des états financiers consolidés.

16 Classement des instruments financiers

a La valeur comptable des actifs financiers selon leur classement s'établit comme suit :

	2010					
	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Éléments de couverture</i>	<i>Autres⁽¹⁾</i>	<i>Total</i>
Liquidités	41 \$	– \$	2 645 \$	– \$	– \$	2 686 \$
Valeurs mobilières	2 254	15 804	–	–	40	18 098
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	–	7 155	–	–	7 155
Prêts ⁽²⁾	–	–	35 969	–	–	35 969
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	4 372	–	–	4 372
Instruments dérivés	1 026	–	–	338	–	1 364
Terrains, immeubles, matériel et autres actifs	–	–	1 276	–	576	1 852
Total	3 321 \$	15 804 \$	51 417 \$	338 \$	616 \$	71 496 \$
	2009					
	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Éléments de couverture</i>	<i>Autres⁽¹⁾</i>	<i>Total</i>
Liquidités	310 \$	– \$	1 587 \$	– \$	– \$	1 897 \$
Valeurs mobilières	1 986	12 682	–	–	41	14 709
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	–	8 496	–	–	8 496
Prêts ⁽²⁾	–	–	38 104	–	–	38 104
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	4 966	–	–	4 966
Instruments dérivés	838	–	–	262	–	1 100
Terrains, immeubles, matériel et autres actifs	–	–	1 642	–	423	2 065
Total	3 134 \$	12 682 \$	54 795 \$	262 \$	464 \$	71 337 \$

(1) La catégorie Autres comprend des éléments qui ne correspondent pas à la définition d'un instrument financier, puisqu'ils ne sont pas visés par le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA.

(2) Déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables.

16 Classement des instruments financiers (suite)

b La valeur comptable des passifs financiers selon leur classement s'établit comme suit :

	2010					
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût après amortissement	Éléments de couverture	Autres ⁽²⁾	Total
Dépôts	6 \$	820 \$	51 229 \$	– \$	– \$	52 055 \$
Acceptations	–	–	4 372	–	–	4 372
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	–	–	2 363	–	–	2 363
Dérivés	1 221	–	–	108	–	1 329
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	–	1 560	–	–	1 560
Titres vendus à découvert	1 262	–	–	–	–	1 262
Capitaux propres et autres passifs	–	–	2 768	–	4 818	7 586
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale	–	–	–	–	230	230
Débitures subordonnées	–	415	324	–	–	739
Total	2 489 \$	1 235 \$	62 616 \$	108 \$	5 048 \$	71 496 \$
	2009					
	Détenus à des fins de transaction	Désignés comme détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	Passifs financiers au coût après amortissement	Éléments de couverture	Autres ⁽²⁾	Total
Dépôts	– \$	803 \$	49 404 \$	– \$	– \$	50 207 \$
Acceptations	–	–	4 966	–	–	4 966
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	–	202	2 997	–	125	3 324
Dérivés	862	–	–	35	–	897
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	–	2 517	–	–	2 517
Titres vendus à découvert	1 148	–	–	–	–	1 148
Capitaux propres et autres passifs	–	–	2 353	–	4 661	7 014
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale	–	–	–	–	430	430
Débitures subordonnées	–	402	340	–	92	834
Total	2 010 \$	1 407 \$	62 577 \$	35 \$	5 308 \$	71 337 \$

(1) Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur.

(2) La catégorie Autres comprend les débitures subordonnées et les passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur qui est ajustée pour tenir compte de la juste valeur du risque couvert, des éléments qui ne correspondent pas à la définition d'un instrument financier et des instruments financiers qui ne sont pas visés par le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

16 Classement des instruments financiers (suite)

- c Le tableau suivant présente des renseignements additionnels sur les passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction selon l'option de la juste valeur :

	2010			
	Montant contractuel à payer à l'échéance	Juste valeur	Perte cumulative liée à la juste valeur	Gain cumulatif (perte cumulative) lié(e) à la juste valeur attribuable au risque de crédit
Dépôts	802 \$	820 \$	(18) \$	(5) \$
Débiteures subordonnées	400	415	(15)	18
	1 202 \$	1 235 \$	(33) \$	13 \$

	2009			
	Montant contractuel à payer à l'échéance	Juste valeur	Perte cumulative liée à la juste valeur	Gain cumulatif (perte cumulative) lié(e) à la juste valeur attribuable au risque de crédit
Dépôts	784 \$	803 \$	(19) \$	(5) \$
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	200	202	(2)	1
Débiteures subordonnées	400	402	(2)	26
	1 384 \$	1 407 \$	(23) \$	22 \$

L'ajustement cumulatif lié à la juste valeur attribuable au risque de crédit a été calculé en établissant l'ajustement cumulatif total lié à la juste valeur et en éliminant la juste valeur attribuable au risque de marché.

17 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant estimatif pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif réglé, entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

a Méthode utilisée pour déterminer la juste valeur

La juste valeur est déterminée selon la hiérarchie suivante :

Niveau 1 : Cours du marché – Cours du marché d'instruments financiers identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données observables – Cours du marché d'instruments financiers similaires dans des marchés actifs ou cours du marché d'instruments identiques ou similaires dans des marchés inactifs ou instruments financiers évalués au moyen de modèles dans lesquels toutes les données importantes sont observables.

Niveau 3 : Technique d'évaluation s'appuyant sur des données non observables importantes – Instruments financiers évalués au moyen de modèles où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables.

17 Juste valeur des instruments financiers (suite)

a *Méthode utilisée pour déterminer la juste valeur (suite)*

L'existence de cours du marché publiés sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, il faut appliquer une technique d'évaluation. La plupart des techniques d'évaluation ne tiennent compte que des données de marché observables et, ainsi, la fiabilité de l'évaluation de la juste valeur est élevée. Toutefois, certains instruments financiers sont évalués au moyen de techniques qui s'appuient sur une ou plusieurs données de marché importantes non observables. Dans le cas de ces instruments, la juste valeur calculée est davantage fondée sur des jugements. Dans ce contexte, le terme « non observable » signifie qu'il existe peu ou pas de données de marché disponibles à partir desquelles il est possible de déterminer le niveau auquel une opération pourrait vraisemblablement s'effectuer dans des conditions de pleine concurrence, mais il ne signifie généralement pas qu'il n'existe absolument aucune donnée de marché à partir de laquelle s'appuyer pour déterminer la juste valeur (il est par exemple possible d'avoir recours à des données historiques). De plus, l'évaluation du niveau à utiliser dans la hiérarchie de la juste valeur se fonde sur le niveau le plus bas auquel se situent les données importantes par rapport à la juste valeur de l'instrument financier. Par conséquent, le niveau d'incertitude entourant la détermination des données non observables donnera généralement lieu à une incertitude de l'évaluation qui sera moins importante que la juste valeur elle-même.

Les modèles d'évaluation utilisés lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles intègrent certaines hypothèses qui, selon la banque, seraient utilisées par un intervenant sur le marché pour établir la juste valeur. Lorsque la banque est d'avis qu'il existe des considérations additionnelles qui ne sont pas incluses dans le modèle d'évaluation, des ajustements appropriés peuvent être apportés.

Les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le calcul de la juste valeur. Les frais de montage, comme les commissions de courtage, sont inclus dans les charges d'exploitation. Les coûts futurs au titre de l'administration du portefeuille des instruments dérivés hors cote de la banque ne sont pas non plus inclus dans la juste valeur, mais ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

b *Analyse de la détermination de la juste valeur*

Les bons du Trésor, les titres de participation, les obligations d'État, les actions privilégiées et le passif financier en position vendeur dans des obligations d'État sont évalués au moyen des cours du marché. Le PCAA non bancaire, certains titres adossés à des créances hypothécaires, certains billets restructurés destinés au marché de détail et leurs swaps de taux d'intérêt de couverture compensatoires correspondants, certains swaps relatifs aux programmes de titrisation de la banque ainsi qu'une obligation libellée dans une devise émise avec une option intégrée et les swaps qui y sont associés sont évalués au moyen d'une technique fondée sur des données de marché importantes non observables. Tous les autres instruments financiers sont évalués au moyen d'une technique fondée sur des données observables.

c *Incidence des variations des hypothèses importantes liées aux données non observables sur les possibilités raisonnables*

Dans certaines circonstances, la juste valeur des instruments financiers est mesurée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses n'étant pas appuyées par des prix provenant de transactions actuellement observables sur le marché pour le même instrument et ne se fondant pas sur des données de marché observables.

L'évaluation de l'obligation libellée dans une devise s'appuie sur des données observables et la valeur temps de l'option intégrée, laquelle est calculée à l'aide de la volatilité normalisée des différentiels de taux historiques de la banque.

Les swaps relatifs aux programmes de titrisation de la banque sont évalués au moyen d'une combinaison de données observables du marché et d'une évaluation interne des taux de remboursement par anticipation, lesquels se fondent sur les tendances historiques des prêts hypothécaires sous-jacents. Un sommaire des principales hypothèses utilisées relativement aux remboursements par anticipation est présenté à la note 4c. Au 31 décembre 2010, l'incidence d'une baisse de 6 % ou d'une hausse de 6 % des taux de remboursement par anticipation, la donnée non observable importante du modèle d'évaluation, serait respectivement une diminution ou une augmentation d'environ 1 million de dollars de la juste valeur des dérivés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

17 Juste valeur des instruments financiers (suite)

d Analyse des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après fournit une analyse de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. En ce qui concerne les autres instruments financiers qui ne sont pas présentés ci-dessous, ils sont comptabilisés à la juste valeur ou leur valeur comptable est une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de la nature à court terme de ces instruments ou d'autres raisons. Par conséquent, certains des montants ne concorderont pas avec les soldes présentés dans les bilans consolidés.

	2010		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Prêts	35 969 \$	36 234 \$	265 \$
Dépôts	51 229	51 691	462
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	2 363	2 386	23
Débitures subordonnées	324	314	(10)
	2009		
	Valeur comptable	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Prêts	38 104 \$	38 367 \$	263 \$
Dépôts	49 404	49 986	582
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	3 122	3 069	(53)
Débitures subordonnées	432	426	(6)

e Méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

L'établissement de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur les marchés financiers repose sur des hypothèses qui comportent une bonne part de subjectivité. La juste valeur des instruments financiers a été estimée selon les méthodes et les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des liquidités, des acceptations, des valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente, des autres éléments d'actif, des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et des autres éléments de passif, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de la nature à court terme de ces instruments.
- La juste valeur des valeurs mobilières est établie à partir des cours lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas contraire, la juste valeur est établie en tenant compte des cours de titres semblables sur les marchés ou en recourant à d'autres modèles d'évaluation.
- Dans le cas des prêts à taux variable, les ajustements éventuels des variations de différentiel de taux ne sont pas pris en compte lors de l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.
- Dans le cas des dépôts à vue et à taux variable, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux du marché pour des dépôts de même durée et d'un niveau de risque semblable. Certains dépôts sont considérés comme des passifs détenus à des fins de transaction ou sont désignés comme détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur.
- La juste valeur des débitures est établie en fonction des prix prévalant sur les marchés pour des titres d'emprunt comportant une durée et un risque de crédit semblables. La valeur comptable de certains dépôts est ajustée parce qu'ils sont désignés comme détenus à des fins de transaction aux termes de l'option de la juste valeur ou font l'objet d'une relation de couverture de la juste valeur.

17 Juste valeur des instruments financiers (suite)

f Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	2010			<i>Éléments d'actif/ de passif à la juste valeur</i>
	Évaluations à la juste valeur selon les niveaux de hiérarchie ⁽¹⁾			
	<i>Niveau 1</i>	<i>Niveau 2</i>	<i>Niveau 3</i>	
Actif				
Liquidités				
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	– \$	41 \$	– \$	41 \$
	–	41	–	41
Valeurs mobilières				
Titres disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	11 392	1 437	–	12 829
Les provinces	1 358	–	–	1 358
Les autres pays	1 529	–	–	1 529
Autres	–	–	20	20
Fonds de placement	–	4	–	4
Titres de participation	64	–	–	64
	<u>14 343</u>	<u>1 441</u>	<u>20</u>	<u>15 804</u>
Titres détenus à des fins de transaction				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	1 157	–	–	1 157
Les provinces	647	–	–	647
Les autres pays	26	–	–	26
Autres	1	398	–	399
Titres de participation	25	–	–	25
	<u>1 856</u>	<u>398</u>	<u>–</u>	<u>2 254</u>
Autres				
Instruments dérivés	–	1 280	84	1 364
	<u>16 199 \$</u>	<u>3 160 \$</u>	<u>104 \$</u>	<u>19 463 \$</u>
Passif				
Dépôts				
Particuliers	–	207	45	252
Entreprises et administrations publiques	–	6	568	574
	–	<u>213</u>	<u>613</u>	<u>826</u>
Autres				
Instruments dérivés	–	1 153	176	1 329
Titres vendus à découvert	1 161	101	–	1 262
	<u>1 161</u>	<u>1 254</u>	<u>176</u>	<u>2 591</u>
Débiteures subordonnées				
	–	415	–	415
	<u>1 161 \$</u>	<u>1 882 \$</u>	<u>789 \$</u>	<u>3 832 \$</u>

(1) Il n'y a pas eu de transferts importants entre le niveau 1 et le niveau 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

17 Juste valeur des instruments financiers (suite)

f Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

	2009			Éléments d'actif/ de passif à la juste valeur
	Évaluations à la juste valeur selon les niveaux de hiérarchie ⁽¹⁾			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actif				
Liquidités				
Dépôts auprès d'établissements financiers réglementés	– \$	310 \$	– \$	310 \$
	–	310	–	310
Valeurs mobilières				
Titres disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	10 686	1 096	–	11 782
Les provinces	406	–	–	406
Les autres pays	–	352	–	352
Autres	–	–	35	35
Fonds de placement	–	6	–	6
Titres de participation	101	–	–	101
	11 193	1 454	35	12 682
Titres détenus à des fins de transaction				
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	1 289	–	–	1 289
Les provinces	218	–	–	218
Autres	76	119	256	451
Titres de participation	28	–	–	28
	1 611	119	256	1 986
Autres				
Instruments dérivés	–	1 040	60	1 100
	12 804 \$	2 923 \$	351 \$	16 078 \$
Passif				
Dépôts				
Particuliers	–	148	119	267
Entreprises et administrations publiques	–	–	536	536
	–	148	655	803
Autres				
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	–	202	–	202
Instruments dérivés	–	808	89	897
Titres vendus à découvert	1 099	49	–	1 148
	1 099	1 059	89	2 247
Débiteures subordonnées				
	–	402	–	402
	1 099 \$	1 609 \$	744 \$	3 452 \$

(1) Il n'y a pas eu de transferts importants entre le niveau 1 et le niveau 2.

17 Juste valeur des instruments financiers (suite)

g Changements relatifs à l'évaluation de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3

Le tableau ci-dessous indique les changements relatifs à l'évaluation des instruments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur présentée dans le chapitre 3862 et décrite dans la note 1 :

Au 31 décembre 2010									
	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2010	Total des gains (pertes) réalisé(e)s/ non inclus(es) dans le bénéfice(1)	Total des gains (pertes) non réalisé(e)s inclus(es) dans le résultat étendu	Achats d'actif/ émissions de passif	Ventes d'actif/ règlements de passif et autres	Transfert vers le niveau 3 ⁽¹⁾	Transfert depuis le niveau 3 ⁽¹⁾	Juste valeur au 31 décembre 2010	Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s inclus(es) dans le bénéfice pour les actifs et les passifs dont les positions sont toujours détenues
Actif									
Valeurs mobilières									
Titres disponibles à la vente									
Titres adossés à des créances hypothécaires	35 \$	(2)\$	– \$	– \$	(13)\$	– \$	– \$	20 \$	– \$
Titres détenus à des fins de transaction									
Titres adossés à des créances ⁽²⁾	256	21	–	–	(277)	–	–	–	–
Autres									
Instruments dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés ⁽³⁾	(29)	(63)	–	–	–	–	–	(92)	(63)
	<u>262 \$</u>	<u>(44)\$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(290)\$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(72)\$</u>	<u>(63)\$</u>
Passif									
Dépôts									
Particuliers	(119)	9	–	(19)	60	(7)	31	(45)	(2)
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	(536)	(32)	–	–	–	–	–	(568)	(32)
	<u>(655)\$</u>	<u>(23)\$</u>	<u>– \$</u>	<u>(19)\$</u>	<u>60 \$</u>	<u>(7)\$</u>	<u>31 \$</u>	<u>(613)\$</u>	<u>(34)\$</u>

(1) Les transferts vers le niveau 3 et depuis ce dernier sont présumés avoir lieu à la fin de la période. Lorsqu'un actif ou un passif est transféré vers le niveau 3 au cours de la période, le montant complet du changement de la juste valeur pour la période est exclu de la colonne Total des gains (pertes) réalisé(e)s/non réalisé(e)s inclus(es) dans le bénéfice lors du rapprochement, alors que, lorsqu'il y a transfert depuis le niveau 3 au cours de la période, le montant complet du changement de la juste valeur pour la période est inclus dans la colonne relative au rapprochement.

(2) Se reporter à la note 2b.

(3) Montant net des dérivés au 31 décembre 2010, y compris des actifs dérivés de 84 millions de dollars (60 millions de dollars en 2009) et des passifs dérivés de 176 millions de dollars (89 millions de dollars en 2009). Le montant total présenté dans le bénéfice relativement aux gains réalisés découle des variations des taux d'intérêt, lesquels sont des données observables. Il y a lieu de se reporter à la note 17c pour obtenir davantage de renseignements sur la sensibilité des hypothèses aux variations pour les données du niveau 3. Le total des gains (pertes) réalisé(e)s/non réalisé(e)s est inclus dans le poste Autres (pertes) gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, présenté dans les états consolidés des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

17 Juste valeur des instruments financiers (suite)

g Changements relatifs à l'évaluation de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3 (suite)

Au 31 décembre 2009									
	Juste valeur au 1 ^{er} janvier 2009	Total des gains (pertes) réalisés(e)s/ inclus(es) dans le bénéfice ⁽¹⁾	Total non réalisés(e)s/ inclus(es) dans les autres éléments du résultat étendu	Achats d'actif/ émissions de passif de passif	Ventes d'actif/ règlements de passif et autres	Transfert vers le niveau 3 ⁽¹⁾	Transfert depuis le niveau 3 ⁽¹⁾	Juste valeur au 31 décembre 2009	Variation des gains (pertes) non réalisés(e)s inclus(es) dans le bénéfice pour les actifs et les passifs dont les positions sont toujours détenues
Actif									
Valeurs mobilières									
Titres disponibles à la vente									
Titres adossés à des créances ⁽²⁾	181 \$	– \$	– \$	– \$	(181)\$	– \$	– \$	– \$	– \$
Titres adossés à des créances hypothécaires	46	(20)	11	–	(2)	–	–	35	(20)
	<u>227 \$</u>	<u>(20)\$</u>	<u>11 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(183)\$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>35 \$</u>	<u>(20)\$</u>
Titres détenus à des fins de transaction									
Titres adossés à des créances ⁽²⁾	31	(20)	–	266	(21)	–	–	256	(20)
Autres									
Instruments dérivés, déduction faite du passif lié aux dérivés ⁽³⁾	(223)	194	–	–	–	–	–	(29)	195
	<u>35 \$</u>	<u>154 \$</u>	<u>11 \$</u>	<u>266 \$</u>	<u>(204)\$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>262 \$</u>	<u>155 \$</u>
Passif									
Dépôts									
Particuliers	(179)	7	–	(27)	80	–	–	(119)	3
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	–	4	–	(540)	–	–	–	(536)	4
	<u>(179)\$</u>	<u>11 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(567)\$</u>	<u>80 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(655)\$</u>	<u>7 \$</u>

(1) Les transferts vers le niveau 3 et depuis ce dernier sont présumés avoir lieu à la fin de la période. Lorsqu'un actif ou un passif est transféré vers le niveau 3 au cours de la période, le montant complet du changement de la juste valeur pour la période est exclu de la colonne Total des gains (pertes) réalisés(e)s/non réalisés(e)s inclus(es) dans le bénéfice lors du rapprochement, alors que, lorsqu'il y a transfert depuis le niveau 3 au cours de la période, le montant complet du changement de la juste valeur pour la période est inclus dans la colonne relative au rapprochement.

(2) Se reporter à la note 2b.

(3) Montant net des dérivés au 31 décembre 2010, y compris des actifs dérivés de 84 millions de dollars (60 millions de dollars en 2009) et des passifs dérivés de 176 millions de dollars (89 millions de dollars en 2009). Le montant total présenté dans le bénéfice relativement aux gains réalisés découle des variations des taux d'intérêt, lesquels sont des données observables. Il y a lieu de se reporter à la note 17c pour obtenir davantage de renseignements sur la sensibilité des hypothèses aux variations pour les données du niveau 3. Le total des gains (pertes) réalisés(e)s/non réalisés(e)s est inclus dans le poste Autres (pertes) gains comptables découlant de l'évaluation à la valeur de marché, montant net, présenté dans les états consolidés des résultats.

18 Instruments dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la banque effectue des opérations portant sur des instruments dérivés comme les contrats de change, les swaps de taux d'intérêt, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats à terme normalisés sur des instruments financiers dont les montants nominaux de référence ne figurent pas dans le bilan consolidé. Les instruments dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt ou d'indices de référence sous-jacents, tels des taux d'intérêt ou des taux de change. De tels contrats sont utilisés à des fins de négociation et de gestion d'actifs et de passifs. Les activités de négociation comprennent les opérations exécutées au nom de la banque ou en celui de ses clients (« négociation »). La banque a recours aux instruments dérivés de gestion d'actifs et de passifs dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations de taux d'intérêt et des taux de change. Ces instruments dérivés peuvent inclure certaines positions de couverture non admissibles à la comptabilité de couverture formelle. Au besoin, les opérations de négociation se rapportant aux clients peuvent servir dans le cadre du programme de gestion d'actifs et de passifs.

Pour qu'un instrument dérivé soit considéré comme une couverture, il faut que la relation de couverture soit désignée comme telle et documentée de façon formelle dès sa mise en place et que soient indiqués l'objectif et la stratégie de gestion des risques associés à la couverture, la ou les positions à risque qui sont couvertes ainsi que la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. De plus, les fluctuations de la juste valeur des instruments dérivés doivent être très efficaces à compenser les fluctuations de la juste valeur des éléments au bilan ou des flux de trésorerie futurs. L'efficacité des relations de couverture est évaluée dès leur mise en place et de façon continue par la suite, de façon rétrospective et prospective, au moyen de mesures statistiques quantitatives de corrélation. Les conventions comptables portant sur les dérivés sont exposées à la note 1p. Si un instrument dérivé qui n'est pas destiné à la négociation est désigné comme élément de couverture et que son utilisation est efficace, le traitement comptable existant, tel qu'il est décrit à la note 1p, continuera à s'appliquer.

La banque se conforme avec rigueur à ses façons de procéder et lignes de conduite normalisées en matière de gestion des risques. Des limites relatives aux risques sont établies pour chaque portefeuille d'instruments dérivés en tenant compte du produit, de la devise, de la renégociation des taux d'intérêt et de la volatilité du marché. Toutes les limites sont vérifiées quotidiennement. Les instruments dérivés sont soumis au risque de marché et au risque de crédit. Le risque de marché se traduit par une fluctuation de la juste valeur des instruments dérivés à la suite de modifications des taux d'intérêt ou des taux de change et des fluctuations des marchés boursiers. Le risque de marché est géré de façon consolidée. Pour les instruments dérivés, le risque de crédit ne correspond pas au montant nominal de référence, comme c'est le cas pour les éléments d'actif inscrits dans les bilans consolidés. Le risque de crédit correspond principalement au coût de remplacement d'un contrat ayant une valeur marchande positive majoré d'une valeur estimative pour tenir compte des risques de fluctuation future. Le risque de crédit relatif aux instruments dérivés est géré selon les lignes de conduite établies à cet égard.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

18 Instruments dérivés (suite)

a L'analyse du portefeuille des instruments dérivés et du risque de crédit qui s'y rapporte s'établit comme suit :

	2010			
	Montant nominal ⁽¹⁾	Juste valeur	Montant d'équivalent-crédit ⁽²⁾	Solde pondéré en fonction des risques ⁽³⁾
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme normalisés	19 671 \$	– \$	– \$	– \$
Swaps	43 831	427	551	126
Contrats de garantie de taux d'intérêt	50	–	–	–
Garanties de taux plafond	400	–	3	1
	63 952	427	554	127
Contrats de change				
Opérations au comptant	858	1	9	1
Contrats à terme de gré à gré	34 891	564	965	142
Contrats à terme normalisés sur devises	1	–	–	–
Swaps et options sur devises	8 564	372	638	255
	44 314	937	1 612	398
Total	108 266 \$	1 364 \$	2 166 \$	525 \$
	2009			
	Montant nominal ⁽¹⁾	Juste valeur	Montant d'équivalent-crédit ⁽²⁾	Solde pondéré en fonction des risques ⁽³⁾
Contrats sur taux d'intérêt				
Contrats à terme normalisés	1 366 \$	– \$	– \$	– \$
Swaps	28 169	480	633	228
Contrats de garantie de taux d'intérêt	50	–	–	–
Garanties de taux plafond	400	5	8	1
	29 985	485	641	229
Contrats de change				
Opérations au comptant	879	1	9	2
Contrats à terme de gré à gré	26 307	393	725	113
Contrats à terme normalisés sur devises	–	–	–	–
Swaps et options sur devises	7 565	221	525	267
	34 751	615	1 259	382
Total	64 736 \$	1 100 \$	1 900 \$	611 \$

(1) Les montants nominaux correspondent aux montants stipulés aux contrats et utilisés pour calculer les flux de trésorerie devant être échangés. Ils ne représentent pas le risque de crédit ou de marché associé à ces instruments, mais constituent plutôt une mesure du volume des opérations en cours.

(2) Le montant d'équivalent-crédit correspond au coût de remplacement actuel majoré du montant du risque de crédit associé aux modifications éventuelles des taux de change et d'intérêt. Le risque de crédit futur est calculé au moyen d'une formule prescrite dans les lignes directrices en matière de suffisance du capital émises par le BSIF.

(3) Le solde pondéré en fonction des risques s'entend du montant du capital réglementaire exigé pour maintenir les activités au chapitre des instruments dérivés. Il est déterminé en pondérant le risque lié aux montants d'équivalent-crédit en fonction de la solvabilité de la contrepartie, au moyen des facteurs prescrits dans les lignes directrices en matière de suffisance du capital émises par le BSIF.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt et sur devises sont négociés sur les bourses réglementées. Tous les autres sont des contrats hors cote.

18 Instruments dérivés (suite)

b Les tableaux suivants illustrent les montants nominaux pour les durées restantes avant l'échéance des instruments dérivés constituant le portefeuille de la banque :

	2010								Total
	Négociation				Gestion de l'actif et du passif (« GAP »)				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – négociation	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – GAP	
Contrats sur taux d'intérêt									
Contrats à terme norma- lisés	2 507 \$	– \$	– \$	2 507 \$	15 706 \$	1 458 \$	– \$	17 164 \$	19 671 \$
Swaps	5 925	5 513	1 055	12 493	10 837	18 851	1 650	31 338	43 831
Contrats de garantie de taux d'intérêt	50	–	–	50	–	–	–	–	50
Garanties de taux plafond	–	400	–	400	–	–	–	–	400
	<u>8 482</u>	<u>5 913</u>	<u>1 055</u>	<u>15 450</u>	<u>26 543</u>	<u>20 309</u>	<u>1 650</u>	<u>48 502</u>	<u>63 952</u>
Contrats de change									
Opérations au comptant	858	–	–	858	–	–	–	–	858
Contrats à terme de gré à gré	33 580	1 311	–	34 891	–	–	–	–	34 891
Contrats à terme normalisés sur devises	1	–	–	1	–	–	–	–	1
Swaps et options sur devises	3 157	2 572	1 780	7 509	–	1 055	–	1 055	8 564
	<u>37 596</u>	<u>3 883</u>	<u>1 780</u>	<u>43 259</u>	<u>–</u>	<u>1 055</u>	<u>–</u>	<u>1 055</u>	<u>44 314</u>
Total	<u>46 078 \$</u>	<u>9 796 \$</u>	<u>2 835 \$</u>	<u>58 709 \$</u>	<u>26 543 \$</u>	<u>21 364 \$</u>	<u>1 650 \$</u>	<u>49 557 \$</u>	<u>108 266 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

18 Instruments dérivés (suite)

- b Les tableaux suivants illustrent les montants nominaux pour les durées restantes avant l'échéance des instruments dérivés constituant le portefeuille de la banque : (suite)

	2009								Total
	Négociation				GAP				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – négociation	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total – GAP	
Contrats sur taux d'intérêt									
Contrats à terme norma- lisés	940 \$	171 \$	255 \$	1 366 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 366 \$
Swaps	1 086	11 898	2 249	15 233	4 864	7 472	600	12 936	28 169
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	50	–	50	–	–	–	–	50
Garanties de taux plafond	–	–	400	400	–	–	–	–	400
	<u>2 026</u>	<u>12 119</u>	<u>2 904</u>	<u>17 049</u>	<u>4 864</u>	<u>7 472</u>	<u>600</u>	<u>12 936</u>	<u>29 985</u>
Contrats de change									
Opérations au comptant	879	–	–	879	–	–	–	–	879
Contrats à terme de gré à gré	24 602	1 694	11	26 307	–	–	–	–	26 307
Contrats à terme normalisés sur devises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Swaps et options sur devises	2 299	2 521	755	5 575	–	947	1 043	1 990	7 565
	<u>27 780</u>	<u>4 215</u>	<u>766</u>	<u>32 761</u>	<u>–</u>	<u>947</u>	<u>1 043</u>	<u>1 990</u>	<u>34 751</u>
Total	<u>29 806 \$</u>	<u>16 334 \$</u>	<u>3 670 \$</u>	<u>49 810 \$</u>	<u>4 864 \$</u>	<u>8 419 \$</u>	<u>1 643 \$</u>	<u>14 926 \$</u>	<u>64 736 \$</u>

Opérations sur instruments dérivés avec d'autres sociétés du Groupe HSBC

Les tableaux ci-dessus comprennent un certain nombre d'opérations sur instruments dérivés avec d'autres sociétés du Groupe HSBC effectuées dans le cours normal des affaires aux conditions du marché. Au 31 décembre 2010, ces tableaux incluaient des montants nominaux de 8 933 millions de dollars (6 340 millions de dollars en 2009) relatifs aux contrats sur taux d'intérêt et de 18 802 millions de dollars (12 497 millions de dollars en 2009) relatifs aux contrats de change.

18 Instruments dérivés (suite)

- c Les tableaux suivants illustrent la juste valeur du portefeuille des instruments dérivés de la banque au 31 décembre. Ces instruments dérivés sont classés selon qu'ils sont dans une position favorable, ou à recevoir, ou dans une position défavorable, ou à payer. Leur juste valeur est déterminée au moyen d'une technique fondée sur des données observables.

	2010						Total net
	Négociation			GAP			
	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position favorable	Position défavorable	Position nette	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	111 \$	(111) \$	– \$	316 \$	(232) \$	84 \$	84 \$
Garanties de taux plafond	–	–	–	–	–	–	–
	<u>111</u>	<u>(111)</u>	<u>–</u>	<u>316</u>	<u>(232)</u>	<u>84</u>	<u>84</u>
Contrats de change							
Opérations au comptant	1	(2)	(1)	–	–	–	(1)
Contrats à terme de gré à gré	564	(652)	(88)	–	–	–	(88)
Swaps et options sur devises	296	(291)	5	76	(41)	35	40
	<u>861</u>	<u>(945)</u>	<u>(84)</u>	<u>76</u>	<u>(41)</u>	<u>35</u>	<u>(49)</u>
Total	<u>972 \$</u>	<u>(1 056) \$</u>	<u>(84) \$</u>	<u>392 \$</u>	<u>(273) \$</u>	<u>119 \$</u>	<u>35 \$</u>
	2009						
	Négociation			GAP			Total net
	Position favorable	Position défavorable	Position nette	Position favorable	Position défavorable	Position nette	
Contrats sur taux d'intérêt							
Swaps	227 \$	(193) \$	34 \$	253 \$	(25) \$	228 \$	262 \$
Garanties de taux plafond	5	(5)	–	–	–	–	–
	<u>232</u>	<u>(198)</u>	<u>34</u>	<u>253</u>	<u>(25)</u>	<u>228</u>	<u>262</u>
Contrats de change							
Opérations au comptant	1	(6)	(5)	–	–	–	(5)
Contrats à terme de gré à gré	393	(453)	(60)	–	–	–	(60)
Swaps et options sur devises	221	(214)	7	–	(1)	(1)	6
	<u>615</u>	<u>(673)</u>	<u>(58)</u>	<u>–</u>	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>	<u>(59)</u>
Total	<u>847 \$</u>	<u>(871) \$</u>	<u>(24) \$</u>	<u>253 \$</u>	<u>(26) \$</u>	<u>227 \$</u>	<u>203 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

19 Position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des éléments d'actif et de passif.

	2010									
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Taux d'intérêt effectif (en %)	De 1 an à 5 ans	Taux d'intérêt effectif (en %)	Plus de 5 ans	Taux d'intérêt effectif (en %)	Insensibles aux taux d'intérêt	Total
Liquidités	41 \$	1 444 \$	304	1,9 \$	361	2,1 \$	–	– \$	536 \$	2 686 \$
Valeurs mobilières	2 229	4 463	2 239	1,2	9 040	2,4	54	2,9	73	18 098
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	7 155	–	1,0	–	–	–	–	–	7 155
Prêts	23 334	3 918	2 458	4,1	5 983	8,5	102	5,7	174	35 969
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	4 372	4 372
Autres éléments d'actif	275	–	–	2,1	–	–	–	–	2 941	3 216
Total de l'actif	25 879	16 980	5 001		15 384		156		8 096	71 496
Dépôts	21 207	7 512	7 030	1,1	6 927	3,6	997	3,6	8 382	52 055
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	4 372	4 372
Passifs de filiales portant intérêt, autres que des dépôts	1 014	–	1 349	4,0	–	–	–	–	–	2 363
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	1 560	–	1,0	–	–	–	–	–	1 560
Autres éléments de passif	1 264	–	–	1,0	–	–	–	–	4 406	5 670
Participation sans contrôle dans des filiales	–	–	–	–	200	5,1	–	–	30	230
Dette subordonnée	40	–	–	1,6	84	2,5	615	4,7	–	739
Capitaux propres	–	–	–	–	600	5,7	–	–	3 907	4 507
Total du passif et des capitaux propres	23 525	9 072	8 379		7 811		1 612		21 097	71 496
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	2 354	7 908	(3 378)		7 573		(1 456)		(13 001)	–
Positions hors bilan	–	(4 678)	295		2 833		1 550		–	–
Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt	2 354 \$	3 230 \$	(3 083) \$		10 406 \$		94 \$		(13 001) \$	– \$

19 Position en matière de sensibilité aux taux d'intérêt (suite)

La position de la banque en matière de sensibilité aux taux d'intérêt est indiquée dans le tableau qui suit, en fonction des dates de modification contractuelles des taux des éléments d'actif et de passif. (suite)

	2009									
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	Taux d'intérêt effectif (en %)	De 1 an à 5 ans	Taux d'intérêt effectif (en %)	Plus de 5 ans	Taux d'intérêt effectif (en %)	Insensibles aux taux d'intérêt	Total
Liquidités	310 \$	585 \$	–	1,0	319	3,2	–	–	683 \$	1 897 \$
Valeurs mobilières	1 958	2 534	2 374	0,5	7 767	2,6	–	–	76	14 709
Valeurs mobilières achetées en vertu de conventions de revente	–	8 496	–	0,3	–	–	–	–	–	8 496
Prêts	26 311	1 100	3 080	3,5	7 037	8,5	182	5,4	394	38 104
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	4 966	4 966
Autres éléments d'actif	222	–	–	2,0	–	–	–	–	2 943	3 165
Total de l'actif	28 801	12 715	5 454		15 123		182		9 062	71 337
Dépôts	18 623	9 506	7 357	0,9	6 295	3,3	536	6,7	7 890	50 207
Acceptations	–	–	–	–	–	–	–	–	4 966	4 966
Passifs de filiales portant intérêt, autres que les dépôts	878	449	649	1,7	1 348	4,6	–	–	–	3 324
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	–	1 079	1 438	0,4	–	–	–	–	–	2 517
Autres éléments de passif	1 150	–	–	0,3	–	–	–	–	3 545	4 695
Participation sans contrôle dans des filiales	–	–	200	7,8	–	–	200	5,1	30	430
Dette subordonnée	–	140	92	3,9	–	–	602	4,8	–	834
Capitaux propres	–	–	–	–	600	5,7	346	7,8	3 418	4 364
Total du passif et des capitaux propres	20 651	11 174	9 736		8 243		1 684		19 849	71 337
Montant au bilan sensible aux variations de taux d'intérêt	8 150	1 541	(4 282)		6 880		(1 502)		(10 787)	–
Positions hors bilan	–	(1 707)	(903)		2 075		535		–	–
Montant global sensible aux variations de taux d'intérêt	8 150 \$	(166) \$	(5 185) \$		8 955 \$		(967) \$		(10 787) \$	– \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

20 Actifs financiers donnés en garantie et garanties acceptées

a Actifs financiers donnés en garantie des passifs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Valeurs mobilières	621 \$	493 \$
Prêts	1 671	4 000
	<u>2 292 \$</u>	<u>4 493 \$</u>

Dans le cours normal de ses activités, la banque donne en garantie des actifs inscrits à ses bilans consolidés pour garantir ses passifs détenus auprès de la Banque du Canada, des systèmes de compensation et de règlement et des dépositaires. En outre, elle a donné des actifs en garantie relativement à des emprunts, à des prêts de titres et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour les institutions financières qui donnent des actifs en garantie aux parties susmentionnées et des conventions standards de prêt et de rachat de titres.

b Garanties acceptées

La juste valeur des actifs acceptés en garantie que la banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie en l'absence de défaut se chiffre à 7 694 millions de dollars (9 160 millions de dollars en 2009). La juste valeur de toute garantie ayant été vendue ou redonnée en garantie est de 980 millions de dollars (727 millions de dollars en 2009). La banque est tenue de remettre des titres équivalents.

Ces opérations sont conclues selon des modalités usuelles pour les institutions financières qui donnent des actifs en garantie aux parties susmentionnées et des conventions standards d'emprunt et de revente de titres.

21 Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

a Prêts hypothécaires vendus avec recours

La banque a accepté de racheter tout prêt hypothécaire acquis auprès d'elle par le Fonds en prêts hypothécaires de la HSBC pour lequel un paiement du capital et des intérêts aurait plus de 90 jours de retard. Le montant total des prêts hypothécaires vendus avec recours au 31 décembre 2010 s'établissait à 1 185 millions de dollars (915 millions de dollars en 2009) et est inclus dans les Autres éléments de passif.

b Prêts de titres

La banque a prêté des titres qu'elle a convenu de racheter sur avis d'autres banques ou de clients. Les autres banques et les clients ont accepté de lui remettre les titres prêtés lorsqu'elle en ferait la demande selon des modalités usuelles des conventions de prêts de titres standards. Le montant total des prêts de titres au 31 décembre 2010 s'établissait à 119 millions de dollars (133 millions de dollars en 2009) et est inclus dans les Autres éléments de passif.

c Conventions de rachat

La banque a prêté des titres qu'elle avait convenu de racheter à une date ultérieure précise selon des modalités usuelles des conventions de rachat standards. Au 31 décembre 2010, le total des titres qu'elle a convenu de racheter à une date ultérieure précise s'établissait à 1 560 millions de dollars (2 517 millions de dollars en 2009) et fait l'objet d'une présentation distincte aux bilans consolidés.

22 Bénéfice d'exploitation net

Le bénéfice d'exploitation net est présenté compte tenu des produits, des charges, des gains et des pertes suivants :

	2010	2009
Revenus		
Intérêts gagnés sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction	2 105 \$	2 237 \$
Commissions gagnées sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'instruments financiers	218	189
Commissions gagnées relativement à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients	148	121
Frais		
Frais d'intérêts sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction	531 \$	743 \$
Commissions sur des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction, exclusion faite des commissions incluses dans les calculs du taux d'intérêt effectif sur ce type d'instruments financiers	33	15
Commissions relatives à des activités de fiducie et à des activités analogues dans le cadre desquelles la banque détient des actifs ou en investit au nom de ses clients	10	9
Gains (pertes) constaté(e)s		
Prêts titrisés vendus à des tiers	64 \$	99 \$
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	115	188
Passifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	-	(114)
Éléments de couverture		
Inefficacité		
Couvertures des flux de trésorerie	(6)	(9)
Couvertures de la juste valeur	(2)	1
Couvertures économiques ⁽¹⁾	(197)	97

(1) Gains (pertes) sur les dérivés de couverture qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture en vertu des PCGR.

23 Rémunération à base d'actions

a Programmes d'épargne et de participation par achat d'actions

Des options ont été attribuées à certains employés de la banque en vertu du Programme d'options d'achat d'actions de la société HSBC Holdings et d'un régime d'actionariat des employés jusqu'à ce que ces programmes soient résiliés en 2005. Tous les employés sont maintenant invités à participer au programme d'épargne et de participation par achat d'actions de la HSBC (le « programme d'épargne et de participation par achat d'actions »). Le programme d'épargne et de participation par achat d'actions permet aux employés admissibles d'économiser un montant maximal équivalant à 250 £ par mois et d'utiliser ces économies pour acquérir des actions. Les options peuvent être exercées dans un délai de six mois suivant le premier, le troisième ou le cinquième anniversaire du contrat d'épargne sous réserve des conditions établies au moment où les options ont été consenties. Le prix d'exercice a été fixé à un prix correspondant au prix du marché à la date où l'option a été consentie, diminué de 20 %. Étant donné que les actions ont été attribuées directement par la société mère, l'écriture compensatoire correspondante à la charge de rémunération correspond à une augmentation du surplus d'apport, qui représente un apport de capital de la société mère.

b Programmes de récompense en actions

Les employés admissibles reçoivent désormais des actions ordinaires de la société mère, actions qui font l'objet de certaines conditions quant à leur acquisition (les « programmes de récompenses en actions »). Ces programmes de récompenses en actions peuvent être des récompenses en actions de la société mère liées au rendement ou non. De façon générale, les droits relatifs aux récompenses en actions liées au rendement sont acquis trois ans après la date de leur attribution, pour autant que certaines cibles aient été atteintes en matière de rendement. Les récompenses en actions non liées au rendement sont attribuées aux employés admissibles en fonction du maintien en poste, soit généralement après la période d'acquisition des droits de 31 mois. Ces récompenses en actions sont acquises sur le marché libre au moment de l'acquisition des droits. Comme les actions et les récompenses sont constituées d'actions ordinaires de la société mère cotées à la Bourse de Londres, les renseignements relatifs aux actions présentés ci-dessous en dollars canadiens ont été convertis à partir de montants en livres sterling au cours en vigueur à la date d'émission des options ou à la date du paiement des achats d'actions. Le coût associé aux actions achetées est comptabilisé comme une charge de rémunération sur la période d'acquisition.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

23 Rémunération à base d'actions (suite)

c Le tableau ci-dessous renferme des informations sur chaque programme :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Programme d'épargne et de participation par achat d'actions (période d'acquisition des droits de 1 an, 3 ans ou 5 ans)		
Nombre total d'options attribuées (actions)	639 713	4 377 137
Juste valeur d'une option attribuée (en dollars)	2,14–2,67 \$	2,36–2,62 \$
Total de la charge de rémunération constatée	5 \$	7 \$
Principales hypothèses ayant servi à calculer la juste valeur		
Taux d'intérêt sans risque	0,7 – 2,9 %	0,7 – 2,4 %
Durée prévue (en années)	1 – 5	1 – 5
Volatilité prévue	30 %	30 – 50 %
Récompenses en actions		
Total de la charge de rémunération constatée	<u>16 \$</u>	<u>22 \$</u>

24 Avantages sociaux futurs

La banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations déterminées et de régimes à cotisations déterminées, procurant des prestations de retraite, des avantages complémentaires à la retraite et des avantages postérieurs au départ à la retraite aux employés admissibles.

La banque évalue son obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes pour les besoins comptables tous les 30 septembre, sauf pour les régimes de prestations des employés de la Financière HSBC, pour lesquels la date d'évaluation tombe le 31 décembre de chaque année.

Le tableau ci-dessous renferme des renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées de la banque :

	<i>Prestations de retraite</i>		<i>Avantages complémentaires</i>	
	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	404 \$	365 \$	108 \$	105 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	11	11	4	4
Intérêts débiteurs	26	24	6	6
Prestations versées	(20)	(20)	(3)	(3)
Règlements	(2)	(2)	–	–
Perte actuarielle (gain actuariel)	56	25	17	(4)
Cotisations des employés	1	1	–	–
Solde à la fin de l'exercice	<u>476 \$</u>	<u>404 \$</u>	<u>132 \$</u>	<u>108 \$</u>
Actif des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	341 \$	314 \$	– \$	– \$
Rendement réel de l'actif des régimes	29	19	–	–
Cotisations de la banque	25	29	3	3
Cotisations des employés	1	1	–	–
Prestations versées	(20)	(20)	(3)	(3)
Prestations spéciales versées lors de la cessation d'emploi	(1)	–	–	–
Règlements	(2)	(2)	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	<u>373 \$</u>	<u>341 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>
Situation de capitalisation				
Situation de capitalisation – (déficit)	(103) \$	(63) \$	(132) \$	(108) \$
Cotisations de la banque après la date de l'évaluation	3	2	–	–
Perte actuarielle nette non amortie	182	142	42	27
Coûts des services passés non amortis	7	9	(14)	(16)
(Actif) obligation transitoire non amorti	(18)	(22)	2	2
Actif (passif) au titre des prestations constituées	<u>71</u>	<u>68</u>	<u>(102)</u>	<u>(95)</u>
Provision pour moins-valeur	(1)	(2)	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-valeur	<u>70 \$</u>	<u>66 \$</u>	<u>(102) \$</u>	<u>(95) \$</u>

24 Avantages sociaux futurs (suite)

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus comme suit dans les bilans consolidés :

	<i>Prestations de retraite</i>		<i>Avantages complémentaires</i>	
	2010	2009	2010	2009
Autres éléments d'actif (note 6)	99 \$	93 \$	– \$	– \$
Autres éléments de passif (note 9)	(29)	(27)	(102)	(95)
Total	70 \$	66 \$	(102) \$	(95) \$

Le 1^{er} décembre 2004, la banque a modifié ses ententes d'avantages complémentaires de retraite. Les employés admissibles qui ont pris leur retraite entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2007 avaient le choix de participer au régime existant à l'époque ou au programme Avantages personnalisés destiné aux retraités, régime d'avantages flexible. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les employés admissibles qui prennent leur retraite participent tous au programme Avantages personnalisés destiné aux retraités.

Les montants suivants relatifs aux régimes de retraite dont l'obligation au titre des prestations constituées dépasse la juste valeur de l'actif sont compris dans l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice :

	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées	368 \$	304 \$
Juste valeur de l'actif des régimes	259	230
Situation de capitalisation – déficit à la date de l'évaluation	109	74
Cotisations de la banque après la date de l'évaluation	3	2
Situation de capitalisation – déficit à la fin de l'exercice	106 \$	72 \$

L'actif des régimes de retraite est réparti de la façon suivante :

	<i>Pourcentage de l'actif des régimes (en %)</i>	
	2010	2009
Titres de participation	66	67
Titres de créance	32	32
Autres	2	1
Total	100	100

La charge au titre des avantages sociaux futurs est la suivante :

	<i>Prestations de retraite</i>		<i>Avantages complémentaires</i>	
	2010	2009	2010	2009
Coût des services	11 \$	11 \$	4 \$	4 \$
Intérêts débiteurs	26	24	6	6
Rendement réel de l'actif des régimes	(29)	(19)	–	–
Perte actuarielle (gain actuariel) sur l'obligation au titre des prestations constituées	56	25	17	(4)
Prestations spéciales de cessation d'emploi	1	–	–	–
Perte sur règlement	1	1	–	–
Coûts survenus au cours de l'exercice	66	42	27	6
Différence entre les coûts survenus au cours de l'exercice et les coûts comptabilisés au cours de l'exercice relativement à ce qui suit :				
– Rendement réel et prévu de l'actif des régimes	6	(3)	–	–
– (Gain actuariel) perte actuarielle	(48)	(18)	(16)	5
– Modifications	1	1	(2)	(2)
– Amortissement de (l'actif) l'obligation transitoire	(3)	(3)	1	1
Charge nette comptabilisée au titre des régimes avant la variation de la provision pour moins-value	22	19	10	10
Diminution de la provision pour moins-value	–	(2)	–	–
Charge nette comptabilisée au titre des régimes	22	17	10	10
Charge comptabilisée au titre du régime à cotisations déterminées	19	19	–	–
Total de la charge	41 \$	36 \$	10 \$	10 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

24 Avantages sociaux futurs (suite)

Les paiements totaux en espèces pour 2010 aux fins des avantages sociaux futurs, qui comprennent le montant en espèces que la banque a cotisé à ses régimes de retraite capitalisés, les paiements en espèces effectués directement aux bénéficiaires aux fins des ententes de retraite non capitalisées et les paiements à des tiers relativement aux ententes d'avantages complémentaires de retraite ont atteint 43 millions de dollars (50 millions de dollars en 2009).

La dernière évaluation des régimes de retraite à prestations déterminées a été menée le 31 décembre 2009. La prochaine évaluation actuarielle de ces régimes est requise le 31 décembre 2010, sauf pour l'un des régimes, pour lequel elle est requise le 31 décembre 2012. L'évaluation actuarielle des avantages complémentaires de retraite a été effectuée le 1^{er} juillet 2009.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation de la banque au titre des prestations constituées et déterminer sa charge nette au titre des régimes sont les suivantes :

	<i>Prestations de retraite</i>		<i>Avantages complémentaires</i>	
	<i>(en %)</i>		<i>(en %)</i>	
	2010	2009	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,25 – 5,50	6,25	5,25 – 5,50	6,25
Taux de croissance de la rémunération	3,50 – 3,80	3,50 – 3,80	s.o.	s.o.
Charge nette comptabilisée au titre des régimes				
Taux d'actualisation	6,25	6,50 – 7,00	6,25	6,25 – 6,50
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	6,50 – 7,00	6,75 – 7,00	s.o.	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	3,80 – 4,00	3,80 – 4,00	0,00 – 3,50	0,00 – 3,50

Aux fins des calculs pour 2010, il a été supposé que le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé s'établissait entre 6,90 % et 8,50 %, taux qui diminuerait pour s'établir à un taux se situant entre 4,90 % et 5,00 % de 2015 à 2017 et par la suite (entre 7,30 % et 9,00 % en 2009, diminuant à un taux se situant entre 4,90 % et 5,00 % de 2015 à 2017 et par la suite).

La durée estimative du reste de la carrière active des employés admissibles aux régimes de retraite est de 13 ans; elle est de 19 ans pour les employés admissibles à l'entente d'avantages complémentaires de retraite (11 ans et 16 ans pour les régimes de la Financière HSBC).

Sensibilité des hypothèses

Le tableau qui suit présente la sensibilité de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice 2010 et de la charge nette au titre des avantages pour 2010 aux variations des principales hypothèses actuarielles. La sensibilité de chaque variable clé a été calculée indépendamment des variations des autres variables clés.

	<i>Prestations de retraite</i>		<i>Avantages complémentaires</i>	
	<i>Obligation au titre des prestations constituées</i>	<i>Charge au titre des avantages</i>	<i>Obligation au titre des prestations constituées</i>	<i>Charge au titre des avantages</i>
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes (en %)	–	6,50 – 7,00	–	–
Effet d'une hausse de 1 %	– \$	(3) \$	– \$	– \$
Effet d'une baisse de 1 %	– \$	3 \$	– \$	– \$
Taux d'actualisation (en %)	5,25 – 5,50	5,25 – 6,25	5,25 – 5,50	5,25 – 6,25
Effet d'une hausse de 1 %	(67) \$	(4) \$	(21) \$	(1) \$
Effet d'une baisse de 1 %	83 \$	4 \$	25 \$	1 \$
Taux de croissance de la rémunération (en %)	3,50 – 3,80	3,50 – 3,80	s.o.	s.o.
Effet d'une hausse de 0,25 %	8 \$	– \$	– \$	– \$
Effet d'une baisse de 0,25 %	(8) \$	– \$	– \$	– \$
Taux de croissance tendanciel présumé du coût global des soins de santé (en %)	–	–	6,90 – 8,00	7,30 – 8,00 ⁽¹⁾
Effet d'une hausse de 1 %	– \$	– \$	11 \$	1 \$
Effet d'une baisse de 1 %	– \$	– \$	(9) \$	(1) \$

(1) Aux fins des calculs, il a été supposé que le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé s'établissait entre 6,90 % et 8,50 % en 2010, taux qui diminuerait pour s'établir à un taux se situant entre 4,90 % et 5,00 % de 2015 à 2017 et par la suite.

25 Impôts sur les bénéfices

a Les composantes de la provision pour impôts sur les bénéfices figurent comme suit dans les états consolidés des résultats :

	2010	2009
Impôts exigibles		
Palier fédéral	124 \$	133 \$
Palier provincial	80	85
À l'étranger	–	45
	<u>204</u>	<u>263</u>
Impôts futurs		
Palier fédéral	4	(34)
Palier provincial	2	(22)
	<u>6</u>	<u>(56)</u>
Total de la provision pour impôts sur les bénéfices	<u>210 \$</u>	<u>207 \$</u>

b Le taux utilisé pour calculer la provision pour impôts sur les bénéfices qui figure dans les états consolidés des résultats est différent du taux d'imposition combiné de l'impôt fédéral et provincial pour les raisons suivantes :

	2010 (%)	2009 (%)
Taux combiné de l'impôt fédéral et provincial sur les bénéfices	29,5	31,1
Ajustements résultant de ce qui suit		
Ajustement pour revenu exonéré d'impôt	(0,2)	(0,3)
Modifications du taux d'imposition pratiquement en vigueur	–	(0,1)
Impôts supplémentaires pour les institutions financières	0,2	0,1
Autres, montant net	0,5	(1,7)
Taux d'imposition effectif	<u>30,0</u>	<u>29,1</u>

c Les composantes de l'actif d'impôts futurs net inclus dans les autres éléments d'actif (note 6) comprennent ce qui suit :

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs		
Provision pour créances irrécouvrables	84 \$	82 \$
Autres déductions disponibles	104	106
Autres	21	12
	<u>209</u>	<u>200</u>
Passifs d'impôts futurs		
Contrats de location	63	63
Charges reportées	17	12
Déductions relatives à la titrisation	43	43
Immeubles et matériel	12	5
	<u>135</u>	<u>123</u>
Actif d'impôts futurs net	<u>74 \$</u>	<u>77 \$</u>

26 Gestion du capital

a Objectifs, lignes directrices et processus

Les objectifs de la banque en matière de gestion du capital sont les suivants : créer de la valeur pour l'actionnaire tout en finançant les activités commerciales, y compris l'actif et les positions à risque, fournir des garanties raisonnables aux déposants et dépasser les exigences réglementaires pertinentes ainsi que les cibles à long terme établies à l'interne.

Les lignes directrices et les politiques connexes de la banque en matière de gestion du capital définissent le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres au moyen duquel la direction examine le profil de risque de la banque, tant pour ce qui est du capital réglementaire que du capital économique, et s'assure que le niveau de capital :

- dépasse en tout temps les exigences réglementaires pertinentes ainsi que les cibles à long terme;
- crée de la valeur pour l'actionnaire grâce à une répartition efficace du capital économique afin de financer les activités commerciales, y compris l'actif et les positions à risque;
- demeure aligné sur ses objectifs stratégiques et ses objectifs d'exploitation ainsi que sur les attentes des actionnaires et des agences de notation;

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

26 Gestion du capital (suite)

a Objectifs, lignes directrices et processus (suite)

- fournit des garanties raisonnables aux déposants;
- maintient une situation de capital proportionnelle à l'ensemble du profil de risque et des mesures de contrôle;
- peut résister à une crise économique majeure.

L'approche de la banque comprend l'utilisation de cibles et de paramètres financiers et d'évaluation du risque appropriés pour évaluer la suffisance du capital en fonction de la situation actuelle de la banque et selon différents scénarios possibles. De plus, afin de maintenir la structure du capital la plus économique possible, la banque rachète ou émet des instruments de capitaux, selon le cas.

b Capital géré et règlements touchant les ratios de capital

La banque calcule son capital selon le Nouvel accord de Bâle, qui permet d'apparier les exigences en matière de capital réglementaire et le profil de risque de la banque.

Le capital total englobe à la fois le capital de catégorie 1 et le capital de catégorie 2. Le capital de catégorie 1 est le capital permanent d'une banque. Il se compose des actions ordinaires, des actions privilégiées à dividende non cumulatif admissibles, des instruments de capitaux propres innovateurs admissibles, du surplus d'apport, des bénéfices non répartis et de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 comprend les débetures subordonnées et tient compte de certains autres ajustements. Le capital de catégorie 2 est assujéti à des restrictions exprimées en pourcentage du capital total aux fins du calcul de la suffisance du capital.

Le BSIF considère qu'une institution financière a des réserves de capital suffisantes si elle maintient un ratio de capital de catégorie 1 de 7 % (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) et un ratio de capital réglementaire total de 10 %. En 2010 et en 2009, les ratios de la banque ont dépassé ces exigences.

En plus des ratios de capital réglementaire, les banques doivent réussir le test du coefficient actif/capital. Le coefficient actif/capital est calculé en divisant le total de l'actif de la banque, incluant certains éléments hors bilan, par son capital total. La banque a réussi le test du coefficient actif/capital en 2010 et en 2009.

c Capital réglementaire

	2010	2009
Capital de catégorie 1		
Actions ordinaires	1 225 \$	1 225 \$
Surplus d'apport	12	7
Bénéfices non répartis	2 262	2 113
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	946	946
Participation sans contrôle dans la fiducie et une filiale ⁽¹⁾	230	430
Déductions relatives à la titrisation et autres	(116)	(139)
Écart d'acquisition	(15)	(15)
Total du capital de catégorie 1	<u>4 544 \$</u>	<u>4 567 \$</u>
Capital de catégorie 2		
Débetures subordonnées	739 \$	834 \$
Autres	205	230
Déductions relatives à la titrisation	(10)	(23)
Total du capital de catégorie 2	<u>934 \$</u>	<u>1 041 \$</u>
Total du capital disponible à des fins réglementaires	<u>5 478 \$</u>	<u>5 608 \$</u>

(1) Comprend des titres HSBC HaTS^{SMC} d'une valeur de 200 millions de dollars (400 millions de dollars en 2009).

27 Informations sectorielles

a Groupes de clients

La banque gère ses activités et en déclare les résultats selon ses principaux groupes de clients. Diverses estimations et méthodes de répartition sont utilisées afin de préparer les informations financières des groupes de clients. Les charges qui sont expressément engagées pour gagner des revenus sont attribuées aux groupes qui réalisent ces revenus. Les autres charges, tels les frais généraux, sont imputées aux groupes de clients au moyen de formules d'attribution appropriées. Le revenu net d'intérêts des groupes de clients reflète les charges internes de financement et les crédits relatifs aux éléments d'actif et de passif et au capital de ces groupes, aux taux du marché, ce qui tient compte des modalités pertinentes et des devises concernées. La compensation de l'incidence nette de ces charges et crédits est prise en compte dans les comptes des services bancaires internationaux et marchés.

Les divers groupes de clients se définissent comme suit :

Services financiers aux particuliers : Ces services sont offerts aux particuliers et comportent une vaste gamme de produits et de services tels des services bancaires personnels, des services de gestion d'actifs, des services de courtage de plein exercice et de courtage à escompte et des services de conseil et de fiducie.

Services aux entreprises : Ces services s'adressent aux entreprises et aux sociétés canadiennes et comportent des produits et des services tels des services bancaires aux entreprises et aux sociétés, des services de gestion d'actifs, des services de conseil en matière de fusion et d'acquisition, des services de banque d'affaires, de trésorerie et de commerce international.

Services bancaires internationaux et marchés : Ces services comportent une gamme complète de services financiers destinés aux plus grandes multinationales faisant affaire avec la HSBC et englobent le service, la distribution et la vente aux clients, la gestion d'actifs et de passifs et la négociation pour le compte de la HSBC. Ils visent les entités qui ont des besoins particuliers en matière de produits à valeur ajoutée de portée internationale et offrent des services internationaux aux sociétés, des services de gestion d'actifs, des services de conseil en matière de fusion et d'acquisition ainsi que des services de trésorerie et de commerce international.

Crédit à la consommation : Le crédit à la consommation offre des produits financiers aux consommateurs, notamment des prêts sur biens immobiliers, des prêts personnels non garantis, des produits d'assurance spécialisée et des cartes de crédit sous marque du commerçant.

Les conventions comptables utilisées pour ces différents segments de marché sont généralement conformes à celles utilisées pour préparer les états financiers consolidés, tel qu'il est décrit à la note 1.

	2010				
	<i>Services financiers aux particuliers</i>	<i>Services aux entreprises</i>	<i>Services bancaires internationaux et marchés</i>	<i>Crédit à la consommation</i>	<i>Total</i>
Revenu net d'intérêts	296 \$	749 \$	203 \$	309 \$	1 557 \$
Revenu autre que d'intérêts	420	385	73	58	936
Total des revenus	716	1 134	276	367	2 493
Frais autres que d'intérêts	657	430	163	182	1 432
Bénéfice d'exploitation net	59	704	113	185	1 061
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables (recouvrement de créances irrécouvrables)	27	183	(7)	132	335
Bénéfice avant les éléments suivants :	32	521	120	53	726
Provision pour impôts sur les bénéfices	9	146	41	14	210
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	5	16	5	-	26
Bénéfice net	18 \$	359 \$	74 \$	39 \$	490 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	7	21	6	27	61
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	11 \$	338 \$	68 \$	12 \$	429 \$
Actif moyen	17 787 \$	22 088 \$	29 537 \$	2 799 \$	72 211 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

27 Informations sectorielles (suite)

a Groupes de clients (suite)

	2009				Total
	Services financiers aux particuliers	Services aux entreprises	Services bancaires internationaux et marchés	Crédit à la consommation	
Revenu net d'intérêts	357 \$	692 \$	53 \$	377 \$	1 479 \$
Revenu autre que d'intérêts	364	318	396	19	1 097
Total des revenus	721	1 010	449	396	2 576
Frais autres que d'intérêts	623	377	136	187	1 323
Bénéfice d'exploitation net	98	633	313	209	1 253
Dotation à la provision pour créances irrécouvrables	42	223	12	238	515
Bénéfice (perte) avant les éléments suivants :	56	410	301	(29)	738
Provision pour impôts sur les bénéfices (recouvrement d'impôts sur les bénéfices)	16	101	100	(10)	207
Participation sans contrôle dans le bénéfice de la fiducie	5	16	5	–	26
Bénéfice net (perte nette)	35 \$	293 \$	196 \$	(19) \$	505 \$
Dividendes sur les actions privilégiées	7	18	5	27	57
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	28 \$	275 \$	191 \$	(46) \$	448 \$
Actif moyen	18 290 \$	24 249 \$	25 626 \$	3 530 \$	71 695 \$

b Répartition géographique

La répartition géographique se fonde sur l'emplacement du risque ultime. Celle des passifs se base sur le statut de résidence du porteur du dépôt, des acceptations bancaires ou de tout autre passif.

	2010			
	Actif		Passif	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Canada	68 226 \$	95,5	62 643 \$	93,5
États-Unis	1 318	1,8	691	1,0
Autres pays	1 952	2,7	3 655	5,5
Total	71 496 \$	100,0	66 989 \$	100,0

	2009			
	Actif		Passif	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Canada	69 220 \$	97,0	62 865 \$	93,9
États-Unis	1 281	1,8	545	0,8
Autres pays	836	1,2	3 563	5,3
Total	71 337 \$	100,0	66 973 \$	100,0

28 Opérations entre apparentés

Des commissions sont versées aux sociétés du Groupe HSBC relativement à la garantie qu'elles offrent sur des instruments de dépôt et les billets à moyen terme et pour les services administratifs et techniques qu'elles fournissent à la banque. Le total des commissions payées pour l'exercice s'est élevé à 174 millions de dollars (118 millions de dollars en 2009). Elles ont été comptabilisées dans les frais autres que d'intérêts.

Des commissions sont reçues des sociétés du Groupe HSBC relativement aux services administratifs et techniques que la banque fournit à ces sociétés. Le total des commissions reçues pour l'exercice s'est élevé à 167 millions de dollars (146 millions de dollars en 2009). Elles ont été comptabilisées dans le revenu autre que d'intérêts.

Le revenu autre que d'intérêts comprend 34 millions de dollars (20 millions de dollars en 2009) en commissions versées par une société du Groupe HSBC pour la vente d'assurance vie, d'assurance accidents, d'assurance invalidité, d'assurance maladie et d'assurance emploi relativement aux prêts accordés aux clients.

Les sociétés du Groupe HSBC détiennent certaines débetures, actions privilégiées et actions ordinaires (se reporter aux notes 11 et 12). Il y a aussi lieu de se reporter à la note 18b, qui porte sur les instruments dérivés.

Une société du Groupe HSBC a accordé à la banque une facilité d'emprunt de soutien pouvant aller jusqu'à 500 millions de \$US, aux taux et aux conditions du marché. Cette facilité n'a pas été renouvelée en 2010.

En plus des opérations entre apparentés mentionnées précédemment, dans le cours normal de ses activités, la banque effectue d'autres opérations avec le Groupe HSBC, opérations qui ne sont pas importantes pour les présents états financiers.

29 Garanties, engagements et passifs éventuels

a *Crédit*

Dans le cours normal de son exploitation, la banque prend part à divers contrats visant des engagements hors bilan ou des passifs éventuels. Le principal objectif de ces contrats est de mettre des fonds à la disposition des clients afin de satisfaire leurs besoins en matière de financement. Les exigences de la banque en matière de garantie quant à ces contrats et les catégories des garanties détenues à leur égard sont généralement les mêmes que pour les prêts qu'elle consent.

Les garanties et les lettres de crédit de soutien constituent une assurance irrévocable que la banque effectuera les paiements advenant le cas où un client serait dans l'impossibilité de remplir ses obligations envers des tiers. Elles comportent le même niveau de risque de crédit et ouvrent droit aux mêmes recours et exigences en matière de garanties que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit documentaire et les crédits documentaires sont des instruments émis au nom des clients autorisant un tiers à tirer des traites sur la banque jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de certaines conditions. Le risque réside dans les traites tirées qui ne seraient pas réglées par le client. Les biens visés par la traite constituent la garantie. Par ailleurs, les engagements représentent la portion inutilisée des autorisations de crédit consenties sous forme de prêts et d'engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Les instruments de crédit qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent la valeur maximale des crédits additionnels que la banque pourrait être tenue d'avancer si les contrats étaient tous réalisés en entier.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Lettres de crédit de soutien (financières et de bonne exécution)	2 337 \$	2 249 \$
Lettres de crédit et crédits documentaires	352	228
Engagements de crédit	34 298	36 229
Rehaussements de crédit et de rendement	15	13
	<u>37 002 \$</u>	<u>38 719 \$</u>

b *Contrats de location à long terme*

Les loyers minimaux futurs à payer en vertu de tous les contrats de location de locaux à long terme pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2011	57 \$
2012	53
2013	50
2014	45
2015	37
2016 (et par la suite)	113
	<u>355 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

29 Garanties, engagements et passif éventuel (suite)

b Contrats de location à long terme (suite)

Les charges locatives totales relatives à des locaux ont été de 78 millions de dollars pour 2010 (66 millions de dollars pour 2009).

c Poursuites

Dans le cours normal de ses activités, il est possible que la banque ait à faire face à un certain nombre de poursuites. De l'avis de la direction, les conséquences de telles poursuites, dans l'ensemble, ne devraient pas avoir d'influence importante sur la situation financière consolidée de la banque ni sur ses résultats d'exploitation consolidés.

d Passif éventuel

En 2004, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a émis des avis de nouvelle cotisation relativement à certains éléments importants relatifs aux années d'imposition 1996 à 2001. La banque a soumis des avis d'opposition. En 2010, la banque a reçu une proposition de réévaluation de certaines opérations conclues avec sa société mère au cours des années d'imposition 2004 et 2005. La banque a l'intention de contester la proposition de l'ARC. On ne connaît pas pour le moment la façon dont ces questions seront résolues. La banque est cependant d'avis que les provisions prévues à cet effet sont reflétées de façon adéquate dans les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009.

e Concours de trésorerie de sûreté

Des concours de trésorerie de sûreté sont fournis aux programmes de fonds multicédant de papier commercial adossé à des actifs (« programmes ») administrés par la banque et par des tiers comme source de financement de rechange au cas où ces programmes ne pourraient avoir accès aux marchés du papier commercial ou qu'ils n'y aient accès que de manière limitée lorsque les mesures prédéterminées de la performance des actifs financiers détenus aux termes de ces programmes ne sont pas atteintes. Règle générale, ces concours ont une durée d'au plus 364 jours. Les modalités des concours de trésorerie de sûreté ne requièrent pas que la banque accorde une avance de fonds à ces programmes dans l'éventualité d'une faillite ou d'achat d'actifs non productifs ou en défaut. Aucun montant n'a été prélevé sur les concours de trésorerie de sûreté fournis à des programmes administrés par la banque ni sur ceux fournis à des programmes administrés par des tiers aux 31 décembre 2010 ou 2009. Les engagements inutilisés aux termes des concours de trésorerie de sûreté sont inclus dans les montants présentés à la note 29a, ci-dessus.

f Rehaussements de crédit

La banque fournit des rehaussements partiels de crédit se rapportant à l'ensemble du programme de fonds multicédant qu'elle administre afin de protéger ceux qui investissent dans le papier commercial au cas où les recouvrements sur les actifs sous-jacents et les prélèvements sur le rehaussement de crédit propre à une opération et sur les concours de trésorerie de sûreté seraient insuffisants pour rembourser le papier commercial adossé à des actifs venant à échéance qui a été émis par un programme de fonds multicédant. Chaque groupe d'actifs financé par ce programme de fonds multicédant est structuré de manière à atteindre un profil de crédit de première qualité grâce au rehaussement de crédit propre à une opération fournie par le vendeur de chaque groupe d'actifs au programme de fonds multicédant. Le rehaussement de crédit se rapportant à l'ensemble du programme a une durée de 12 mois.

Réseau international du Groupe HSBC*

Les services du Groupe HSBC sont offerts par l'entremise d'environ 7 500 bureaux, répartis dans 87 pays et territoires :

Europe	Bureaux	Asie et Pacifique	Bureaux	Amériques	Bureaux	Moyen-Orient et Afrique	Bureaux
Allemagne	16	Australie	39	Argentine	179	Afrique du Sud	5
Arménie	7	Bangladesh	13	Bahamas	5	Algérie	2
Autriche	1	Brunei Darussalam	12	Bermudes	13	Angola	1
Belgique	2	Chine	175	Brésil	1 353	Arabie saoudite	103
Espagne	4	Corée, république de	14	Canada	272	Bahreïn	9
France	402	Hong Kong RAS	324	Chili	8	Égypte	88
Géorgie	1	Îles Cook	1	Colombie	23	Émirats arabes unis	31
Grèce	21	Inde	132	Costa Rica	35	Iraq	17
Hongrie	1	Indonésie	198	El Salvador	89	Israël	1
Île de Man	3	Japon	11	États-Unis d'Amérique	524	Jordanie	6
Îles Anglo-Normandes	39	Macao RAS	7	Guatemala	1	Kenya	1
Irlande	7	Malaisie	56	Honduras	77	Koweït	1
Italie	2	Maldives	1	Îles Caïmans	11	Liban	8
Kazakhstan	10	Nouvelle-Zélande	11	Îles Vierges britanniques	3	Libye	1
Luxembourg	7	Pakistan	11	Mexique	1 202	Maurice	12
Malte	47	Philippines	26	Nicaragua	1	Nigeria	1
Monaco	3	Singapour	24	Panama	74	Oman	8
Pays-Bas	1	Sri Lanka	16	Paraguay	6	Palestine (territoires autonomes)	1
Pologne	17	Taïwan	50	Pérou	23	Qatar	7
République tchèque	3	Thaïlande	2	Uruguay	16		
Royaume-Uni	1 350	Vietnam	17	Venezuela	1		
Russie	7						
Slovaquie	2						
Suède	2						
Suisse	31						
Turquie	336						

Les bureaux des sociétés affiliées sont inclus dans ce réseau.

Succursales et filiales de la Banque HSBC Canada

Colombie-Britannique

Abbotsford
Burnaby (3)
Campbell River
Chilliwack
Coquitlam
Cranbrook
Kamloops
Kelowna (2)
Langley
Maple Ridge
Nanaimo
New Westminster
North Vancouver (2)
Penticton
Port Coquitlam
Prince George
Richmond (4)
Surrey (4)
Vancouver (16)
Vernon
Victoria (4)
West Bank
West Vancouver
White Rock

Alberta

Calgary (10)
Edmonton (6)
Lethbridge
Medicine Hat
Red Deer
St. Albert

Saskatchewan

Regina
Saskatoon

Manitoba
Winnipeg (2)

Ontario

Aurora
Barrie
Brampton (2)
Burlington
Hamilton
Kanata
Kingston
Kitchener
London
Markham (5)
Milton
Mississauga (4)
Oakville
Oshawa
Ottawa
Richmond Hill (2)
St. Catharines
Sault-Ste-Marie
Thunder Bay
Timmins
Toronto (17)
Unionville
Vaughan (3)
Windsor
Woodbridge

Québec

Boucherville
Brossard
Chicoutimi
Laval
Montréal (4)
Pointe-Claire
Québec
Saint-Léonard
Sherbrooke
Trois-Rivières

Nouveau-Brunswick

Fredericton
Saint John

Terre-Neuve-et-

Labrador
St. John's

Nouvelle-Écosse

Halifax

FILIALES**Agence d'assurances HSBC (Canada) Inc.**

1-866-899-4722
hsbc.ca/insurance

Fonds d'investissement HSBC (Canada) Inc.

1-800-830-8888
hsbc.ca/fonds

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée

1-888-390-3333
hsbc.ca

Société de fiducie HSBC (Canada)

1-888-887-3388
hsbc.ca/trust

Société financière HSBC Limitée

1-888-318-0271
hsbcfinance.ca

Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc.

1-800-332-1182
hsbc.ca/securities

Pour de plus amples renseignements ou pour connaître l'emplacement de la succursale de la Banque HSBC Canada la plus près de chez vous, composez le numéro sans frais 1-888-310-4722 ou visitez notre site Internet à l'adresse hsbc.ca.

* Au 28 février 2011

Direction**

Lindsay Gordon

Président et chef de la direction
Vancouver

Sandra Stuart

Chef de l'exploitation
Vancouver

Mark Watkinson

Vice-président à la direction,
services aux entreprises
et président régional,
Centre et Est du Canada
Toronto

Margaret Willis

Vice-présidente à la direction,
services financiers aux particuliers
et gestion de patrimoine
Vancouver

Jason Henderson

Vice-président à la direction et
directeur général, coresponsable
en chef – marchés internationaux
et trésorier
Toronto

Pehlaj Malhotra

Chef de la gestion des risques
Vancouver

Graham McIsaac

Chef des finances
Vancouver

Michael Webb

Premier vice-président,
ressources humaines
Vancouver

Jeff Allsop

Vice-président à la direction et
directeur général, responsable
en chef des services bancaires
internationaux, Canada
Toronto

Jamey Hubbs

Vice-président à la direction et
directeur général, coresponsable
en chef – marchés internationaux
et chef de la direction, Valeurs
mobilières HSBC (Canada) Inc.
Toronto

Bill Aubé

Premier vice-président et
responsable en chef des services
aux entreprises, Québec et
provinces de l'Atlantique
Montréal

Bruce Clarke

Premier vice-président et
responsable en chef national,
marché immobilier commercial
Vancouver

Robin Penfold

Premier vice-président, services
aux entreprises, Prairies
Calgary

Linda Seymour

Première vice-présidente, services
aux entreprises, Ontario
Toronto

Todd Shute

Premier vice-président et
responsable en chef national –
services aux sociétés
Toronto

Marc Cevey

Chef de la direction
Gestion globale d'actifs HSBC
(Canada) Limitée
Toronto

Sue Hutchison

Première vice-présidente et
responsable en chef de la
stratégie multicanale
Vancouver

Tim Pinnington

Premier vice-président et
responsable en chef,
gestion de patrimoine
Président, Valeurs mobilières
HSBC (Canada) Inc.
Chef de la direction, Société
de fiducie HSBC (Canada)
Toronto

Carol Richardson

Premier vice-président et
responsable en chef du réseau
des succursales
Vancouver

Walter Lubiana

Président et chef de la direction
Société financière HSBC Limitée
Toronto

Conseil d'administration**

Samuel Minzberg

Président
Banque HSBC Canada
Associé principal
Davies Ward Phillips & Vineberg

Caleb Chan

Président
Burrard International Holdings Inc.

Lindsay Gordon

Président et chef de la direction
Banque HSBC Canada

Michael Grandin

Administrateur

Beth Horowitz

Administratrice

Caryn Lerner

Administratrice

Niall Booker

Chef de la direction
HSBC North America Holdings Inc.

Timothy Price

Administrateur

Ross Smith

Administrateur

** Au 1^{er} mars 2011

© Banque HSBC Canada 2011

Tous droits réservés

Toute reproduction, transmission ou mise en mémoire de cette publication sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, par photocopie, par enregistrement ou autre, est interdite sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de la Banque HSBC Canada.

Formulaire numéro 8040146 (03-11). Publié par le service des relations d'entreprise, Banque HSBC Canada, Vancouver.

Page couverture conçue par Black Sun Plc, Londres; pages de textes conçues par le service des communications du Groupe (Asie), The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong.

Imprimé par Hemlock Printers, Burnaby, Colombie-Britannique, Canada, sur du papier Harbour, au moyen d'encre à base d'huile végétale. Provenant des États-Unis, le papier comprend 100 % de fibres postconsommation désencrées.

Banque HSBC Canada
885 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 3E9
Téléphone : 604-685-1000
Site Web : www.hsbc.ca